

Universitätsbibliothek Mannheim

Mélanges intéressans et curieux

ou abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et des terres polaires

Rousselot de Surgy, Jacques Philibert

Yverdon, 1766

urn:nbn:de:bsz:180-digad-1098

MÉLANGES

INTERESSANS ET CURIEUX.

TOME SIXIEME.

THE HISTORY OF THE
CITY OF MANNHEIM
IN THE SEVENTEENTH CENTURY
BY JOHN HENRY
MANNING

MÉLANGES

INTERESSANS ET CURIEUX

OU

ABRÉGÉ

D'HISTOIRE NATURELLE;

MORALE, CIVILE ET POLITIQUE

DE L'ASIE, L'AFRIQUE, ET DES

TERRES POLAIRES.

Seconde édition, revue, corrigée, & diminuée.

TOME SIXIEME.



YVERDON,

MDCCXVI.

1783

1784

1785

1786

1787

1788

1789

1790

1791

1792

1793

1794

1795

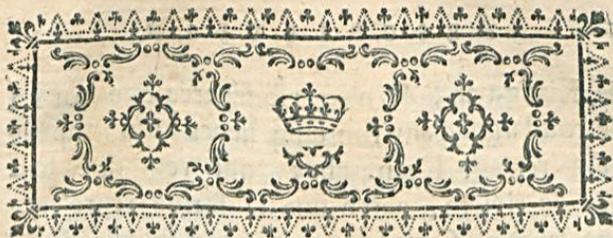
1796

1797

1798

1799

1800



MÉLANGES

INTERESSANS ET CURIEUX,

OU

A B R É G É

D'HISTOIRE NATURELLE,

MORALE, CIVILE ET POLITIQUE.



ISLES DÉPENDANTES

DE LA CHINE.

TSONG - MING, HAI - NAN,

ET TAI - OUAN, dite DE FORMOSE.

TSONG - MING.

LA premiere de ces isles est située vers la partie la plus orientale de la province

A 3

de Kiang-nan, & n'en est séparée que par un détroit large d'environ cinq lieues. On l'appelle vulgairement Kyang-chey, qui veut dire langue de riviere, parce que sa forme représente une langue. Cette isle peut avoir quinze lieues de long & cinq dans sa plus grande largeur. Ce n'étoit autrefois qu'un pays désert & inculte, où la justice reléguoit les criminels & les voleurs. Mais ces misérables, forcés par la nécessité à cultiver la terre, virent bientôt leurs peines payées par une récolte abondante. Il n'en fallut pas davantage pour y attirer grand nombre de laboureurs indigens, qui ne pouvoient pas subsister dans le continent. Leurs peuplades s'accrurent insensiblement. Ils divisèrent entre eux la partie méridionale de l'isle; & ils en prirent tant de soin, qu'aujourd'hui elle produit deux moissons par an, l'une de bled & l'autre de coton.

Tout le sol de l'isle est fort plat; la campagne est coupée par un grand nombre de canaux, revêtus de hautes chauffées pour servir de digues contre les inondations.

Il ne se trouve dans toute l'isle, dit le P. Duhalde, qu'une seule ville, qui a des murailles & de bons remparts. Mais, de distance en distance, on voit de gros bourgs bien peuplés, & fournis de toute sorte de marchandises. Autour de chaque bourg, sont répandues çà & là dans les plaines des maisons occupées par autant de familles qui s'adonnent à l'agriculture.

Toutes ces maisons sont simples & rustiques. A l'exception de celles des gens riches, qui sont bâties de brique & couvertes de tuiles, toutes les autres ne sont construites que de roseaux aplatis, surmontées d'un toit de chaume. Mais les arbres, plantés de côté & d'autre sur les bords des fossés qui environnent les habitations, forment un ensemble gracieux, & donnent à ces maisons un agrément qu'elles n'ont pas naturellement. Cette partie de l'isle cultivée, se présente comme un village immense.

La partie septentrionale de l'isle est couverte de roseaux qui croissent sans culture, & qui sont d'une grande utilité pour le chauffage & la construction des cabanes. Les plus grandes richesses consistent en une terre grise répandue en certains cantons, de laquelle on tire une grande quantité de sel, qui sert aux insulaires à entretenir commerce avec les provinces de la Chine qui les avoient.

L'historien de la Chine rapporte que cette isle ne renferme aucune sorte de gibier de plaine. Elle a seulement des oies, des canards sauvages & privés, des poules, des porcs & des buffes, qui servent à labourer la terre.

Les fruits y sont rares. On n'y en voit pas d'autres que des limons, qui y sont très-gros, des pêches, des abricots, des oranges & toute sorte de melons qui y croissent toute l'année, ainsi que toutes nos especes d'herbes & de légumes.



ISLE DE HAI-NAN.

CETTE isle, dont le nom signifie sud de la mer, appartient à la province de Quantong, dont elle est éloignée de douze à quinze lieues. Sa longueur de l'est à l'ouest est de soixante ou soixante-dix lieues, & sa largeur du nord au sud de quarante ou cinquante : ainsi, sa circonférence n'embrasse pas moins de cent cinquante lieues.

Dans la partie méridionale, l'air est très-mal sain, & l'eau fort dangereuse à boire, si l'on a pas la précaution de la faire bouillir. La partie septentrionale depuis la côte, forme une plaine de douze ou quinze lieues; mais les côtés de l'est & de l'ouest sont remplis de très-hautes montagnes. Le centre est de même, à la réserve d'une vallée assez large, renfermée entre deux chaînes de montagnes, & comprend un mélange de terres franches & de terres sablonneuses. Quoique l'isle soit fort peuplée, les rivières, qui y sont en grand nombre, & les pluies fréquentes, y font croître assez de riz pour la subsistance des habitans.

Dans le détail des productions des différentes provinces de la Chine, nous n'avons pas

oublié celles de l'isle de Hai-nan ; ainsi il ne doit être question ici que des peuples qui l'habitent.

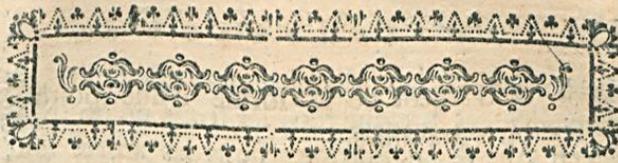
On compte dans cette isle quatorze villes , presque toutes bâties sur le rivage , & un grand nombre de bourgs & villages. La capitale s'appelle Kiuntcheou-four ; elle est dans une belle situation sur un promontoire , & les vaisseaux viennent mouiller sous ses murs. Le commerce considérable qui se fait dans cette isle , son étendue & sa population doivent la faire mettre au rang des isles les plus considérables de l'Asie.

Outre les Chinois qui peuplent les villes & les villages , il s'y trouve des naturels , qui forment un peuple libre & indépendant ; il habite des lieux inaccessibles dans les roches & sur les montagnes du centre de l'isle. Ces montagnards sont généralement difformes , de petite taille , & de couleur rougeâtre. Les hommes & les femmes arrangent leurs cheveux en cercle sur le devant de la tête , & se la couvrent d'un petit chapeau de paille garni de deux cordons , qui s'attachent sous le menton.

Tout l'habillement des hommes consiste dans une piece de calicot noir , ou d'un bleu foncé , qui les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Les femmes y ajoutent une sorte de veste ou corset de même étoffe. Elles sont distinguées aussi par des raies bleues qu'elles se font au visage , depuis les yeux jusqu'au bas des joues. Les deux sexes portent des pendans d'oreilles

d'or & d'argent de la forme d'une poire & assez bien travaillés.

Les armes de ces peuples font l'arc & la flèche, & ils ne s'en servent même pas avec beaucoup d'adresse. Ils portent encore une sorte de coutelas ou de hache fort tranchante, dans un panier suspendu à leur ceinture. C'est l'unique instrument qu'ils emploient dans les ouvrages de charpenterie. Leurs montagnes sont abondantes en mines d'or & en bois de violette & autres précieux. Cet avantage avoit déterminé les Chinois à entretenir autrefois une correspondance ouverte avec ces peuples. Les facteurs portoient dans les montagnes des toiles & des merceries, & les habitans délieroient les richesses qu'ils vouloient donner en échange. Mais l'Empereur Cang-hi, informé que ce commerce rapportoit une prodigieuse quantité d'or à quelques Mandarins de l'isle, défendit à ses sujets, sous peine de mort, toute communication avec les montagnards. Ceux-ci sont si timides & si peu aguerris, que cent Chinois en mettroient un mille en fuite. Sous le regne de Cang-hi, une partie des naturels a eu la liberté d'habiter quelques villages dans les plaines, en payant tribut à la Chine. D'autres s'engagent au service des Chinois pour la garde des troupeaux, ou pour la culture des terres.



ISLE DE TAI-OUAN,
OU FORMOSE.

L'ISLE de Formose est située au sud est de la province de Fo-kien, à la distance d'environ trente-cinq lieues. Elle est du reffort de cette province, d'où l'on voit partir des vaisseaux qui vont & viennent continuellement. Dans l'espace qui sépare Formose du continent, on rencontre d'autres isles qui forment un petit Archipel. Elles sont appellées Pong-hu par les Chinois, & Piscadores par les Européens. Mais toutes ces isles n'étant qu'un amas de sables & de rochers, sans habitans, & sans aucune espece de production, c'est en dire assez que d'indiquer leurs noms & leur situation.

Formose a environ cent trente lieues de circuit, & est divisée en deux parties presque égales, par une chaîne de montagnes qui court du sud au nord. La partie occidentale de l'isle appartient aux Chinois, & c'est vraiment la seule qui mérite le nom de Formose à cause de sa beauté. L'air y est pur & serein, & la terre y rapporte toute sorte de grains & de fruits, tels que du bled, du riz, &c., des ananas, des ba-

nares, des pêches, des abricots, des figues, & généralement presque tous les fruits qu'on trouve en Asie & en Europe. Tous les arbres sont disposés dans un ordre si agréable, que, lorsqu'on a transplanté le riz ainsi qu'il est d'usage, toute la partie Chinoise de l'isle a l'air d'un vaste jardin.

Les sangliers, les ours, les tigres, qui sont si communs à la Chine, manquent tout-à-fait à Formose; les chevaux, les chèvres, les moutons & les porcs y sont très-rares, mais les cerfs, les singes & les lapins s'y rencontrent comme par troupeaux. Les bœufs sont de même fort communs. Ils servent de monture aux habitans, qui leur font porter la selle & la bride. La volaille & le gibier n'y sont pas plus rares qu'à la Chine.

Le pays que possèdent les Chinois est divisé en trois Hy-eas, qui ont leurs officiers dépendans du gouverneur de la capitale, lequel est lui-même subordonné au Viceroy de la province de Fo-kien.

La capitale de l'isle s'appelle Tai-ouan. Elle est fort peuplée. Les rues, qui n'ont pas plus de trente à quarante pieds de large, sont d'une longueur extraordinaire, & tirées au cordeau. Pendant huit mois de l'année, des toiles couvrent ces rues d'un bout à l'autre, d'où il résulte plusieurs avantages; 1°. en ce qu'elles garantissent des ardeurs du soleil, la foule dont ces rues

sont remplies en tout temps ; & en ce que , dérochant aux yeux le désagrément qu'offrent les toits des maisons , lesquels ne sont que de paille , ces rues ressemblent à autant de charmantes galeries , qui paroissent avoir été ornées à plaisir de porcelaines , d'ouvrages vernissés , d'étoffes de soie , & autres marchandises précieuses.

Le port de Formose passe pour être excellent , parce qu'il est à l'abri de toute sorte de vents.

Ce pays a deux sortes d'habitans , les Chinois qui peuplent les trois villes qu'il renferme , & les naturels de l'isle , qui sont leurs domestiques , ou plutôt leurs esclaves.

Les Chinois de Formose ne différant en aucune maniere de ceux de la Chine ; il suffit de l'avoir observé. Les naturels , qui vivent dans leur dépendance , sont divisés en quarante-cinq villages ou habitations , bâties de bambou & couvertes de chaume , qui ressemblent à des tonnelles de trente ou quarante pieds de diametre.

Quoique les insulaires de cette division soient entièrement soumis aux Chinois , ils conservent encore un reste de leur ancien gouvernement.

Chaque bourg se choisit pour juges trois ou quatre des plus anciens habitans , d'une intégrité reconnue , qui décident avec un pouvoir absolu de toute sorte de différends. Celui qui refuseroit de se soumettre à leur sentence , seroit chassé à l'instant sans aucune espérance d'y rentrer jamais , ni

même d'être reçu en aucun autre village. L'Empereur de la Chine entretient en chacun de ces villages un officier ou interprète Chinois, qui est chargé du recouvrement des tributs qui sont dûs, & qui consistent en grains, en peaux, & en queues de cerfs.

Au rapport des Chinois, la partie orientale de Formose est fort loin d'être aussi peuplée, aussi fertile, & aussi agréable que l'autre. C'est au contraire un pays montagneux, inculte, & presque désert. Les naturels qui s'y trouvent sont de taille légère & dégagée, & ressemblent beaucoup aux sauvages de l'Amérique; mais ils sont plus doux & moins farouches. Ces peuples vivent suivant des loix particulières, où plutôt ils n'en connoissent pas d'autres que la nature & l'instinct. Parmi eux, point d'actes de religions, point de prières, point d'invocations. Il est assez apparent qu'ils ne reconnoissent aucune divinité. Cependant, suivant le P. Duhalde, ils sont chastes, doux, défintéressés & équitables. La fourberie, la violence, le larcin leur sont également inconnus.

Ils n'ont pour tout vêtement qu'une toile légère, qui les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Quelques-uns ont droit d'imprimer sur leur chair des figures grotesques d'animaux, d'arbres, de fleurs, &c. ; mais c'est un privilège qui n'est accordé qu'à ceux qui excellent en légèreté ou en adresse. Il coûte même assez cher

à ceux qui en jouissent; car les douleurs qui suivent l'opération qu'exige cette sorte de gravure, sont si cuisantes, qu'elles ameneroient infailliblement la mort, si tout l'ouvrage se faisoit à la fois: mais on est obligé d'y employer plusieurs mois, & quelquefois même une année entiere.

La parure commune à tout le monde consiste à porter des pendans d'oreille, des colliers, des brasselets au dessus du coude & aux poignets, & à se noircir les dents. Ils ornent leurs têtes de petites couronnes, composées de plusieurs rangs de petits grains de différentes couleurs, & surmontées par une petite touffe de plumes de coqs ou de faisans. Dans les parties froides de l'isle, les naturels se couvrent de peaux de cerfs, & portent sur la tête un bonnet de feuilles de bananier, terminé par une touffe de plumes.

Les cabanes des Formosans sont grossieres & bâties en forme d'entonnoir renversé. On n'y trouve ni bancs, ni chaises, ni tables. Des nattes étendues sur l'aire autour du foyer, qui est au centre de la chaumiere, tiennent lieu de sieges & de tables. Le duvet sur lequel ils reposent est formé par des feuilles ramassées dans un coin.

Leur nourriture consiste en poisson, ou en gibier, que la plupart du temps ils attrapent à la course. Leur légéreté est si grande, qu'on les

a vu suivre des cerfs, & devancer un cheval au grand galop. On attribue cette qualité à l'usage qu'ils ont de se lier fort étroitement les genoux & les reins jusqu'à l'âge de quinze ans. Leur boisson est une liqueur faite avec du riz maché qu'on mêle avec de la farine du grain même, ce qui fait fermenter le tout.

Ils n'ont d'autres armes que l'arc, les flèches & la sagaye, dard commun à tous les insulaires de l'Asie. Ils le lancent avec une adresse singulière, & manquent rarement leur coup à soixante ou quatre-vingt pas.

Un jeune homme qui veut se marier, & qui trouve une fille à son gré, se rend à sa porte avec des instrumens de musique. Celle-ci approuve-t-elle ses soins, elle lui en témoigne sa satisfaction, & ils réglent entre eux les conditions du mariage. Ensuite on avertit les parens, qui font les préparatifs de la fête nuptiale, laquelle se célèbre dans la maison du pere de la fille. Le nouveau marié est obligé de demeurer avec son beau-pere. De là vient que les parens desirerent beaucoup plutôt des filles que des garçons, parce qu'elles procurent des gendres, qu'ils regardent comme l'appui des familles.

La peinture de Formose, telle qu'on la vient de voir, est tirée du P. Duhalde, & d'après les missionnaires Jésuites, qui ont composé la carte de la province de Fo-kien. Elle diffère en bien des points de celle qui se trouve dans les voyageurs

geurs Hollandois (a), & qu'on doit à Candidius, ministre Hollandois, qui fut envoyé en 1626 à Formose pour y prêcher l'Évangile. Ce zélé protestant rapporte que les Formosans ont des pagodes en l'honneur de plusieurs divinités, parmi lesquelles il y en a deux principales qu'ils invoquent, & à qui ils offrent des sacrifices par le moyen des femmes, qui sont les prêtresses de la nation. Elles s'appellent Juibs. Après les sacrifices, dit Candidius, une ou deux prêtresses se levent, & font de longues invocations à haute voix. Au milieu des contentions qu'elles font en criant, il arrive souvent que les yeux leur tournent dans la tête; puis elles se laissent tomber par terre en poussant des hurlemens horribles, & faisant mille contorsions, pendant lesquelles elles prétendent que les dieux leur apparoissent. Les convulsions passées, elles restent quelque temps étendues par terre, ainsi que des cadavres; cependant leur extase finit, elles se relevent; mais alors leurs membres sont tremblans, tout leur corps paroît être dans une anxiété fort douloureuse. Tant que cette cérémonie dure, les assistans pleurent & se lamentent en poussant de grands gémissemens.

(a) Voyez le recueil des voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes orientales des Pays Bas. *Amsterdam 1715, tom V, page 164.*
Tom. VI. B

Tout ce manège religieux dure plus d'une heure; au bout de ce temps, les prêtresses montent sur le toit du pagode, se placent sur le faite aux deux bouts, & y font de nouvelles prières. Elles ôtent ensuite tout ce qu'elles ont de vêtement, & s'offrent ainsi nues à leurs dieux en faisant mille gestes impudiques, & donnant un libre cours à leurs eaux; ensuite elles vont se laver aux yeux de tout le peuple. Il est vrai que l'assemblée n'est guère composée que de femmes, qui boivent si prodigieusement, qu'à peine dans deux cent il s'en trouve une seule qui puisse se tenir debout. Le tout se passe en public dans les pagodes. J'y suis allé souvent, dit notre auteur, avec une ingénuité qui ne laisse pas de défiance; mais je n'ai vu ni apparitions de dieux ni fantômes, ni rien qui en approchât.

Ces mêmes prêtresses se mêlent aussi de prédire la bonne ou mauvaise fortune, la pluie, le beau temps, & de conjurer les diables, qu'elles poursuivent avec de grands cris & des hurlemens effroyables, un sabre nud à la main, & courant ainsi jusqu'à ce qu'elles aient contraint les prétendus diables à se jeter dans l'eau. Cependant, malgré cette guerre, elles leur font des offrandes, ajoute le ministre Hollandois, elles les placent dans les rues ou sur les chemins, où j'en ai renversé moi-même diverses fois.

Les autres différences principales qui se trou-

vent dans la relation de notre Hollandois, consiste en ce qu'il assure qu'il est défendu aux femmes d'avoir des enfans avant l'âge de trente-cinq ans. Si elles ont désobéi à cette loi, les prêtresses leur foulent le ventre jusqu'à ce qu'elles aient causé l'avortement. J'en ai vu, poursuit-il, qui avoient déjà quinze ou seize fois fait périr leur fruit, & qui étoient grosses pour la dix-septième fois, lorsqu'il leur étoit permis d'accoucher.

Le même leur attribue envers leurs morts une conduite trop singulière pour être omise. Lorsque quelqu'un vient d'expirer, on frappe sur un tambour: tout le village s'assemble & chaque femme apporte un pot de boisson. D'abord on boit, puis on danse; & la fête continue jusqu'au second jour. Alors on place avec beaucoup de cérémonie le mort sur un petit échafaud élevé de trois pieds dans la cabane, & on fait du feu autour de l'échafaud pour dessécher le corps. Grand nombre de pourceaux sont sacrifiés aux manes du défunt, & on les mange avec beaucoup d'avidité. Le cadavre reste ainsi au milieu d'un feu continuel jusqu'au neuvième jour, qu'on l'ôte de dessus l'échafaud. On l'enveloppe dans une natte, & on le replace sur un autre échafaud plus élevé que le premier, & on recommence à danser, à boire & à manger. Le corps demeure ainsi trois ans. Après ce terme, on enlève le squelette, & on enterre ses os

dans un coin de la maison, sans oublier de terminer la cérémonie par un ample festin.

Lorsque ces insulaires voient qu'un homme souffre de grandes douleurs, ils lui mettent un nœud coulant au col, & l'enlèvent fort haut de terre, & le laissent tomber très rudement, afin de l'étrangler, & de faire cesser par-là plus promptement les maux qui le tourmentent.

Quoique l'isle Formose soit assez près de la Chine, il ne paroît pas qu'elle ait été connue avant l'an 1436, qu'un eunuque Chinois y fut jetté par la tempête, en revenant des provinces occidentales de cet empire. On ne tira aucun avantage de cette connoissance. Un corsaire de même nation tenta une descente dans cette isle en 1565; mais n'y ayant rien trouvé de convenable à ses projets, il fit égorger tous les habitans qui tomberent entre ses mains, & le monstre se servit de leur sang pour calfater ses vaisseaux.

L'histoire ne fait mention d'aucune autre entreprise sur cette isle jusqu'en l'année 1620. Une escadre Japonoise mouilla sur ses côtes, & débarqua dans l'isle une partie des gens qu'elle avoit à bord, avec ordre d'y prendre des informations, & de former un établissement. Peu de temps après un vaisseau marchand de Hollande y fut jetté par la tempête. Le pays parut si agréable au capitaine, qu'il demanda aux Japonois la permission de bâtir une maison à l'entrée du port,

sous prétexte qu'elle pourroit être utile à ses compatriotes pour leur commerce avec le Japon. Pour déterminer plus facilement les Japonois, les Européens leur promirent de ne prendre que le terrain qu'ils pourroient embrasser avec un cuir de bœuf, comme autrefois Didon avoit pris les mêmes engagemens envers Hyarbas, lors de l'établissement de Carthage (a). Les Hollandois usèrent du même artifice que la Reine Phénicienne. Ils découperent le cuir en lanieres fort étroites, ils les joignirent ensemble par les extrémités, & de cette façon embrassèrent un terrain assez spacieux, sur lequel ils bâtirent le fort de Zélande, qui subsiste encore.

Les Japonois marquerent d'abord quelque mécontentement de cette finesse, mais ils s'apaisèrent aisément; & dans la suite, soit qu'ils en conçussent de la défiance, ou soit que leur établissement ne leur eût pas apporté tous les avantages qu'ils s'en étoient promis, ils abandonnerent tout-à-fait l'isle. Alors les Hollandois ne pensant qu'à se rendre maîtres du port, éleverent du côté opposé à leur fort une maison qu'ils fortifierent de quatre demi bastions, sans essuyer aucun obstacle de la part des Formosans.

En 1644, les Tartares s'étant rendus maîtres de la Chine, plus de vingt-cinq mille Chinois

(a) Voyez Tite-Live, Virgile, *liv. 3, v. 337.*

passerent à Formose avec leurs familles. Les uns se livrerent à l'agriculture, & les autres au commerce. La compagnie Hoilandoise voyoit avec satisfaction les heureux progrès de son établissement, & en recueilloit les fruits paisiblement. Attentive à vivre en bonne intelligence avec les naturels de l'isle, traitant les autres avec douceur, elle étoit maîtresse de tout le pays, & n'éprouvoit aucune contradiction. Pour assurer davantage sa puissance, elle avoit fait élever sur les côtes une nouvelle forteresse, appelée le fort d'Utrecht.

En 1646, on reçut les premières nouvelles que Koxinga avoit des desseins sur Formose. Ce Koxinga étoit fils d'Equam, que ses talens militaires & son courage avoit élevé de la plus basse extraction à la place de général & de grand amiral de la Chine. C'est lui qui avoit commandé les armées qu'on avoit opposées à l'invasion des Tartares. Mais ceux-ci ayant tout fait plier sous leur fer, Equam se soumit aux vainqueurs. Se défiant dans la suite du mérite d'Equam, les Tartares le firent conduire à Pékin, & le condamnerent à une prison perpétuelle. Il n'en fallut pas davantage pour irriter son fils Koxinga, & pour lui faire jurer aux Tartares une haine implacable : il ramassa ce qu'il put de Chinois, & ne songea plus qu'à suivre les mouvemens de sa vengeance. Il donna d'abord beaucoup d'affaires à ses ennemis ; mais à la fin, près d'être

accablé sous leurs forces, il fut contraint de céder, & de se retirer sur mer. Cet élément lui fut plus favorable. Partout il demeura vainqueur : mais comme ses ennemis avoient pris de bonnes mesures pour qu'il ne pût rien tenter sur les côtes de la Chine, il fut obligé de tourner les vues d'un autre côté.

En l'année 1652, les paysans Chinois qui habitoient à Formose, comptant sur l'arrivée de Koxinga, prirent les armes, & se révolterent ouvertement. Les Hollandois s'étant joints aux Formosans, parvinrent bientôt à les faire rentrer dans la soumission. La compagnie fit ensuite bâtir dans les terres le fort de Province, pour les contenir plus sûrement.

Depuis cette révolte, tout parut annoncer que Formose étoit menacée d'invasion. Les années 1658 & 1659, ne laisserent plus de doutes à cet égard. Koxinga avoit été battu en tentant une descente à la Chine, & s'étoit retiré dans l'isle d'Emouy. Un grand nombre de ses partisans passèrent à Formose, & publièrent hautement qu'il ne tarderoit pas à les suivre avec le reste de ses forces. Koxinga n'entreprit néanmoins cette expédition qu'en 1661, qu'il vint au mois d'Avril former le siege du château de Zélande avec une flotte nombreuse.

Pendant ce temps-là, le conseil de Batavia, qui n'étoit composé que de marchands, s'endormoit dans une fausse sécurité. Les avis qu'il avoit

reçus depuis quatre années du gouverneur du château, il les avoit traités de chimères, & étoit resté dans l'indifférence. L'esprit d'épargne & de bénéfice, toujours allié à l'esprit de commerce, avoit disposé ces bons marchands à donner leur confiance à un nommé Werbourgh, qui avoit été lui-même gouverneur de Formose, & que la vengeance animoit contre Cayet, qui lui avoit succédé. Werbourgh soutenoit que ce dernier avoit des terreurs paniques, & que Koxinga ne pouvoit menacer Formose. De là, le conseil avoit pris droit non seulement de négliger cette isle, mais même de blâmer avec aigreur la conduite de Cayet sur quelques réparations qu'il avoit fait faire, ainsi que sur des augmentations qu'il avoit ajoutées aux ouvrages. Le grand point des reproches étoit que ce travail avoit coûté infiniment, & surtout que c'étoit un attentat à l'autorité du général de Batavia; comme si un gouverneur, dans un danger pressant, avoit rien de plus sacré que de veiller à la conservation du dépôt qui lui est confié, & s'il lui falloit des ordres particuliers pour pourvoir à la sûreté publique.

A l'arrivée de Koxinga, toute la garnison Hollandoise ne consistoit qu'en onze cent quarante hommes. Ce conquérant avoit vingt mille hommes sur sa flotte; les Chinois établis à Formose s'étoient joints à leurs compatriotes, ainsi que quelques naturels, qui avoient pris le parti du

plus fort. Ils formoient un corps de plus de trente mille hommes. Cependant les Hollandois, rassemblés dans le château de Zélande, se défendirent avec la dernière valeur jusqu'au commencement de 1662, qu'ils furent forcés de se rendre à des conditions plus avantageuses qu'ils n'avoient espéré. Koxinga régna souverainement jusqu'à sa mort avec le titre de Roi; & on rapporte de lui une multitude de cruautés inouïes, qui coûtèrent la vie à plus de 50 mille personnes. Mais en 1682, son fils, qui lui avoit succédé, craignant les armes victorieuses de l'Empereur de la Chine, qui venoit de soumettre & punir le gouverneur de Fo-kien révolté, implora la clémence de Cang-hi, & lui remit Formose. Depuis cette époque, elle est restée aux Chinois, quelques efforts que les Hollandois aient fait pour y rentrer.

Nous ne devons pas omettre ici un trait de bravoure & de magnanimité qui se passa durant le siège du château de Zélande. Il ne mérite pas moins d'éloges que celui d'Attilius Régulus (a),

(a) Cet illustre Consul ayant été défait par Xantippe, Général Lacédémonien, qui étoit venu au secours de Carthage, il fut pris prisonnier avec quinze mille hommes. Il offrit aux Carthaginois d'aller à Rome prendre l'avis du sénat sur le sort des prisonniers & les articles de paix, il étoit connu pour un homme vertueux; on le laissa aller sur sa parole. Arrivé à Rome, il fit un beau discours au sénat

si célèbre dans l'histoire Romaine. Un ministre protestant Hollandois, nommé Hambroeck ou Hambrouck en est l'auteur.

Ce brave homme avoit été fait prisonnier avec sa femme & deux enfans, ainsi que cinq cent de ses compatriotes. Roxinga piqué de la résistance qu'une poignée de monde osoit faire devant son armée, & désespéré des pertes que lui caufoit chaque jour la valeur opiniâtre des alliés, avoit cessé toute attaque, & converti le siege du château de Zélande en blocus. Mais, pour amener plus promptement les Hollandois à sa discrétion, il résolut d'employer les menaces, & la voie de persuasion. A cet effet, il choisit Hambrouck, qui étoit fort considéré parmi ses compatriotes, & l'envoya au fort de Zélande, gardant en otage de sa fidélité, la femme & les enfans de ce patteur. Il lui ordonna de représenter à ses compatriotes que, quoiqu'il fût bien persuadé qu'ils ne pouvoient pas tenir encore long-tems, il vouloit bien cependant leur offrir toute sorte de conditions avantageuses.

pour l'engager à ne pas racheter les prisonniers, afin d'apprendre aux soldats Romains qu'il ne devoit y avoir d'autre alternative pour eux dans les combats, que de vaincre ou mourir. Attilius s'en retourna ensuite à Carthage avec la décision du sénat. On le fit mourir avec tous les prisonniers. *Voyez l'histoire Romaine de M. Rollin, tome IV, page 157.*

Hambrouck devoit ajouter encore aux assiégés que , n'ayant aucune espérance d'être délivrés , ils devoient réfléchir que leur obstination à se défendre ne manqueroit pas de leur devenir funeste ; puisque , si elle les empêchoit d'accepter aussi-tôt les conditions du général Chinois , il n'y avoit plus à espérer pour eux que peines & tourmens ; qu'il leur montreroit de quoi sa patience irritée seroit capable ; qu'il commenceroit par faire tomber les effets de sa colere sur tous les prisonniers qu'il avoit entre les mains , & qu'il continueroit à faire massacrer tous ceux qu'il seroit.

Chargé de cette commission , Hambrouck se rend au fort Zélande , & la remplit d'abord avec toute l'exacritude que Koxinga avoit exigé de lui. Cédant ensuite aux sentimens généreux qui l'animoient , au lieu d'y joindre de lui-même des raisons persuasives qui auroient sauvé sa vie , celle de sa famille & de ses compatriotes , il exhorta vivement les assiégés à se défendre toujours vaillamment , & à s'enfvelir sous les ruines du fort plutôt que de se rendre.

Mes amis , leur dit ce généreux pasteur , Koxinga a perdu un grand nombre de ses plus braves gens. Plusieurs de ses jonques ont déserté. Ses troupes s'ennuyent de la longueur du siege : on se plaint , on murmure. Tous les Formosans ne sont pas asservis. Si les Chinois recevoient un échec , vous verriez bientôt ceux de ces in-

fulaires qui obéissent à nos ennemis, secouer le joug, prendre les armes, & se joindre à vous pour exterminer les assiégeans. Le moins que vous puissiez faire, mes chers compatriotes, c'est de vous soutenir jusqu'à ce qu'il soit arrivé du secours de Batavia. Ce moment heureux n'est pas éloigné. Le discours que je tiens ici est ma sentence de mort, je le sçais. Le barbare Koxinga ne manquera pas de se venger sur tous les prisonniers du peu de succès de ma mission. Mais mon honneur, l'attachement que j'ai juré à la Compagnie, les mouvemens de ma conscience, m'ont prescrit ma conduite; rien n'a pu m'en détourner. Ma femme, mes enfans, ma personne feront sacrifiés; mais j'aurai rempli mes devoirs. Mon état m'oblige à donner le bon exemple. Irois je commencer par une lâcheté? trahirai-je mon Dieu, mes sermens, vous mes chers compatriotes? Dans quelques heures peut-être je n'existerai plus. Nos ennemis m'attendent le fer à la main. Je le vois déjà levé sur ma tête, & prêts de frapper cinq cens victimes qui sont de notre sang. Vous subirez tous le même sort, si votre courage ne vous soustrait à la fureur du cruel Koxinga. Ne croyez pas qu'en acceptant les conditions qu'il paroît vous offrir, vous puissiez garantir vos jours, & ceux de vos compatriotes qui sont prisonniers. Non, mes amis; en résistant courageusement votre sort est au moins incertain: vous pouvez lasser votre enne-

mi déjà épuisé, & échapper à sa rage. En vous livrant à ses promesses, plus d'incertitude sur votre mort; je la vois écrite dans le cœur des Chinois. Leurs principes vous l'assurent. La bonne-foi est ignorée parmi eux. Peut-elle habiter parmi des brigands, dans des âmes féroces! Gagner par ruse ce qu'il ne peuvent emporter de vive force, agir ensuite comme si la victoire leur avoit beaucoup coûté, c'est de cette façon que se conduisent nos ennemis. Ils sont Chinois, ce sont des fourbes. Ils vous promettoient tout à présent qu'il vous craignent; dès que vous serez déarmés, on vous égorgera impitoyablement. Ainsi, à quoi aura servi votre compassion? À accélérer votre perte, à vous embarrasser dans les mêmes pièges où la fourberie Chinoise a attirés les autres prisonniers; & enfin à vous rendre témoins des sacrifices sanguinaires auxquels les barbares Chinois nous réservent tous.

La harangue de ce nouveau Régulus émut vivement tous les auditeurs, & produisit l'effet qu'il en attendoit. Nul des assistans ne put retenir ses larmes sur le sort malheureux qui attendoit cet homme vertueux. Le gouverneur du fort, le conseil militaire laissèrent à sa discrétion de retourner dans le camp ennemi, ou de rester dans le fort, puisque son retour ne pouvoit procurer aucun avantage aux autres prisonniers. On vit ensuite la scène la plus attendrissante qu'il soit possible d'imaginer. Au moment que Ham-

brouck se dispoſoit à quitter l'aſſemblée, deux de ſes filles, qui étoient dans le fort depuis long-tems, s'approcherent de lui en rempliſſant l'air de lamentations & de gémiſſemens. Elles étoient fort jeunes, d'une figure intéreſſante, mais défigurées par la pâleur, & accablées par la triſteſſe. Toutes deux ſe jettoient à ſes genoux, le ferroient dans leurs bras, les arroſoient de larmes. Elles ſe relevoient un inſtant après, l'embraſſoient, le conjuroient en ſanglottant de prendre pitié de ſa perſonne, d'elles-mêmes qui manquoient de forces pour ſupporter tant de douleurs. Quel cœur pourroit jamais être déchiré plus cruellement que le fut celui du miniſtre Hollandois ! D'un côté, ſa femme & deux enfans ſur le point d'être immolés dans le camp ennemi, & la certitude de ne pouvoir les ſauver, l'attachement naturel de toutes les créatures pour la vie ; l'amour d'un pere pour deux jeunes filles qu'il a ſous les yeux, & qui, tout éplorées, viennent exciter encore ſes ſentimens paternels ; de l'autre, le cri d'un cœur vertueux, le ſouvenir de la promeſſe qu'il a faite de retourner chez l'ennemi, cette approbation intérieure de la conſcience, qu'un homme reſſent à remplir ſon devoir ; toutes ces idées rempliſſoient l'ame de ce grand homme de ſentimens ſi oppoſés, que ſon agitation, ſes frémiſſemens, ſa douleur & ſon incertitude, en ſe liſant ſur ſon viſage, annonçoient aſſez la violence du combat qu'eſſuyoit ſon cœur & les mouvemens qui

déchiroient sa grande ame. Cependant, faisant violence à sa douleur, & arrachant de sa poitrine oppressée des sons entrecoupés de soupirs, dois-je donc, dit-il à ses filles... laisser massacrer... votre mere... votre frere & votre sœur?... A ces mots, elles resterent interdites, & ne répondirent que par de profonds gémissemens. L'une tomba par terre sans mouvement; l'autre se jetta au visage de son pere, & y demeura évanouie.

Notre héros Hollandois profita de ce moment pour suivre sa premiere résolution. Il se dégage des bras de sa fille, sort incontinent du château, & va retrouver Koxinga. Il lui rapporta qu'il avoit trouvés les Hollandois gais, bien pourvus de tout, disposés à tout tenter plutôt que de se rendre, & ne voulant entendre à aucun accommodement, à moins qu'ils ne conservassent le fort de Zelande; &, ayant déclaré pour derniere résolution que, si le général Koxinga vouloit accéder à ces conditions, ils lui donneroient toute la satisfaction qu'il pouvoit espérer.

Cette réponse ne fit qu'irriter davantage le corsaire Chinois; sa colere s'éteignit bientôt dans le sang de plus de cinq cent infortunés Hollandois, qui étoient ses prisonniers.



ROYAUME ET ISLES
DE
LIEOU-KIEOU.

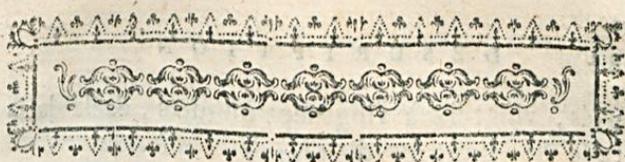
INTRODUCTION.

C'EST au P. Gaubil, jésuite, missionnaire à Pékin, qu'on doit une connoissance exacte de ces isles. Il en a publié la description en 1758 dans le vingt-huitieme volume des *lettres édifiantes*.

Nous allons donner ici tout ce que son récit offre de plus intéressant.



DES



DESCRIPTION

GEOGRAPHIQUE

DES ISLES DE LIEOU - KIEOU.

LES isles de Lieou-Kieou, placées entre la Corée, l'isle Formose, & le Japon, sont au nombre de trente-sept. L'isle capitale est la plus grande, & s'appelle Lieou-Kieou; elle est éloignée de cinq journées des côtes de la province de Fo-kien. Chacune de ces isles a un nom particulier que nous passons sous silence, parce qu'il n'a rien d'important. Les anciens missionnaires ont parlé de ces isles sous le nom de Liqueo ou Lequeyo; Kœmpfer les nomme Riu-ku.

La grande isle a quarante-quatre lieues du sud au nord, & douze ou treize de l'est à l'ouest. La cour du Roi réside dans la partie occidentale & australe, qui porte le nom de *Cheou-li*. C'est là qu'est aussi la capitale du royaume nommé Kint-ching. Son enceinte est d'assez petite étendue, ainsi que celle du palais du Roi. La longueur de ce palais est de cent quarante-six de-

Tom. VI.

C

grés, vingt-six à vingt-sept minutes, & la latitude de vingt-six degrés, deux minutes.

Les trente-six autres isles, qui composent les Etats du Roi, sont huit au nord est, cinq au nord-ouest, quatre à l'est, trois à l'ouest, sept au sud, & neuf au sud-ouest. On peut voir leur position & leurs noms dans l'ouvrage que nous avons cité.

On n'aura pas de peine à se persuader que l'histoire naturelle de ces isles n'est guere approfondie. Tout ce que l'on nous apprend à ce sujet, se réduit à dire que la grande isle, étant coupée par de petites rivières, des canaux, des levées & des collines, produit abondamment du riz, du bled, & toute sorte de légumes. Le chanvre, le coton, la soie, y sont aussi fort communs. Il en est de même de différentes graines propres à faire de l'huile, & de plusieurs bois de teinture. Parmi ceux-ci, on distingue un arbre dont on dit que les feuilles ressemblent à celles du citronnier, & qui porte un fruit non mangeable, mais duquel on tire une huile qui a grande réputation dans le pays,

Les plantes médicinales, les fruits, tels que citrons, oranges, limons, litchi, le poivre n'y sont pas rares, non plus que l'encens, le thé, l'arbre à cire, celui au vernis, les lauriers, les pins, les camphriers, les cedres, & toute sorte de bois de construction & de marine.

Les loups, les ours, les tygres, les lievres &

les daims sont inconnus dans ces isles; mais elles en nourrissent de plus utiles. De ce nombre sont les chevaux, les bœufs, les brebis, les chiens les chats, des cerfs & des lapins.

Dans le genre volatile, les poules, les oies, les canards, des tourterelles, des paons, sont les seuls animaux qu'on y trouve.

Les rivieres & toutes les eaux sont en général très-poissonneuses. Parmi ces isles, ils s'en trouve une qui porte le nom de Lun-hoang-chang, qui veut dire Montagne de soufre: elle est éloignée de Cheou-li de trente-cinq lieues. Cette isle fournit une grande quantité de soufre, & ne produit ni plantes, ni aucune espece d'arbre. Plusieurs de ces isles ont des mines de fer, de cuivre, de plomb & d'étain; mais on n'en a point encore trouvé d'or, ni d'argent.

Peinture des insulaires, & leurs usages civils.

Les habitans de Lieou-Kieou sont grands, & assez semblables aux Chinois. Ils s'habillent & se nourrissent de même. Tous portent au sommet de la tête un toupet, autour duquel régné un cercle de cheveux fort courts; à l'exception des bonzes, des médecins, des lettrés, & des jeunes gens qui restent à la cour pour servir à boire, balayer, ouvrir les portes, &c.: ceux-ci ont la tête entièrement rasée.

Les femmes de ces isles ne sont ni moins

modestes ni moins réservées que les Chinoises. L'usage du fard & des pendans d'oreille n'est point pratiqué parmi elles. Leurs cheveux sont tressés sur la tête en forme de boule, qui est soutenue par de longues aiguilles d'or, d'argent, d'étain ou de cuivre, suivant leurs facultés.

On ne se sert de bois que pour bâtir, & le toit de ces maisons est formé d'un enduit qui résiste très bien à la pluie. Le palais du Roi, ceux des Princes & des Grands du royaume, ainsi que les temples, sont les seuls qui soient couverts de tuiles, qui est très-chère. Comme tout le terrain est fort humide, on a soin en bâtissant de laisser, entre la terre & l'aire de la maison qu'on élève, un espace vuide de cinq à six pieds pour donner un passage libre à l'air.

[Religions & usages religieux.]

Au neuvième siècle, les bonzes de la secte de Fo passèrent de la Chine avec leurs idoles, & leurs livres saints dans les isles de Lieou-Kieou. Depuis ce tems, le culte de la divinité Indienne est la religion du Roi, des Grands & du peuple.

Pour faire des sermens, ces insulaires se tiennent debout avec respect devant une pierre. Après avoir brulé des odeurs, préparé des fruits, ils récitent quelques paroles qu'ils croient mystérieuses, & dictées anciennement par deux filles d'un de leurs premiers Rois. Dans les cours

des temples, dans les places publiques, sur les montagnes même, on voit quantité de ces sacrées pierres destinées pour les promesses & les sermens d'importance.

Il est parmi ces peuples des femmes consacrées au culte des esprits, lesquelles passent pour avoir beaucoup de crédit auprès d'eux. On les appelle pour visiter les malades; & elles emploient à les guérir, ou des remèdes, ou des oraisons.

L'Empereur Cang-hi a introduit à Lieou-Kieou le culte d'une idole Chinoise, appelée Tien-Fey, c'est à-dire, Dame céleste. Cette fille, de la famille de Lin, considérable dans la province de Fo-kien, s'étoit distinguée pendant sa vie par une rare vertu. A sa mort, les premiers Empereurs de la dynastie de Song lui déférèrent de grands titres d'honneur, la déclarèrent esprit céleste. Ceux des dynasties de Dyven & de Ming accrurent son culte, & on lui donna le nom de Tyen-Fey. Enfin, Cang-hi, dit le P. Gaubil, persuadé " que la dynastie régnante
 " devoit la conquête de l'empire Chinois à cet
 " esprit céleste, lui fit bâtir des temples à la
 " Chine, & recommanda particulièrement au Roi
 " de Lieou-Kieou de suivre son exemple. " Voilà donc cet Empereur si vanté par les Jésuites, ce Prince, que ces missionnaires nous ont représenté comme un homme éclairé, le premier de sa nation, & si bien persuadé des vérités

de la religion Chrétienne, que, suivant eux, il l'auroit embrassé sans des raisons de politique. Ce Souverain, si célébré par nos apôtres modernes, donne ici l'exemple d'une fôte crédulité, & de la superstition la plus absurde. Passons sur les réflexions qu'on ne peut s'empêcher de faire sur la foiblesse de l'esprit humain, & sur les relations des missionnaires.

Ce n'est pas la seule preuve qu'on ait de l'infidélité de leurs récits. Pour peu qu'on mette d'attention à les lire, les contradictions qui s'y rencontrent décèlent bientôt les vues intéressées de ces écrivains apostoliques.

Les familles sont distinguées à Lieou-Kieou par des surnoms comme à la Chine. Les hommes ne peuvent contracter de mariage avec des femmes du même nom qu'eux; mais la polygamie est permise, & les mariages se font tout autrement qu'à la Chine. Un jeune homme a la liberté de parler à la fille qu'on lui propose, & rien ne se conclut que du consentement mutuel des deux parties. Quant au Roi, il ne peut épouser que des filles de trois grandes familles, qui occupent toujours des emplois distingués. Il en est encore une aussi considérable que les trois autres; mais le Roi & les Princes du sang ne contractent point d'alliance avec elle, parce qu'on doute si cette maison n'a pas la même tige que la maison royale.

Le respect pour les morts est le même qu'à

la Chine, & le deuil y est aussi exactement gardé. Cependant il s'en faut beaucoup que l'on y fasse la même dépense pour les enterremens & les sépultures. Tous les cercueils sont hauts de trois ou quatre pieds, de figure hexagone ou octogone. On brule d'abord le cadavre sur des collines destinées à cet effet, & l'on enterre ensuite les ossemens. Il n'est pas d'usage de mettre des viandes devant les morts, mais seulement des odeurs & des bougies. Il est des temps où l'on va pleurer sur les tombeaux, ainsi que cela se pratique à la Chine.

GOUVERNEMENT.

On y compte de même neuf degrés de Mandarins, qui sont distingués par la couleur de leur bonnet, & par la ceinture. Quelques mandarins sont héréditaires; mais le plus grand nombre est destiné pour ceux que le mérite distingue. On les fait monter, descendre; on les casse, & on les emploie selon qu'ils se conduisent bien ou mal.

La ville royale de Cheou-li a différens tribunaux qui connoissent de toutes les affaires de la grande isle, & des trente-six autres qui en dépendent. Celles-ci ont des agens qui résident à la cour: il y a aussi des tribunaux particuliers pour les affaires de religion, pour celles qui s'élevent entre les Princes & les grands Seigneurs,

pour les contestations qui regardent les édifices , les greniers publics , le commerce , les manufactures du royaume , la littérature & la guerre.

Le Roi a ses ministres & son conseil. Les Princes , les Grands ont en propre des villes & des villages , soit dans la grande isle , soit dans les autres , mais ils ne peuvent pas y faire de séjour. Ils sont obligés de résider toute l'année à la cour. Tous les ans , le Roi envoie dans ses provinces des Mandarins pour percevoir les tributs imposés sur les terres. C'est à ces mêmes officiers que les fermiers & les laboureurs remettent ce qu'ils doivent à leurs Seigneurs propriétaires , & on le remet exactement à ceux-ci.

Outre de grands domaines , le Roi a les impôts , les salines , les mines de soufre , de cuivre & d'étain. Ces revenus servent à payer les appointemens des Grands & des Mandarins , qui consistent en un certain nombre de sacs de riz.

Commerce.

Le royaume de Lieou-Kieou a des manufactures d'étoffes de soie , de papier , de toiles , d'armes , & d'habiles ouvriers en or , en argent , cuivre , fer , étain , & autres métaux. Ces insulaires commercent avec la Chine , le Japon , le Tonkin , la Cochinchine & avec Formose , de laquelle il tirent principalement l'or & l'argent auprès des naturels de l'isle.

Langues & usage.

On parle dans ce royaume trois langues différentes, qui ne sont ni la Chinoise, ni la Japonoise; mais dans le langage de la grande isle, il se trouve bien des mots Japonois, ce qui prouve qu'il y a eu anciennement beaucoup de Japonois répandus dans ces isles.

Les bonzes ont des écoles pour apprendre à lire aux enfans, & ils se servent de l'alphabet Chinois; la plupart de ces moines connoissent aussi les caracteres Chinois. Cette connoissance fait tous les jours de nouveaux progrès, surtout depuis que Cang-hi a fait bâtir un palais en l'honneur de Confucius, & un college pour enseigner les caracteres Chinois. Il a établi en même temps des examens pour les lettrés qui composeroient dans cette langue. D'ailleurs beaucoup de jeunes gens sont élevés à la Chine. Dans le palais du Roi, dans les temples & autres bâtimens publics, on voit plusieurs inscriptions en caracteres Chinois.

ORIGINE DU ROYAUME DE LIEOU-KIEOU.

On ne sçait rien de certain sur les Princes que ces insulaires disent avoir formé vingt-cinq dynasties, lesquelles comprennent, selon eux, 17802 années. Cette antiquité est si chiméri-

que, quelle ne mérite pas d'être réfutée. Arrêtons-nous plutôt un instant à l'époque de sa découverte, & à la façon dont elle est passée sous la domination Chinoise.

Un Empereur de la dynastie de Souy ayant entendu parler des isles de Lieou-Kieou, y envoya d'abord quelques Chinois pour les reconnoître, & d'autres ensuite pour engager le Souverain de ces isles à rendre hommage de son royaume à l'Empereur de la Chine. Cette proposition fut fort mal reçue du Roi de Lieou-Kieou. Mais l'Empereur Chinois, armé du droit du plus fort, équipe une flotte considérable dans la province de Fo-kien, & fait une irruption dans la grande isle de Lieou-Kieou avec douze à quinze mille hommes. Le Roi qui s'étoit mis à la tête de ses troupes pour repousser les Chinois, fut vaincu & tué sur le champ de bataille. Les vainqueurs mirent tout à feu & à sang, pillèrent la ville royale, la brûlerent, & reprirent le chemin de la Chine avec plus de dix mille esclaves. L'histoire Chinoise de la même dynastie de Souy, dit que les peuples de Lieou-Kieou n'avoient alors ni lettres, ni caractères, & qu'ils ne se servoient point de bâtons, ni de fourchettes pour manger; que le Roi, les Princes, les Grands & le peuple vivoient dans la dernière simplicité; que le respect étoit très-grand pour les ancêtres, & les

morts; que le deuil se gardoit exactement, & que même dans les grandes cérémonies, on immoloit des hommes aux esprits.

Après l'invasion dont nous venons de parler, les Empereurs Chinois ne pensèrent plus à se rendre tributaire le royaume de Lieou-Kieou jusqu'en 1372. Hong-ou, fondateur de la dynastie de Ming, alors sur le trône de la Chine, envoya un Grand de sa cour à Tlay-tou, Roi de Lieou-Kieou, pour lui faire part de son avènement à l'empire. Le Seigneur Chinois s'acquitta de sa commission avec tant d'adresse, & s'insinua si bien dans l'esprit du Roi, qu'il l'engagea à mettre son royaume sous la protection de la Chine, & à en demander l'investiture à Hong-ou. Les autres isles voisines de Lieou-Kieou étoient en ce temps divisées en trois royaumes, dont les Souverains se déchiroient par des guerres sanglantes. Ja'oux de la protection que Tlay-tou avoit obtenue, ils envoyèrent aussi des ambassadeurs à la Chine solliciter la même faveur. L'Empereur les reçut avec de grandes distinctions, & leur fit des présens considérables pour eux, ainsi que pour leurs maîtres, auxquels il envoya des sceaux d'or, tels que ceux qu'avoit reçus Tlay-tou. Le même Empereur Chinois fit passer dans la grande isle trente-six familles, qui introduisirent avec elles leurs caractères, leur langue, la doctrine de Confucius. Outre cela, il accorda de grands privilèges aux habitans de

Lieou-Kieou pour leur commerce avec la Chine.

La concorde a toujours subsisté depuis ce temps entre la Chine & Lieou-Kieou. La révolution qui rendit les Tartares maîtres de l'empire, n'y apporta même aucune altération. Le Roi de Lieou-Kieou envoya des ambassadeurs à Chuntchi, qui les renvoya comblés de présens. Il fut réglé aussi que le Roi de Lieou-Kieou n'enverroit payer les tributs que tous les deux ans, & que le nombre des personnes à la suite de ses ambassadeurs, ne seroit pas au-delà de cent cinquante.

L'Empereur Cang hi s'empara de Lieou-Kieou avec plus d'intelligence & une attention plus suivie que celle de ses prédécesseurs. Il fit bâtir un palais en l'honneur de Confucius, & un college pour instruire la jeunesse dans la langue Chinoise. Il prit soin aussi de faire élever à Pekin, à ses dépens, un grand nombre de jeunes gens de Lieou-Kieou, afin de les instruire dans les usages de ses sujets, & régla que le Roi de cette île lui payeroit son tribut en denrées de ses Etats.

Chaque fois que le trône de Lieou-Kieou est vacant, le successeur du Prince le fait savoir à l'Empereur, & envoie un ambassadeur demander l'investiture du royaume.

Ce n'est qu'après qu'il a été installé par l'ambassadeur, que le Monarque Chinois envoie en

cette occasion, qu'il prend le titre de Roi, & que sa femme est reconnue Reine.

En 1719, Cang-hi envoya dans cette isle pour cette cérémonie, le Mandarin Supar-Coang: c'est ce député qui a fourni au P. Gaubil tout ce qui a été dit sur le royaume de Lieou Kieou.





DE LA COREE.

INTRODUCTION.

Les connoissances que l'on a de ce royaume sont si bornées, qu'il seroit difficile d'en donner une description tant soit peu exacte. Les Hollandois sont les seuls des Européens qui aient jamais pénétré dans ce royaume, encore y furent-ils jetés par une tempête en 1653. On les garda prisonniers pendant treize ans, & ce n'est que par une fuite hardie qu'ils recouvrerent leur liberté. Hamel, écrivain du vaisseau Hollandois, & qui eut le bonheur d'échapper à la captivité, a donné une relation de la Corée (a) dont nous avons fait usage.

Le P. Régis, missionnaire Jésuite, a publié aussi des observations sur cette contrée, d'après

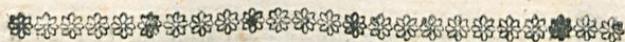
(a) Elle se trouve dans le quatrième volume des voyages au nord recueilli par Bernard.

un Seigneur Tartare envoyé au Roi de la Corée par l'Empereur Cang-hi (a).

Quoique cette relation, qui est plus récente, mais beaucoup moins détaillée que la première, en diffère en plusieurs points, cependant elle ne peut jeter aucune défiance sur la description des Hollandois qui ont demeuré treize ans dans le pays, & dont la véracité est assez généralement reconnue. C'est ce qui nous a engagé à la suivre comme notre guide principal.

(a) Le P. Duhalde les a placées à la suite de sa description de la Chine en quatre volumes in-folio.





DESCRIPTION.

GÉOGRAPHIQUE

DE LA CORÉE

L E royaume que les Européens appellent Corée, est connu en Asie sous le nom de *Trozembouc* ou de *Kauli*. Les Tartares Manchoux lui donnent celui de *Solo*. C'est une grande péninsule située entre la Chine & le Japon, laquelle s'étend de trente-quatre à quarante trois degrés de latitude; ce qui fait cent quatre vingt lieues du nord au sud; sa grande largeur de l'est à l'ouest est de cent vingt lieues. La mer l'environne par-tout, excepté du côté du nord, où elle est contigue au pays des Tartares Manchoux par une montagne très-haute & très-vaste. A ce rempart naturel, qui sert de bornes entre la Tartarie & la Corée, on a ajouté une palissade de bois. A l'ouest, elle n'est séparée de la province de Quantong que par une baie d'une largeur médiocre. C'est le passage le plus fréquenté pour y entrer en venant de la Chine, parce qu'à travers la montagne le chemin est impraticable, au lieu qu'en hiver, la baie se trouvant gelée, on la traverse facilement sur la glace.

Le royaume de Corée, dit Hamel dans son journal,

journal, est divisé en huit provinces, qui, dit-on, renferment trois cent soixante villes, sans compter un grand nombre de châteaux & de forteresses, qu'on bâtit ordinairement sur des éminences. Le P. Régis admet bien la division des huit provinces; mais il n'y compte qu'environ cent cinquante villes. Il appelle la ville royale *King-ki-tao*. Ce rapport doit être préféré au premier, en ce que Régis le fait d'après un Mandarin du tribunal des mathématiques, qui avoit accompagné l'envoyé de Cang-hi au Roi de Corée, & qui en avoit apporté la carte du pays, qui est suspendue dans le palais du Roi.

Tous le pays est arrosé par deux fleuves considérables, dont l'un se nomme *Y-lu*, & l'autre *Tu-men*. Tous deux prennent leur source dans la haute montagne qui joint la Corée au continent. Elle passe pour être une des plus élevées de l'univers, & perpétuellement couverte de neiges.

Le climat de la Corée est très-froid, surtout dans les provinces septentrionales. La neige y tombe quelquefois avec tant d'abondance, qu'on est obligé de pratiquer des routes par dessous pour la communication des maisons. Aussi dans ces cantons la stérilité contraint les habitans à ne vivre que d'orge, & à s'habiller de grosses toiles de chanvre, ou de peaux de brebis. En récompense, on y trouve une grande abondance de ginseng, ce simple fameux dont nous avons

parlé à l'article de la Chine; on prétend que celui de Corée est inférieur en qualités à celui de la Tartarie Chinoise.

Les provinces méridionales & orientales produisent toutes les nécessités de la vie. Les Japonois ont appris aux habitans depuis un siecle à cultiver & préparer le tabac, qui leur étoit inconnu: il fut d'abord si bien de leur gout, qu'ils en donnoient le poids en argent. L'usage en est aujourd'hui devenu général parmi les deux sexes. On accoutume même les enfans à fumer dès l'âge de cinq ou six ans.

Régis rapporte qu'on trouve à la Corée des tygres, des martes, des castors, des bestiaux de toute espece, des chiens, des chats & des chevaux, qui n'ont que trois pieds de hauteur. Hamel dit y avoir vu aussi des ours, des sangliers, des cerfs, & toute sorte de bêtes fauves.

Toutes les especes d'oiseaux connues en Europe, & beaucoup d'autres encore, y sont en grand nombre, ainsi que la volaille domestique, parmi laquelle on voit des poules dont la queue a trois pieds de long.

On y voit aussi des crocodiles, des serpens, & une infinité de reptiles venimeux. On ne nous parle pas des insectes.

Les productions de la Corée, dans le regne minéral, sont de l'or, de l'argent, du plomb, du cuivre, du fer & un sel répandu avec beaucoup d'abondance en certains cantons.

Habillemens, usages religieux & civils des Coréens.

Les Coréens sont habillés, à peu de chose près, comme les Chinois; leurs villes ont aussi la même forme, & sont bâties dans le même gout. Dans la campagne, toutes les maisons sont de terre & couvertes de chaumes. La nourriture ordinaire de ces peuples est de riz & d'autres grains, dont ils composent aussi leur boisson. A table, ils ont l'usage des plats & des assiettes, & s'écartent fort rarement des loix de la tempérance.

La religion dominante est celle de Fo. On y connoit aussi la doctrine de Confucius, & elle a beaucoup de sectateurs, sur-tout parmi les Grands, qui méprisent les autres religions & leurs prêtres. Tout le pays, dit Hamel (a), est rempli de temples consacrés à la divinité Indienne, & d'une multitude de bonzes qui en sont les ministres. Il s'en trouve beaucoup qui vivent en communauté comme en Europe, & il y a tel de ces couvens qui renferme jusqu'à cinq ou six cent religieux.

Les couvens, ainsi que les temples, sont bâtis hors de l'enceinte des villes, & aux dépens

(a) Tome IV des voyages au nord, page 65 & suivantes.

du public : quelquefois une seule ville nourrit dans son district jusqu'à quatre mille de ces moines. Ils ne sont point liés par des vœux, & il leur est libre de rentrer dans le monde, lorsqu'ils s'ennuyent de la solitude. La qualification de pieux fainéans, qui est si bien appliquée aux moines d'Europe, ne convient nullement à ceux de Corée, & peut-être est-ce le seul état où ils soient réellement utiles. Leur vie est très-dure, le gouvernement en tire des secours essentiels en les chargeant de corvées & d'impôts, & la nation les méprise. Il y en a qui vivent à la cour ; ce sont ordinairement des supérieurs de monastères, des religieux sçavans & remplis de mérite : on les appelle moines du Roi. Ceux-ci sont très-estimés ; on leur confie des emplois importants, & sont distingués par des marques sur leurs habits.

Tous ces moines se rasent les cheveux & la barbe. Ils doivent s'abstenir de chair de toute espece d'animaux, & le commerce des femmes leur est interdit. Ces trois points de leur institution sont si sévèrement recommandés, que celui qui en viole un est chassé du couvent, après avoir reçu soixante ou quatre-vingt coups de bastonnade sur les fesses. Le jour qu'un religieux prend l'habit, on lui imprime sur le bras une marque ineffaçable. Tous vivent de leur travail manuel, des bénéfices du commerce qu'ils font, des quêtes, & de quelques

gratifications que leur accordent les gouverneurs des villes après de grands travaux. Ils s'appliquent aussi à instruire les enfans. Quelque disciple veut-il embrasser l'état de son maître, on le rase, & on le retient au service du monastere. Tout ce qu'il gagne est pour le maître qui l'a instruit. A sa mort, il est affranchi de cette obligation, & il hérite même du bien de son precepteur, dont il doit porter le deuil.

Comme la plupart des monasteres sont bâtis sur des éminences qui ont une vue charmante, & qu'ils ajoutent à cet agrément celui d'avoir de beaux jardins & des bosquets délicieux, la noblesse Coréenne visite souvent ces cloîtres, & y menent leurs maîtresses ou des filles publiques, qui sont par-tout très-communes; de sorte qu'on peut regarder ces couvens comme des lieux de plaisirs & de débauche, plutôt que comme des endroits consacrés à la retraite & à l'austérité.

Un usage singulier, suivant le même voyageur, c'est que chaque ville tire de l'étendue de son ressort un certain nombre de moines, qu'elle fournit au Roi pour garder & entretenir, à leurs dépens, les forts & les châteaux qui sont dans les gorges & sur le penchant des montagnes. Ils passent pour les meilleurs soldats, & obéissent à des officiers pris dans leurs corps, & qui observent les mêmes réglemens que les autres troupes.

Le mariage est défendu en Corée jusqu'auquatrième.

me degré, & s'arrête quelquefois entre des enfans de sept à huit ans. Les filles n'ont d'autre dot que leurs habits. Dès l'instant qu'elles sont fiancées, une fille, qui n'est pas unique, va habiter chez son beau-pere jusqu'à ce qu'elle ait appris à gagner sa vie, & à gouverner un ménage. Le jour du mariage étant arrivé, la fille retourne chez ses parens, le mari monte à cheval, accompagné de ses amis, fait le tour de la ville, & s'arrête enfin à la porte de sa maîtresse, dont les parens viennent le recevoir. Ils conduisent ensuite leur fille chez le mari, & toute la cérémonie est terminée.

Un homme peut entretenir, hors de sa maison, autant de femmes qu'il lui plait & les voir librement; mais une seule peut habiter avec lui. Si un homme d'un rang distingué en a plusieurs dans sa propre demeure, il n'y en a qu'une qui domine, chacune des autres a un appartement séparé. Dans le fonds, remarque le journaliste, ils ne font pas grand cas des femmes, & ne les traitent guere mieux que des esclaves. Ils les chassent pour les fautes les plus légères, & quelquefois sur de simples prétextes. Ce qui est de plus fâcheux pour ces malheureuses, c'est qu'un mari peut les forcer à se charger des enfans qu'il en a eus. Elles ne peuvent quitter leur mari, à moins qu'elles n'y soient autorisées par la justice.

Les Coréens traitent leurs enfans avec beau-

coup de douceur, & ceux-ci ont pour eux une soumission & un respect qui n'a point de bornes.

Toutes les personnes libres apportent de grands soins à l'éducation de leurs enfans. En leur persuadant de bonne heure que la science est une route sûre pour parvenir à la fortune & aux honneurs, en leur parlant sans cesse des vertus & du sçavoir de leurs ancêtres, on ne manque pas d'exciter l'émulation & le gout de l'étude.

SCIENCES DES CORE'ENS.

Les sciences des Coréens se réduisent à la connoissance de la morale enseignée par Confucius, dont on leur donne les traités à apprendre. Mais outre cette étude particulière, il y a dans chaque ville un édifice public, où, suivant un ancien usage, on assemble la jeunesse pour lui lire l'histoire du pays, & le procès des gens en place qui ont été punis de mort pour leurs prévarications. A l'exemple des Chinois, ces peuples font une estime singulière des sciences, & respectent beaucoup les sçavans. Ils ont des docteurs, & différens grades auxquels les lettrés parviennent par la voie des examens, qui se font chaque année dans les grandes villes, de la même façon qu'à la Chine. Ceux qui parviennent au doctorat sont aussi-tôt pourvus d'emplois.

Rien n'est plus borné que la connoissance de ces peuples dans la géographie. Ils divisent l'univers en douze royaumes, qu'ils supposent tributaires de la Chine, & ils n'étendent les bornes du globe que jusqu'au royaume de Siam.

Les Grands & les lettrés font usage de la langue Chinoise. Le reste de la nation a un langage différent, & des caracteres particuliers pour s'exprimer. On conserve en ce royaume un grand nombre de livres anciens, soit manuscrits, soit imprimés en caracteres Chinois, & à la maniere de la Chine. On fait tant de cas de ces livres, que c'est le frere du Roi qui en a la garde. Pour prévenir les accidens du feu, & le malheur de les perdre, plusieurs villes ont des copies, ou des doubles de ces livres.

Les Coréens n'enterrent leurs morts qu'en deux saisons de l'année, en automne & au printemps. Ceux qui meurent dans les deux autres saisons, sont placés sous une petite hutte de chaume bâtie exprès, jusqu'à ce que le jour destiné aux obseques soit arrivé. Alors on rapporte le mort dans sa maison, on l'enferme dans une bierre avec ses habits & quelques bijoux; &, après avoir employé toute la nuit à se réjouir à table, on emporte le corps à la pointe du jour. Les porteurs chantent & marchent en mesure, tandis que les parens font retentir l'air de leurs lamentations; on l'enterre ensuite dans

quelque endroit d'une montagne choisie par des devins, qu'on ne manque jamais de consulter en cette occasion.

Trois jours après cette cérémonie, les personnes du convoi retournent sur le tombeau du mort pour y faire quelque offrande. Au temps de la pleine lune, on les renouvelle, & on fait couper l'herbe qui croît sur cette sépulture.

Lorsque les enfans ont rendu les derniers devoirs à leurs peres, le fils aîné prend possession de la maison paternelle & des terres qui en dépendent; le reste des biens se partage par portions égales entre les garçons, à l'exclusion des filles. Il arrive souvent qu'un pere, parvenu à une extrême vieillesse, renonce volontairement à l'administration de sa maison, & la remet à ses enfans. Alors l'aîné en est chargé, & donne un exemple de tendresse, qui honore infiniment la façon de penser de ces peuples. Il fait bâtir une autre maison commode pour loger son pere. Il pourvoit aux besoins du vieillard, & le traite avec autant de soumission & de respect, que s'il avoit de grands biens à en attendre encore.

Le deuil d'un pere est de même durée qu'à la Chine, & plus sévèrement pratiqué. Un fils est obligé de se défaire de ses emplois. C'est un crime, tant que dure ce temps de tristesse, de se mettre en colere, de se battre, & de s'enivrer. Les gens mariés ne doivent avoir aucune

fréquentation ensemble; &, s'ils avoient des enfans, ils seroient déclarés bâtards. L'habit de deuil consiste en une longue robe de grosse toile de chanvre, sous laquelle on porte un cilice fort grossièrement tissu, & en un chapeau de roseaux verts, autour duquel régné une grosse corde, qui sert de crêpe. On ne portoit jamais sans avoir à la main une canne ou un bâton pour annoncer de qui on est en deuil. Le bâton est pour la mort d'un pere, & la canne pour celle de la mere. L'usage des bains est alors interdit. Enfin, les Coréens affectent une négligence si mal propre & si hideuse, tant que dure leur deuil, qu'elle les fait ressembler à des mulâtres.

GOUVERNEMENT CIVIL ET
MILITAIRE.

Quoique le Roi de Corée paie tribut à l'Empereur de la Chine, son pouvoir n'en est pas moins absolu. Aucun de ses sujets, sans en excepter les plus grands Seigneurs, n'a la propriété de ses terres; ils en tirent seulement le revenu. Toutes les terres appartiennent au Roi, qui les donne à qui il lui plaît: elles rentrent au domaine royal après la mort des engagés, à moins que le Roi n'en fasse une nouvelle concession aux enfans.

Le Souverain a un conseil composé des princi-

paux officiers de mer & de terre qui s'assemblent tous les jours. Nul de ces conseillers ne peut donner son avis, à moins que le Prince ne le lui demande. Ces charges ne sont point héréditaires, ainsi que tous les emplois de la cour, mais ceux qui en sont pourvus, les gardent jusqu'à leur mort.

Quant aux gouverneurs des villes, magistrats & autres officiers de province, leur emploi n'est que triennal. Il y en a même peu qui servent jusqu'à la fin de leur terme, parce que sur l'accusation des surveillans, que le Roi entretient en grand nombre, la plupart sont cassés & bannis pour quelque malversation.

Les revenus du Roi, consistent dans le produit de ses domaines, en droits dûs à l'entrée des marchandises, & en de certaines réserves qu'il fait sur les terres qu'il cède à ses sujets. La dixme de toutes les productions de ses Etats lui appartient encore. Elle se perçoit en nature, & se dépose dans des magasins royaux bâtis à cet effet dans toutes les villes. Outre cette dixme, tous ceux qui ne sont pas enrôlés dans la milice doivent chaque année trois mois de leur travail au Roi, ces corvées sont prescrites par les gouverneurs des provinces & des villes.

La justice criminelle est très-sévère dans ce royaume. Un criminel de leze Majesté, un rebelle ou un traître, est exterminé avec toute sa race, & sa maison est rasée. Une femme qui

tue son mari, est enterrée toute vive jusqu'aux épaules au milieu d'un grand chemin, & l'on place près d'elle une hache, dont chaque passant, qui n'est pas noble, doit lui donner un coup sur la tête, jusqu'à ce qu'elle ait expiré. Les magistrats du lieu où le crime s'est commis, sont interdits pour un temps. Si c'est une ville considérable, on lui ôte son gouverneur & elle entre dans la dépendance d'une autre ville. Les loix imposent la même punition aux villes qui se mutinent contre leur gouverneur, ou qui portent contre eux des plaintes mal fondées.

Un homme qui surprend sa femme en adultere, ou dans quelque désordre infamant, est autorisé par la loi à la tuer. Il a le même droit sur ses esclaves, mais il ne lui faut que les plus légers prétextes. Au contraire un esclave qui tue son maître est livré aux plus cruels supplices. La punition d'un meurtrier est assez singuliere pour mériter place ici. Après avoir long-temps foulé le criminel aux pieds, on prend du vinaigre, dans lequel on lave le cadavre de celui qui a été tué, & on lui en fait avaler avec un entonnoir. Lorsqu'il en est bien rempli, on lui frappe sur le ventre à coups de bâton. Le supplice des voleurs est d'être foulés aux pieds jusqu'à la mort. Malgré la rigueur de ce tourment, Hamel observe que les Coréens sont fort portés au larcin.

L'adultere est aussi puni de mort dans les hommes sur-tout parmi les gens de distinction. C'est le pere même du coupable, s'il est vivant, ou le plus proche parent qui doit être son exécuteur. On laisse au criminel le choix du genre de mort; & ordinairement il demande à avoir le dos percé à coups d'épée.

Ceux qui ne payent pas leurs créanciers aux termes convenus, sont condamnés à recevoir la bastonnade sur les os des jambes tous les quinze jours, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé le moyen de s'acquitter. S'ils meurent sans avoir rempli cette obligation, leurs parens sont obligés de payer, ou de subir la bastonnade. Ainsi personne n'est exposé à perdre ce qui lui est dû. La facilité de duper le marchand, & d'é luder les promesses qu'on fait à des créanciers, ne peut avoir lieu à la Corée, ainsi qu'en Europe.

La bastonnade n'est pas plus flétrissante ici qu'à la Chine. C'est une punition qui s'ordonne pour les fautes les plus légères. On l'applique, tantôt sur les os des jambes, tantôt sur la plante des pieds, sur les fesses, ou sur le gras des jambes. Une latte de la longueur du bras un peu ronde d'un côté, platte de l'autre, large de deux doigts & de l'épaisseur d'un écu, sert à la donner sur les os des jambes. On n'en applique que trente coups de suite; mais, deux ou trois heures après on recommence, & on

acheve le nombre porté par la sentence. Sur la plante des pieds la bastonnade se donne avec un bâton de la grosseur du bras, & de deux ou trois pieds de long. Pour celle sur les fesses, on dépouille le coupable de tous ses habits, on le fait étendre à terre, la face en bas, & on le frappe sur le derriere avec une latte plus large, plus longue & plus épaisse que la premiere. Une femme qui subit ce supplice, prend un caleçon. Cent coups sont équivalens à la mort, & cinquante même produisent assez souvent le même effet. La bastonnade sur le gras des jambes, se donne avec des baguettes de la grosseur du ponce. C'est le châtiment commun aux femmes & aux jeunes gens. Le P. Régis dit qu'on jette sur la tête de ceux qui doivent subir quelque châtiment un sac qui leur tombe jusqu'aux pieds, autant pour adoucir leur humiliation que pour les châtier avec plus de liberté.

Les gouverneurs des villes & autres magistrats subalternes ne peuvent condamner à mort sans que leur sentence ait été confirmée par le gouverneur de province. Les criminels d'état sont jugés par le conseil du Roi, qui prononce le jugement.

Le gouvernement militaire est réglé avec le même ordre que le gouvernement civil: chaque province a un général qui a sous lui quatre à cinq colonels, dont chacun a un régiment, lequel a ses capitaines, lieutenans & autres offi-

ciers. Chaque capitaine a le commandement de quelque petite ville ou forteresse. Dans tous les villages est un sergent qui commande, & qui a sous lui un caporal ou décemvir, dont le commandement s'étend sur une escouade de dix hommes. Ces sergens sont obligés de présenter tous les ans à leurs capitaines, le rôle des soldats de leurs escouades, & les capitaines en rendent compte au Roi, qui, par-là sçait en tous temps le nombre des troupes qu'il a à son service.

Les armes de l'infanterie sont un mousquet, une épée ou une demi-pique, un corselet & un casque. Chaque soldat est obligé de se pourvoir à ses dépens de cinquante cartouches. Les officiers n'ont que l'épée, l'arc & les flèches.

La cavalerie porte des casques, des cuirasses, des sabres, l'arc & les flèches & des fouets armés de pointes de fer. Nous avons précédemment parlé d'une milice particulière, composée de religieux, qui font les fonctions de soldats, nous ne le répéterons pas ici. Tous les ans on distribue à chaque soldat trois pieces de toile pour s'habiller. Personne n'est dispensé du service qu'à l'âge de soixante ans, & les enfans remplacent leurs peres.

MARINE DE CORÉE.

Ce royaume étant une presqu'isle, le gouvernement s'attache particulièrement à défendre ses

côtes avec des flottes considérables. Chaque ville doit équiper & entretenir un vaisseau. Tous ces bâtimens ont deux mâts & trente ou trente-deux rames, chacune servie par cinq ou six hommes. Il n'y a pas moins de trois cens hommes, tant pour la manoeuvre que pour le combat sur chaque vaisseau. Tous portent quelques pieces de canon & grand nombre de pots d'artifice.

Dans chaque province est un amiral particulier chargé de faire tous les ans la revue des vaisseaux de son district & d'en rendre compte au grand amiral, qui assiste quelquefois lui-même à ces revues particulieres. Si quelque officier manque à son devoir, il est condamné à mort, ou au moins au bannissement perpétuel. Le moindre défaut d'ordre ou d'attention est puni avec la dernière rigueur. Hamel rapporte avoir été témoin (g) du jugement que subit en 1666. un amiral de province qui commandoit une flotte de dix-sept vaisseaux. Il fut banni pour avoir caché au Roi que le feu avoit pris aux poudres d'un navire, & emporté cinq hommes.

Lorsque le Roi sort de son palais, il est accompagné de toute la noblesse de sa cour, habillée d'étoffes de soie noire, au milieu de ses gardes, qui sont les principaux bourgeois de la capitale. Le Prince paroît porté sous un dais d'or fort riche. Toutes les portes & les fenê-

(g) Page 57.

tres sont fermées dans les rues par lesquelles il passe, & il n'est permis à personne de le regarder. Immédiatement devant lui, marche un secrétaire d'état, ou quelqu'autre officier de distinction, avec une petite boîte, dans laquelle il met tous les placets & mémoires qu'on lui présente au bout d'un roseau, ou qu'on fait pendre à des murailles & à des palissades, sans qu'on voie ceux qui les présentent. A son retour, le Roi se fait rendre compte de toutes ces suppliques, & les ordres qu'il donne à cette occasion, sont exécutés sur le champ.

Le commerce de la Corée ne s'étend pas au-delà de la Chine, du Japon, & du royaume de Siam, où ils portent du ginseng, du chanvre, du coton, du plomb, &c.

La monnoie courante est d'une seule espee. On n'en connoît pas d'autre que de pieces de cuivre, qu'ils appellent casis, encore n'ont-elles cours que dans les provinces voisines de la Chine; par-tout ailleurs les payemens se font en petits morceaux d'argent, qui se pesent comme à la Chine.

ANCIENNETE' DU ROYAUME DE COREE.

L'histoire Chinoise fait commencer la monarchie Coréenne onze cent vingt ans avant Jesus-Christ, par Kit sé. Ce Prince étoit neveu de l'Empereur de la Chine nommé T-cheou, qui le fit

emprisonner pour lui avoir donné quelques avis trop libres. Son oncle ayant été détrôné par Vou-Vang, fondateur de la troisieme dynastie Chinoise, Kit-sé fut remis en liberté; mais répugnant à avoir pour maître un usurpateur qui avoit enlevé le trône à sa famille, il se retira en Corée, se fit aimer du Roi régnant, & parvint à lui succéder.

Ce nouveau Souverain civilisa ses sujets, & introduisit parmi eux la politesse & les mœurs Chinoises. Sa sagesse & son gouvernement modéré affermiront si bien son autorité, que la couronne passa à ses descendans, qui en jouirent pendant près de neuf cent ans. Le fondateur de la quatrieme dynastie Chinoise, ayant réuni à ses conquêtes, en l'an 1246, le royaume de Corée, réduisit ses Rois au titre de Marquis. Quarante ans après, un Prince de la famille de Kit-sé reprit le titre de Roi; mais ayant été détrôné environ deux cent ans avant Jésus-Christ, ce fut le dernier Souverain de cette race.

Un Chinois entreprenant, nommé Veyman, fut le fondateur de la seconde dynastie. Etant parvenu heureusement à s'emparer du sceptre de la Corée, il sçut le conserver, se rendant successivement tributaire de plusieurs Empereurs de la Chine, qui lui déférerent enfin le titre de Roi vers l'an cent dix de Jésus-Christ. Le petit fils de Veyman ayant été assassiné, les Chinois profiterent du trouble occasioné par cet événement

pour s'emparer une seconde fois de la Corée, & ils la partagerent en différentes provinces. Par des révolutions subséquentes, la monarchie Coréenne parvint à se rétablir dans son premier état vingt-cinq ans avant l'ère chrétienne, & ses Rois se soumirent à payer tribut à la cour de Pékin.

Depuis ce tems, la Corée tour-à-tour esclave, tributaire, & quelquefois indépendante a été souvent un théâtre sanglant de guerres & de batailles. Les Tartares, les Japonois s'en sont rendus maîtres plusieurs fois. Les derniers y possèdent encore aujourd'hui un petit territoire, situé sur les côtes les plus voisines de l'isle de Tsushima, qui appartient à l'empire du Japon.

Pour les Tartares, leur voisinage de ce royaume les a mis à portée d'y faire plusieurs excursions, & de le ravager nombre de fois. La plus mémorable de ces invasions, est celle qu'ils firent au milieu du siècle dernier, & qui précéda immédiatement l'événement heureux qui plaça leur Prince sur le trône de la Chine. Ils avoient commencé par subjuguier la Corée, & c'est par là qu'ils se frayerent un chemin à la Chine, dont ils firent la conquête.

Nous ne nous étendrons pas sur le détail des exploits militaires, auxquels cette invasion donna lieu, & qui réduisirent les Coréens sous le même joug que les Chinois. Les annales Chinoises sont remplies de tant d'obscurité & de

confusion sur cet objet, qu'il nous a paru impossible d'en tirer rien de certain ni d'intéressant. Il nous suffira d'observer, d'après le P. Duhalde, que, lorsque le Roi de Corée meurt, l'Empereur de la Chine envoie deux Seigneurs de sa cour confirmer le Prince héréditaire dans la succession au trône, lui donner le titre de Quey-Vang, qui signifie Roi. Ce Prince reçoit la couronne à genoux, & fait aux ambassadeurs Chinois des présents réglés par l'usage. Ensuite il envoie son tribut à l'Empereur par un ambassadeur dépêché exprès. La femme du nouveau Roi ne peut prendre la qualité de Reine qu'elle n'en ait obtenu la permission du Monarque Chinois.

On ne peut donner une plus grande preuve de la dépendance des Rois de Corée, qu'en rapportant une supplique présentée à l'Empereur Cang-hi par un de ces Souverains, en 1694, pour obtenir un titre d'honneur pour sa femme. Voici comment s'explique ce Roi de Corée.

“ Moi, votre sujet, je suis un homme des
 ” plus infortunés. Je me suis vu long-tems sans
 ” héritier, jusqu'à ce qu'enfin il m'est né un fils
 ” d'une concubine, dont j'ai cru devoir élever
 ” la fortune à cette occasion. C'est de cette fausse
 ” démarche qu'est venu tout mon malheur.
 ” J'ai obligé la Reine Min-chi de se retirer, &
 ” j'ai fait Reine à sa place ma concubine Chang-
 ” chi, comme je n'ai pas manqué alors d'en in-
 ” former votre Majesté ; mais faisant aujourd'hui

réflexion que Min-chi avoit été créée Reine
par votre Majesté, qu'elle a gouverné long-
tems ma famille, qu'elle m'a assisté dans les
sacrifices, qu'elle a rendu ses devoirs à la Rei-
ne ma grand-mere, & à la Reine ma mere,
& qu'elle m'a pleuré pendant trois ans, je re-
connois que j'aurois dû la traiter plus hono-
rablement, & je suis extrêmement affligé de
m'être conduit avec tant d'imprudance; enfin,
pour me rendre aux desirs de mon peuple, je
souhaiterois aujourd'hui de rétablir Min-chi
dans son ancienne dignité, & de faire rentrer
Chang-chi dans sa condition de concubine.
Par ce moyen, le bon ordre régnera dans ma
famille, & la réformation des mœurs com-
mencera heureusement dans mon royaume.

Moi, votre sujet, quoique, par mon igno-
rance & ma stupidité, j'aie fait une tache à
l'honneur de mes ancêtres, j'ai servi votre Ma-
jesté depuis vingt ans, & je suis redevable de
tout ce que je suis à votre bonté, qui me sert
de bouclier & de protection, je n'ai point d'af-
faire publique ou particuliere que je veuille
vous cacher, & c'est ce qui m'a fait pren-
dre deux ou trois fois la hardiessé de sol-
liciter votre Majesté sur celle-ci. J'ai honte,
à la vérité, de sortir des bornes de mon de-
voir. Mais comme il est question du bien de
ma famille & des desirs de mon peuple, j'ai

» cru que, sans blesser le respect, je pouvois
» présenter cette supplique à votre Majesté.

Le tribunal des rites, auquel cette requête fut renvoyée, prononça qu'elle étoit juste. En conséquence il fut envoyé des commissaires pour rétablir la Reine dans sa première dignité, & pour destituer la concubine.

Tous les ambassadeurs de la Chine sont reçus par le Roi en personne, qui sort de la ville accompagné d'une foule nombreuse de gardes & de courtisans. Au contraire, les ambassadeurs de Corée ne reçoivent à la Chine que des instructions médiocres. Ils sont obligés de céder le pas aux Mandarins des deux premières classes. On les loge dans une maison particulière, où on les tient comme en captivité. Ils ne peuvent sortir qu'avec une garde, qui rend compte de toutes leurs actions.

Les honneurs qu'on rend en Corée à l'ambassadeur Chinois, paroissent l'emporter sur ceux qu'on rend au Roi même; mais ils entraînent une contrainte qui ne laisse pas l'ambassadeur de la Chine plus libre que l'est celui de Corée à Pékin. Pendant tout le tems qu'il reste à la cour de Corée, toutes les rues, depuis son logement jusqu'au palais royal, sont bordées de soldats à dix ou douze pieds de distance. Il y a deux ou trois personnes préposées exprès pour recevoir des notes écrites qu'on leur jette par les fenêtres de l'ambassadeur, & pour les porter au Roi, qui

Veut ſçavoir à chaque inſtant de quoi ce miniſtre eſt occupé. Le Roi ſemble ne penſer qu'à rechercher les moyens de plaire à l'envoyé Chinois, pour l'engager à faire un rapport favorable de ſon gouvernement à l'Empereur ; mais dans le fonds toutes ces pratiques prévenantes, qui ont l'apparence d'attentions & d'honneurs, ne ſont que pour empêcher l'envoyé Chinois de prendre des connoiſſances ſecretes ſur l'adminiſtration.





DU JAPON.

INTRODUCTION.

LE célèbre Marc-Paul est encore le premier voyageur qui ait parlé des isles du Japon, qu'il appelle Zipangri. Quoiqu'il avoue n'avoir pas pénétré dans cet empire, cependant les particularités qu'il en rapporte ont été confirmées par les relations postérieures: mais ce qui ajoute surtout un grand prix au récit du voyageur Vénitien, c'est qu'il servit de base à l'immortel Colomb pour établir des conjectures sur l'existence de plusieurs pays inconnus, qu'il supposoit situés à l'occident de l'Europe. Personne n'ignore quel fut le succès du fameux Génois, & que c'est à lui seul qu'appartient toute la gloire de la découverte de l'Amérique.

A peu près dans le même tems que la monarchie Espagnole étendoit sa domination dans des contrées inconnues, & ajoutoit une nouvelle partie à l'univers, le hasard fit découvrir le Japon par les Portugais. Depuis cette époque, que

On place en 1542, la connoissance de ce grand archipel se répandit par-tout, particulièrement après l'ambassade mémorable que quelques Princes Japonois envoyèrent à Rome en 1585. La nouveauté de ce spectacle attira les regards de toute l'Europe. On s'empressa de publier différentes relations sur le Japon, & sur la réception qui fut faite à ses ambassadeurs par les Papes Grégoire XIII, & Sixte V.

A la fin du même siècle, les Jésuites qui, comme on sçait, sont obligés d'envoyer chaque année à leur général le détail de tout ce qui se passe dans les lieux de leur mission, publièrent un recueil assez curieux sur le Japon. Les Franciscains, les Dominicains suivirent ensuite cet exemple au commencement du siècle dernier. Mais tous ces écrivains ecclésiastiques s'étoient attachés particulièrement à décrire les progrès de la religion, les pieux efforts de leurs frères pour la propagation de l'Évangile, les miracles qui avoient été opérés en leur faveur, & la glorieuse félicité que quelques-uns d'eux avoient eue de payer de leur sang la couronne du martyre. L'histoire naturelle, l'histoire civile des peuples, tout ce qui est étranger aux occupations de ces hommes apostoliques, est traité avec tant de précision & même d'obscurité, qu'on s'apperçoit clairement que la complaisance qu'ils ont mise à rapporter les événemens divins qui intéressoient leur ordre, ne leur a pas permis de s'arrêter à des objets

profanes, qu'ils regardoient avec indifférence (a)

Dans le nombre des autres écrivains qui ont traité du Japon, on distingue les descriptions des Hollandois recueillies par Montanus; la relation de François Caron, directeur du commerce des Hollandois dans cet empire, & principalement l'histoire du Japon par Kœmpfer, qui fut employé en qualité de médecin à la suite de l'ambassade que les Hollandois envoyèrent de Batavia au Japon en 1690. C'est de ce sçavant mé-

(a) *Emanuelis Acoſta historia a ſocietate Jeſu in India geſtarum, in 8°. Cologne 1574.*

Relation du martyre que ſix PP. Franciſcains, trois Jéſuites, & pluſieurs Japonois ont ſouffert au Japon. P. F. J. de Ste. Marie. En Eſpagnol in 8°, Madrid, 1601.

Histoire des miſſions des Dominicains au Japon, par Hyacinthe Orfanet & François Diego Collado, de l'ordre des freres prêcheurs, in folio. Madrid, 1603.

Histoire des choſes les plus mémorables avenues aux Indes orientales & autres pays de la découverte des Portugais en l'établifſement & les progrès de la foi catholique, principalement de ce que les religieux de la compagnie de Jéſus y ont fait & enduré pour la même fin, par Pierre Dujarric, in 4°. Bordeaux, 1608.

Histoire de l'église du Japon, par le P. Craſſec Jéſuite, deux volumes in 4°. 1658.

decin que nous avons emprunté tout ce que nous rapportons du Japon. Nous n'avons pas oublié de consulter aussi la nouvelle histoire de cet empire donnée par le P. Charlevoix ; mais il est bon de prévenir ici que ce sçavant Jésuite n'a fait que mettre Kœmpfer dans un ordre nouveau, en y ajoutant différentes relations de miracles, de persécutions & de martyres, tirées des écrits de ses confreres & d'autres missionnaires, à qui un zele ardent pour l'Evangile a souvent fait substituer de pieux mensonges à la place de la vérité.





ETENDUE ET DIVISION DU JAPON.

CEt empire est situé entre le trente-unième & le quarante-deuxième degré de latitude septentrionale, & entre le cent cinquante-septième & le cent soixante-quinzième degré & demi de longitude depuis le premier méridien de l'isle de Fer. Sa longueur est ouest tirant de peu à l'est-nord-est, & n'a pas moins de deux cent soixante lieues communes de France. Sa largeur est nord & sud, & assez irrégulière, mais jamais au dessous de soixante ou soixante-dix lieues. C'est un composé d'une infinité d'isles grandes & petites, dont la disposition extérieure, suivant Kœmpfer, ressemble beaucoup à celle de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. „ Cet Etat, dit-il, „ est rompu & coupé de la même manière par „ des caps, des promontoires, des bras de mer, „ des anses & de grandes baies, qui, en avan- „ çant fort loin dans les terres, forment quan- „ tité d'isles, de péninsules, de golfes & de ha- „ vres ..

Parmi toutes ces isles, qui forment cet empire, on en distingue trois, dont la principale s'appelle Nipon, & donne son nom à tout l'empire.

La seconde s'appelle Sai-kokf ou Kiu-siu, qui veut dire pays des Neuf, parce qu'elle se divise en neuf provinces. Elle est séparée de la première par un canal étroit, plein de rochers & d'isles, les unes habitées, les autres désertes.

La troisième est située entre les deux premières & porte le nom de Sikokf, qui signifie pays des quatre provinces.

Ces trois grandes isles sont environnées d'un très-grand nombre d'autres, dont les unes sont petites, stériles, remplies de rochers, & les autres assez grandes & assez peuplées pour former des gouvernemens & des principautés.

Tout cet archipel fut d'abord divisé par l'Empereur Susium en sept grandes contrées, & ensuite en soixante-huit provinces, dont l'Empereur donna le gouvernement à un pareil nombre de Seigneurs. Cette division subsiste encore aujourd'hui; & ces soixante-huit provinces furent subdivisées en six cent quatre districts, ou juridictions subalternes, dont l'Empereur forme à son gré autant de gouvernemens qu'il lui plaît, & selon que l'exigent les intérêts de sa couronne, ou la tranquillité de ses Etats,

Pour prendre une idée générale de cet em-

pire, il suffira de connoître les sept grandes contrées que forma l'Empereur Susium.

La premiere s'appelle Tookaido, c'est-à-dire, contrée du Sud-est. Elle contient quinze provinces, parmi lesquelles il s'en trouve de stériles, quelques-unes agréablement variées par des plaines & des collines, d'autres d'une fertilité merveilleuse.

La seconde se nomme Toos, qui signifie contrée orientale montagneuse. Elle comprend huit grandes provinces, dans lesquelles se rencontre la même diversité que dans les premières.

La troisième, qui a le nom de Foku-Rokkudo, c'est-à-dire, la contrée du nord, contient sept provinces, dont quelques-unes renferment des mines d'un assez grand produit.

Sanindo est la quatrième des grandes contrées. Ce nom veut dire contrée montagneuse du nord: elle est composée de huit provinces, qui sont d'une fertilité très-médiocre.

Sanjodo, c'est à dire, la contrée montagneuse du sud, est la cinquième, & forme, ainsi que la précédente, huit provinces, qui renferment un grand nombre de manufactures de draps & d'étoffes de soie & de papier, lesquelles fournissent aux habitans tout ce qui est nécessaire à leur subsistance.

La sixième grande contrée porte le nom de Sai-kaido, qui veut dire contrée des côtes de l'Ouest. Elle renferme neuf provinces, dans les-

quelles on trouve les mêmes avantages que dans la précédente, & de plus beaucoup de plantes médecinales.

Nankaido est le nom de la dernière contrée, c'est-à-dire, contrée des côtes du sud. Elle comprend six provinces, qui sont des moins fertiles de l'empire.

On ne fait point entrer dans cette division cinq provinces que les Japonois appellent Gokinai, ce qui veut dire provinces des revenus impériaux; parce que tout leur revenu est particulièrement affecté à l'entretien de la cour impériale.

Ces cinq provinces, qui sont Jamasjro, autrement Sansju, Jamatro, Kawatzij ou Kasu, Idsami & Sitzu, étant jointes aux soixante-une dont nous avons parlé, en composent soixante-six. On aura le nombre de soixante-huit que nous avons d'abord indiqué, en y ajoutant deux isles, auxquelles on a donné le nom de provinces, ce sont Iki & Tsu-sima. Elles furent réunies au Japon après la dernière guerre que l'Empereur eut avec la Corée, sur laquelle il en fit la conquête. La première de ces isles n'a que douze ou quinze lieues de long, & ne comprend que deux districts.

Celle de Tsu-sima est un peu plus grande, & se divise de même. On ne parle pas avantageusement de la fertilité de ces deux provinces; mais elles sont fameuses, dit Kœmpfer, par le

grand nombre d'idoles qu'on y adore, & par diverses curiosités naturelles qui attirent les étrangers.

Outre les provinces dont on vient de voir le détail, il y a encore quelques autres pays plus éloignés, qui sont sous la protection ou tributaires de l'Empereur du Japon. On a vu que le Prince de Matsumay, capitale du pays de Jesso, lui paie tribut. Koempfer dit qu'il en est de même du Roi des isles de Lieou-Kieou, auxquelles il donne le nom de Liquezo, & en Japonois Riu-kiu. Mais, par le récit du P. Gaubil, il paroît que ces isles sont plus particulièrement sujettes à la Chine, puisque leur Roi est obligé de faire confirmer son droit au trône par l'Empereur Chinois. Il peut se faire cependant que, par un événement postérieur au temps dont parle Koempfer, elles soient passées de la domination Japonoise sous celle des Chinois; ou que, si elles paient tribut au Japon, c'est sans doute par forme de don volontaire ou de présent, pour avoir la liberté d'y faire commerce.

Koempfer rapporte que l'Empereur du Japon a encore dans sa dépendance plusieurs isles, auxquelles on a donné des noms magnifiques. Telles sont Fatfifio, Ginfima & Kensima; ces deux derniers signifient isle d'argent & isle d'or. Les Espagnols, les Portugais & les Hollandois dont la cupidité étoit excitée par des noms aussi riches

ches n'ont rien oublié pour les découvrir ; mais leurs tentatives n'ont jamais eu de succès.

Fatfio est l'isle la plus éloignée que les Japonois possèdent vers le sud. Elle est la dernière & la plus considérable d'un grand nombre d'autres qui forment une longue chaîne. C'est là qu'on rélégue ordinairement les criminels d'Etat, & les grands Seigneurs qui ont encouru la disgrâce de leur maître. Leur demeure est au milieu des rochers, très-hautes & très-escarpées, qui environnent l'isle de toutes parts, & qui la rendent absolument inaccessible. Lorsqu'on y porte des provisions, qu'on veut y faire entrer un prisonnier ou relever la garde, on est obligé d'élever le bateau avec toute la charge par le moyen d'une grue. On ne laisse pas languir ces malheureux prisonniers dans une oisiveté ennuyeuse pour eux-mêmes, & à charge à l'Etat. On les occupe à fabriquer des étoffes de soie très-fine, qui dédommagent au centuple de leur entretien, & qui servent à la magnificence de la cour impériale. C'est de ces rochers déserts que sortent les étoffes les plus belles & les plus précieuses du Japon. La cour en fait tant de cas, qu'il est défendu, sous peine de mort, d'en vendre aux étrangers ; & , sous d'autres peines très-rigoureuses, d'en favoriser l'exportation.

CLIMAT DU JAPON.

A juger des qualités du climat de ces isles

Tom. VI.

F

par la durée des jours de ceux qui les habitent, on ne peut disconvenir qu'il ne soit excellent, puisqu'on y vit très-long-tems, que les femmes y sont très-fécondes, & qu'il y régne très-peu de maladies. Les tems y sont en général fort inconstans; l'hiver est très-rude; & en été, surtout pendant les jours caniculaires, il y fait une chaleur insupportable. Il y pleut souvent, & d'une manière extraordinaire, dans les mois de juin & juillet, qu'on appelle pour cette raison mois d'eau.

La mer, qui environne les isles du Japon, est perpétuellement agitée & sujette à des tempêtes affreuses; ce qui, joint aux écueils & bas fonds qui s'y trouvent, rend la navigation très-périlleuse dans ces parages. Il s'y rencontre aussi plusieurs gouffres, où les vaisseaux courent de grands dangers. On en remarque deux qui sont des plus à craindre: celui que l'on appelle Fainki, n'est que peu redoutable quand la marée est haute; mais, lorsqu'elle commence à baisser, on le voit tourner avec violence, & tout-à-coup il s'abaisse à la profondeur de quinze brasses, entraînant au fond tout ce qui se trouve à sa surface.

Le second gouffre ou tournant s'appelle Awano Narotto, c'est-à-dire, le bruissement d'Awawa. C'est un grand rocher, autour duquel l'eau se précipite avec tant de bruit & d'impétuosité, qu'on l'entend de fort loin, & que la masse

énorme de pierre qui s'éleve hors de l'eau tremble continuellement. Quoique la vue de cet abyme soit plus effrayante que celle du premier, cependant il est beaucoup moins dangereux; parce que le fracas qu'il fait donne la facilité de l'éviter. Le Narotto est pour les poètes & les prêtres Japonois un fonds inépuisable de comparaisons & d'allusions pour embellir leurs écrits & leurs sermons.

Il y a peu de mers où l'on voie un si grand nombre de ces météores orageux, appelés trombes ou fronk, qui font pâlir les matelots. Ce sont des nuages creux, agités par un tourbillon qui leur donne une forme cylindrique. L'extrémité supérieure de cette colonne reste fort élevée dans les nues auxquelles elle tient, tandis que son extrémité inférieure presse la surface de la mer, & se remplit d'eau comme le conduit d'une pompe. Ainsi, enflé comme un balon, ce nuage est poussé par les vents avec la plus violente rapidité. Son volume est quelquefois d'une grosseur prodigieuse, & sa circonférence va jusqu'à douze ou quinze brasses (soixante ou soixante-quinze pieds), malheur au navire qui viendrait à le heurter, la colonne crève, l'eau tombe par torrens énormes sur le bâtiment, & le fait bientôt abimer. Lorsqu'on aperçoit un de ces fronks d'assez loin & qu'on craint sa rencontre, on le crève à coups de canon.

Le terroir du Japon est en général monta-

gneux , pierreux & assez peu fertile de sa nature ; mais l'industrie & le travail des habitans ont sçu le fertiliser assez pour en tirer tout ce qui est nécessaire à leur subsistance. D'ailleurs le pays est bien arrosé , & l'eau douce n'y manque nulle part. On trouve par-tout grand nombre de lacs , de fontaines & de rivières , dont quelques-unes sont si rapides qu'on ne peut les traverser sans danger , & qu'il n'est pas même possible d'y construire des ponts. La plus considérable de ces rivières a environ un quart de lieue dans sa plus grande largeur. Elle se précipite de la cime d'une montagne avec tant de violence que , lorsqu'elle a à peine deux pieds & demi d'eau , il faut cinq hommes vigoureux , & qui connoissent bien son lit, pour y faire passer un cheval en le soutenant des deux côtés ; cependant les loix ont sagement pourvu à la sûreté de ce trajet. Les guides sont responsables des accidens , & doivent garantir les passans de tout danger. Une autre rivière est célèbre par son origine extraordinaire , car les annales Japonnoises disent qu'elle sortit tout-à-coup de terre en une seule nuit , deux cent quatre-vingt cinq ans avant Jésus Christ.

Les tremblemens de terre sont si fréquens au Japon , que les naturels du pays , dit Koempfer , en sont aussi peu allarmés , que les Européens le sont du tonnerre & des éclairs. Les secousses sont cependant si violentes , que des villes en-

tières sont renversées, & la plupart des habitans ensevelis sous les ruines. En 1703, un tremblement de terre des plus terribles, joint à un incendie de terre furieux, ruina presque entièrement la capitale de l'empire, le palais impérial, & coûta la vie à plus de deux cent mille personnes. Il y a certains lieux dans ces isles qui semblent privilégiés de la nature, & qui, à ce qu'on dit, n'ont jamais ressenti la plus légère secousse. On les regarde comme des lieux sacrés; & on y bâtit des temples & des monasteres.

A l'exemple des anciens, qui plaçoient le géant Anthée sous le mont Ethna, la multitude attribue les causes des tremblemens de terre à un animal monstrueux qui habite sous terre, & qui la fait trembler chaque fois qu'il remue. Il seroit beaucoup plus surprenant que le Japon ne fût pas sujet aux tremblemens de terre, vu la qualité sulfureuse de son sol, & le grand nombre de volcans dont il est rempli. Kœmpfer en compte plus de dix, parmi lesquels il place une mine de charbon de terre qui n'a pas cessé de bruler depuis que le feu y prit par la négligence des ouvriers qui y travailloient.

Du sommet du mont Fesi, qui est la plus haute montagne du Japon & de toute l'Asie, il sort par fois à travers la neige qui le couvre en tout tems, une fumée noire d'une odeur insupportable.

Un autre volcan fort remarquable, c'est le

mont Ungen ou Onsen. Sa cime toujours nue, ressemble à une masse brulée. Elle jette une fumée épaisse qu'on découvre de six lieues. Au tour de cette montagne la terre est chaude & même brulante en plusieurs endroits, & en outre elle est si lâche & si spongieuse, qu'on n'y scauroit marcher qu'en tremblant. L'odeur qu'elle exhale est si forte, qu'à plusieurs lieues à la ronde on n'y voit pas un seul oiseau. L'eau de la pluie, qui tombe sur cette montagne, bouillonne aussitôt, & on diroit que toute la montagne frémit. Il en sort plusieurs fontaines, les unes chaudes, les autres froides. Dans le nombre des premières, il s'en trouve une, à laquelle on attribue de grandes vertus pour les maux vénériens. Plusieurs provinces renferment encore des eaux médicinales propres à différentes maladies.

REGNE VEGETAL.

Plantes alimentaires & autres.

Situé sous un ciel orageux & séparé du reste du monde autant par les principes d'un gouvernement austere que par les mers périlleuses qui l'environnent, le Japon seroit peut-être le pays le plus misérable de l'Asie, sans les travaux opiniâtres de ses habitans. Pour vaincre la mauvaise qualité du terroir, & pour y trouver leur nourriture, l'industrie, excitée par le besoin, leur a

fait essayer de surmonter les plus grandes difficultés, & ils ont réussi. Il n'y a pas, dit Kœmpfer, un pouce de terre en friche dans tout le Japon. Les terrains plats & unis ne sont pas les seuls endroits qu'on laboure; on traîne la charrue jusques sur le sommet des montagnes les plus escarpées. Si l'on ne peut y conduire des bœufs, ce sont des hommes qui y suppléent. Tout est disposé avec un art qui ne laisse rien desirer.

Les grains que les Japonois s'attachent à semer particulièrement, se réduisent à cinq sortes, qu'ils appellent les cinq fruits de la terre. Ce sont le riz, l'orge, le froment, & deux sortes de fèves. Le riz du Japon est d'une espèce infiniment supérieure en beauté & en qualité à celui des Indes. Il est si nourrissant, que les étrangers ne peuvent en manger qu'en petite quantité. Quoique l'orge soit communément destiné à la nourriture des chevaux & des bestiaux, on ne laisse pas quelquefois d'en employer la farine à l'apprêt des viandes. Les pauvres en font même du pain. Il croît une autre espèce d'orge, dont les épis prennent la couleur de pourpre en mûrissant, ce qui fait un coup-d'œil charmant dans les campagnes. Le froment n'est point estimé au Japon. On le donne à vil prix, & on ne s'en sert qu'à faire des gâteaux & du vermicelli comme en Sicile. La première sorte de fèves est grosse comme le bled de Turquie. On fait avec la farine qu'on en tire une bouillie qui sert pour les fauf-

ses au lieu de beurre, que les Japonois ne connoissent point. L'autre espece de fève est blanche & de la forme d'une lentille. Outre ces cinq fruits, on cultive encore au Japon le panis, le millet, & plusieurs autres grains qui sont connus en Europe. Le gouvernement attentif à exciter la vigilance du laboureur, accorde la récolte de deux ou trois années à celui qui a soin de défricher une terre. Une autre loi porte que, si quelqu'un passe un an sans cultiver son champ, il est déchu du droit de propriété.

Outre que la plupart de nos herbes potagères, de nos légumes & racines croissent bien par-tout, il y a une infinité d'autres plantes propres au pays, qui viennent dans les champs sans culture. Il y en a fort peu dont les racines, les feuilles, les fleurs & les fruits ne servent de nourriture au peuple, & même aux personnes de distinction. Dans le nombre de ces simples sauvages, il s'en trouve plusieurs qui sont vénéneux, & dont quelques personnes sont victimes; mais en général on a l'art de les dépouiller de leurs mauvaises qualités. Les plantes molles, qui croissent dans les eaux, & au fond de la mer, ne sont pas plus négligées que les autres. Les femmes des pêcheurs se font une occupation de les aller chercher avec beaucoup d'adresse jusqu'à quarante brasses de profondeur. Elles les vendent après les avoir préparées; & c'est la nourriture ordinaire des pauvres habitans des côtes.

Le chanvre, le coton font encore des plantes que les Japonois cultivent autant qu'ils peuvent ménager de terrain, & qu'ils leur rapportent de grands profits. Ils ont aussi une espece de chanvre sauvage qui croît sans culture, & dont on fait toute sorte d'étoffes fines & grossieres. Les plantes oléagineuses n'y sont point rares, & Kœmpfer en compte plusieurs fortes qui donnent des graines dont on tire beaucoup d'huile propre aux usages de cuisine, & à la médecine.

F L E U R S.

Nul pays où l'on voie une aussi grande diversité de fleurs. Les champs, les collines, les vallons, les forêts offrent au printems l'aspect le plus agréable & le plus varié par l'immense quantité de fleurs qui les décorent par-tout. Les plus belles se transplantent dans les jardins, & l'art leur ajoute encore de nouvelles perfections.

Il y a ici, de même qu'à la Chine, différens arbrisseaux qui donnent des fleurs de la forme des roses, d'autres d'une couleur si charmante, qu'il a été impossible à Kœmpfer d'en rendre la beauté. Mais le même écrivain observe que toutes ces fleurs n'ont l'odeur ni si agréable ni si vive que celles de la même espece qui croissent dans les autres pays, & qu'elles ne les surpassent que par l'éclat de leurs couleurs.

ARBRES FRUITIERS.

Parmi les arbres fruitiers du Japon, notre sçavant médecin compte trois especes de figuiers, des châtaigniers, des noyers, des citroniers, & une seule especes de poirier qui donnent des fruits dont les plus petits ne pesent pas moins d'une livre, mais qui ne sont bons à manger que lorsqu'ils sont cuits. Les mûres, les framboises, les fraises, les cerises, tous les autres fruits rouges de ce genre sont d'un gout médiocre. On n'y voit que peu de vignes, parce que le raisin a de la peine à acquérir une maturité parfaite. Les pêches, les abricots & les pruniers sont communs, mais il en est de leurs fruits comme des fleurs; ils sont agréables à l'oeil, mais sans parfum, sans faveur. Quelques personnes cultivent avec soin les pruniers, les cerisiers, les abricotiers & les pêchers pour en avoir des fleurs doubles, qui deviennent aussi grandes que des roses. Kœmpfer fait un tableau enchanteur des délices que ces arbrisseaux à fleurs doubles procurent aux yeux; nous ne nous y arrêterons pas, parce que l'art de faire produire des fleurs doubles aux cerisiers, pêchers, &c. est assez connu en France. Il n'est pas rare de voir de ces jardins magnifiques, où les plaisirs de l'odorat & du gout sont sacrifiés au seul plaisir de la vue.

Le sapin, le cyprès, & le junoski ou arbre de fer, ainsi appellé à cause de la dureté de son

bois, sont les arbres les plus communs dans les bois & les forêts du Japon; on en construit les maisons & les vaisseaux; on en fait toute sorte de meubles de ménage, & on se sert des branches pour se chauffer. Comme tous les chemins sont bordés de ces arbres, & qu'on en plante dans les lieux sablonneux, dont on ne peut tirer d'autre avantage, le peuple en ramasse soigneusement les feuilles, autant pour tenir les chemins propres, que pour trouver de quoi se chauffer. Il est défendu de couper aucun sapin sans la permission du magistrat, & ceux qui l'obtiennent doivent toujours remplacer le vieux arbre par un jeune. Les cedres, les bambous y sont aussi fort communs. En de certains cantons, ces derniers jettent des racines si longues, qu'il faut creuser très profondément pour les tirer. On les coupe pour en faire des cannes, que les Hollandois apportent en Europe sous le nom de rottang.

Le mûrier, l'arbre au papier, l'arbre au vernis, le laurier, le kus ou camphrier sont des arbres dont on tire de grands avantages. Quoique le fruit du mûrier soit ici fort insipide, ce défaut est assez bien compensé par le profit que les feuilles donnent en servant de nourriture aux vers à soie, dans le produit desquels grand nombre de villes & de villages trouvent leur subsistance.

ARBRE AU PAPIER.

Cet arbre porte le nom de kadfi. C'est une espèce de mûrier, suivant Kœmpfer, qui croît sans culture; mais, malgré cela, on a soin de le transplanter. Il s'éleve avec une vitesse surprenante, & ses branches s'étendent fort au loin. Si l'on en coupe une branche & qu'on la plante en terre, elle prend bientôt racine, de même que celle du faule. Le tronc du kadfi est droit, uni, & il est revêtu d'un feuillage extrêmement épais. Son écorce est brune, grosse & raboteuse au dehors, mais polie au dedans. Non seulement elle sert à faire des cordes, de la mèche, & différentes sortes d'étoffes, mais on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle soit réduite en une pâte molle, à laquelle on mêle une infusion de riz. On forme du tout dans une cuve une substance liquide, dont on fabrique du papier de diverses qualités. Ce papier est très-fort, d'une grande blancheur, & beaucoup plus moëlleux que le nôtre. Il y en a de si lustré, qu'on le prendroit pour de l'étoffe de soie.

L'arbre qui donne le vernis est le même que celui de la Chine, ainsi nous n'ajouterons rien à ce que nous en avons dit dans notre quatrième volume.

Parmi les espèces différentes de lauriers du Japon, il s'en trouve qui ressemblent à l'arbre de canelle par la grandeur, par la figure & la

substance des feuilles. L'écorce n'a pas cependant l'agréable douceur de la canelle de Ceylan, c'est plutôt une acreté aromatique. Kœmpfer attribue ce défaut à la qualité du terroir.

Le kus ou l'arbre du camphre, est une autre espèce de laurier. Les paysans font bouillir ses racines & ses branches coupées par petits morceaux, & vendent cette décoction pour du camphre. Mais le véritable est une gomme naturelle, qui sort d'une incision qu'on fait au tronc des vieux camphriers de l'isle Borneo; avec la racine du kus, on fait au Japon de très-beaux cabinets, & différens ouvrages de marqueterie très-agréablement diversifiés. Le sansio & le richès sont des arbres qui sont recommandables par leur utilité. Les Japonois en mangent les feuilles, les coffes & l'écorce à la place de poivre & de gingembre.

Les lycomores & deux espèces de chênes fort différens des nôtres, sont encore des arbres du Japon, & le petit peuple mange bouillis les glands des chênes de la plus grande espèce.

Nous ne devons pas oublier de placer ici une des plantes des plus utiles du Japon; c'est l'arbrisseau du thé. Après la description que nous en avons faite dans l'histoire de la Chine, il suffira de remarquer que la noblesse Japonoise, au lieu de le prendre par infusion, fait battre les feuilles jusqu'à ce qu'elles soient réduites en poudre, dont on met une pincée dans une tasse. Le meil-

leur thé du Japon vient dans le territoire d'Udſi, petite ville ſituée aux environs de Meaco. Celui qui ſe prend à la cour de l'Empereur ſe cueille dans ce canton ſur une haute montagne, plantée exprès de ces arbriffeaux. Un officier a l'inspection de cette plantation, & on y entretient un grand nombre de jardiniers pour donner tous leurs ſoins à la culture du thé & à ſa récolte. La montagne eſt environnée d'un foſſé profond, qui en défend l'approche. Enfin, les gens chargés de recueillir les feuilles, doivent ſ'abſtenir de manger du poiſſon ſalé & toute ſorte de viande forte, de crainte que leur haleine ne flétriffe les feuilles de thé, ou n'altère leur ſaveur. Ils doivent ſe baigner deux ou trois fois par jour tant que dure la récolte, & il ne leur eſt permis de toucher les feuilles autrement qu'avec des gands.

R E G N E A N I M A L.

Quadrupedes ſauvages.

Il eſt inutile de ſ'arrêter à parler des animaux fantaſtiques & fabuleux que reconnoiſſent les Japonois, & dont la tradition, ſuivant Kœmpfer, paroît leur être venue de la Chine. Les animaux, qui exiſtent réellement dans ces iſles, ſont les ſeuls qui doivent nous occuper. On peut dire que les quadrupedes, tant ſauvages que domeſtiques, ne ſont pas en grand nombre au Japon,

vu l'étendue de cet empire. Kœmpfer remarque à cette occasion que la raison en est dans la rareté des lieux déserts & incultes, & dans l'usage que les Japonois ont de n'élever que les animaux absolument nécessaires au service de l'homme, parce que les principes de la métempychose ne leur permettent pas de se nourrir d'autres alimens que de végétales.

Les quadrupedes sauvages sont des sangliers, des daims, des ours très-petits, des chiens, des tanuki, des itoutz, des tins, & des renards.

L E T A N U K I.

Le tanuki, dit Kœmpfer, est un animal d'une espece singuliere, de couleur brune, obscure, qui a le museau fait comme celui du renard. Sa grosseur est médiocre, mais il semble tenir beaucoup des loups.

Les chiens sauvages sont petits avec un museau grand & ouvert. C'est tout ce qu'en dit Kœmpfer.

L' I T O U T Z E T L E T I N.

L'itoutz est un petit animal de couleur rouffâtre, ainsi que le tin, qui est cependant un peu plus gros. Ils vivent l'un & l'autre sous les toits, & sont si apprivoisés, qu'on pourroit les mettre au rang des animaux domestiques. Ils sont fort

adroits à prendre la volaille, particulièrement les poules & le poisson (a).

LE RENARD.

Les renards sont très-communs. La populace croit qu'ils sont animés par le diable; & leurs histoires sacrées & profanes sont remplies de traits merveilleux sur ces animaux. C'est de tous celui qu'on chasse le plus, parce que son poil est fort recherché pour faire des pinceaux à écrire & à peindre.

On ne voit ici ni tigres ni léopards, ni aucun autre animal carnacier.

Tout le pays est rempli de souris & de rats, que les habitans apprivoisent & instruisent à faire mille tours de gentillesse.

Quadrupedes domestiques.

Dans le nombre des animaux domestiques, sont le cheval, les taureaux, les chevres, les brebis, & les cochons; mais ces trois derniers ne se nourrissent que dans de certains cantons, où les Portugais les avoient portés anciennement.

On nous représente les chevaux du Japon

(a) Il paroîtroit par cette description que ces animaux peuvent être de l'espece de la belette.

comme

comme généralement petits, mais il s'en trouve qui ne le cèdent ni en beauté, ni en vitesse à ceux de Perse.

Les vaches & les taureaux du Japon ne different point des nôtres. On n'a point l'usage de châtrer ces derniers. Ils sont destinés au labourage, & à tous les travaux de l'agriculture. Les vaches ne servent que pour la multiplication de l'espece, car les habitans ne sçavent ce que c'est que le lait & le beurre. Il y a une autre espece de taureaux, qui sont des buffes d'une grosseur énorme. Ils ont une bosse sur le dos comme les chameaux, & ils servent pour le transport des marchandises. On ne connoît dans ces isles ni les anes, ni les mulets, ni les autres bêtes de charge.

Les chiens & les chats sont encore des animaux domestiques assez communs. Les premiers sur-tout étoient en si grand nombre du tems de Kœmpfer, qu'il assure qu'il y en avoit plus dans cet empire que dans aucun autre pays. Ils ont, à la vérité, dit ce sçavant médecin, chacun leur maître, mais ils se tiennent dans les rues, & sont très-incommodes aux passans. Dans chaque rue, sont des petites loges construites exprès pour les recevoir quand ils sont malades, & on en prend beaucoup de soin. Ceux qui meurent doivent être portés sur le sommet des montagnes & des collines, qui sont les cimetières ordinaires, & y être enterrés. Il est défendu, sous de grosses peines, d'insulter ou de maltraiter ces chiens. Les

tuer, quelque mal qu'ils fassent, c'est un crime capital qu'on punit très-sévèrement. S'il leur arrive de faire du mal, il faut s'adresser à leurs maîtres, qui seuls ont le droit de les châtier & de les punir. Cette étrange attention à conserver ces animaux, venoit d'une idée superstitieuse de l'Empereur alors régnant. Il étoit né sous celui des douze signes célestes que les Japonois appellent le chien. De-là, ce Prince avoit pour ces animaux la même considération qu'autrefois Auguste avoit eue pour le belier, & par la même raison.

Les chats du Japon sont d'une espece particuliere, dont on vante beaucoup la beauté. Leur couleur est blanchâtre avec de grandes taches jaunes & noires, & une queue fort courte, comme si elle avoit été coupée exprès. Ils ne font point la guerre aux souris, & ils ne servent que pour l'amusement des femmes, qui les portent avec elles, & qui se font un plaisir de les caresser.

OISEAUX.

L'opinion de la métempfycofe, qui regne au Japon, ne permettant de manger d'aucune espece d'animaux, les Japonois n'élevent qu'un très-petit nombre d'oiseaux domestiques, & presque seulement pour leur amusement. Les seuls qu'on y voie sont des coqs, des poules & des canards. Les coqs surtout sont très-considerés des ordres religieux, qui en nourrissent, avec soin, dans la

persuasion que ces animaux mesurent le temps, & préditent les changemens de l'air.

Dans les oiseaux sauvages, il faut compter les grues, les oies, une espece de canards d'une beauté merveilleuse appellée *tsuri*. Les grues sont devenues si familières dans ce pays, qu'on pourroit les mettre au rang des animaux domestiques. Cet oiseau passe pour être d'un heureux augure, à cause de la longue vie qu'on lui attribue. Il est si fort en vénération, que personne n'a droit de le chasser ou de le tuer sans un ordre exprès de l'Empereur. Le peuple ne l'appelle jamais qu'*O tsuri sama*, c'est-à-dire monseigneur la grue. Il y en a de deux sortes, de blanches & de grises.

Les oies sauvages sont aussi familières que les grues, quoiqu'elles fassent beaucoup de dégâts dans les campagnes, il n'est permis de les tuer qu'à ceux qui en ont acheté la permission.

LE KINMODSUI, canard admirable.

Entre plusieurs especes de canards, il s'en trouve une dont les mâles sont d'une beauté si admirable, dit *Kœmpfer*, que, lorsqu'on m'en fit voir le portrait, je ne pus me persuader qu'il fût fidele, jusqu'à ce que j'eusse vu moi-même l'oiseau vivant. Son plumage forme des nuances charmantes des plus vives couleurs. Le rouge domine autour du col & de la gorge, & sa tête est couronnée d'une aigrette magnifique. Sa queue

élevée obliquement , les ailes qui sont placées sur le dos d'une façon singuliere , offrent un coup d'œil aussi digne de curiosité que d'admiration. Rien de plus brillant , de plus varié & de mieux assorti que toutes les couleurs du kinmodsui. Le P. Charlevoix remarque que cette espece de canards pourroit bien être le même que celui qu'on connoît sous le nom de poule du Japon d'après le pere le Blanc dans son histoire de la révolution de Siam. Si ma conjecture est juste , ajoute l'historien du Japon , il faut joindre à toutes les beautés extérieures de ce bel oiseau une démarche majestueuse qui le releve encore , & par laquelle il paroît sentir qu'il est le roi des oiseaux.

Les faisans sont aussi d'une grande beauté. On en voit d'une espece particuliere , qui se distingue par l'éclatante variété de ses couleurs & par la beauté de sa queue , qui n'a pas moins de deux pieds de long , & dans laquelle mille couleurs , & surtout l'or & l'azur , brillent agréablement.

Les bécassines , une espece de pigeon sauvage , des éperviers , des cicognes qui restent toute l'année , des corbeaux d'une espece différenté des nôtres , des pies de mer , des mouettes , des rossignols , des allouettes , & plusieurs petits oiseaux sont communs au Japon.

REPTILES.

Les lézards du Japon, suivant Kœmpfer, sont les mêmes que ceux que nous connoissons en Europe; c'est tout ce qu'en dit cet écrivain. Il y a aussi beaucoup de serpens de différentes especes. On en voit un entr'autre qui est verd avec une tête platte & des dents fort aigues. On l'appelle fitak-kutz ou fika-bari, nom qui signifie l'espace de temps que le soleil reste sur l'horison; parce que ceux qui sont mordus de ce serpent, meurent avant le coucher de cet astre. Les soldats en recherchent la chair & la mangent avec empressement, dans l'idée qu'elle a la vertu de les rendre courageux. En faisant calciner ce serpent dans un pot exactement fermé, on en tire une poudre appelée gowatsio, qu'on prétend être souveraine pour plusieurs maladies internes.

Il est encore une autre espece de serpens d'une grosseur monstrueuse appellés dragons en langue vulgaire. On les trouve sur les montagnes & dans l'eau; mais, comme ils sont très-rare, ceux qu'on prend, on les fait voir pour de l'argent. On place dans cette même classe l'insecte reptile qu'on appelle fourmi blanche, & qui est nuisible. C'est un petit ver délié & blanc comme neige, excepté à la tête qu'il a fort large & d'un brun obscur. Ces fourmis marchent toujours en bandes comme les nôtres dont elles ne different pas beaucoup par la grosseur. Les Japonois les

appellent do-toos , c'est-à-dire perceurs , nom qui leur convient parfaitement. S'ils parviennent à entrer dans un magasin , ils gâtent en peu de temps les plus belles marchandises. Le seul moyen qu'on ait employé avec succès jusques ici pour éloigner ces dangereux insectes , c'est de répandre du sel sous les marchandises qu'on veut conserver , & d'en parfumer le plancher du magasin. Ils sont en guerre continuelle avec les fourmis noires ; & , lorsqu'une des deux especes s'est emparée d'un lieu , il n'y a rien à craindre que l'autre y prenne place. Ces fourmis blanches , dit Kœmpfer , ne peuvent supporter l'air non plus que les taupes ; & , pour aller d'un endroit à l'autre , elles bâtissent des voûtes ou arcades qu'elles savent faire tenir à la terre , & qui sont de la même matiere que les nids de guêpes. Elles marchent avec une vitesse incroyable ; & souvent tout est ravagé dans un endroit avant qu'on se soit aperçu de leur arrivée. Kœmpfer rapporte qu'étant sur les côtes de Malabar , & s'étant couché à minuit , le lendemain matin il apperçut sur la table des marques des désordres que ces fourmis avoient causés. Il remarqua de ces voûtes de la grosseur du petit doigt ; les insectes avoient fait un trou de même grosseur dans un des pieds de la table en montant , un autre au travers de la table , & encore un au milieu de l'autre pied en descendant. Ce dernier entroit dans le plancher. Tout cela fut l'ouvrage de quelques heures.

Le même voyageur a observé que leur museau est armé de quatre petites pinces recourbées & tranchantes, ce qui paroît bien plus propre à produire des effets si prompts, que leurs excréments, auxquels quelques uns attribuent cette propriété, en leur supposant une vertu singulièrement corrosive; mais il y a apparence qu'ils leur servent plutôt à former ces arcades dont parle l'observateur.

Un autre insecte dangereux, c'est celui que les Japonois appellent mukadde. Il est différent de la cloporte, mais c'est le même que le millepied des Indes, où il est très-venimeux. C'est un ver long de deux ou trois pouces délié de couleur brune, & qui a de chaque côté un grand nombre de pieds. Outre qu'il est assez rare au Japon, sa morsure n'a jamais de suite, & on la guérit avec de la salive.

I N S E C T E S.

Dans cette classe, sont des abeilles, des guêpes, des mouches luisantes, des escarbots, des punaises, des sauterelles, & un grand nombre d'autres insectes communs en Europe. Parmi les papillons, il y en a un fort grand appelé jammatsio, ou le papillon des montagnes. Il est tout-à fait noir, ou d'une variété de couleurs fort agréables.

Le Komuri est une grosse mouche de nuit très-belle, tachetée de différentes couleurs, & toute velue.

On connoît plusieurs especes d'escarbots très-beaux, parmi lesquels nous distinguerons celui que les Japonois appellent sebi ou semi.

Cet insecte est de la grosseur & de la figure de ces mouches que l'on voit voler le soir en Europe, mais il n'a point d'ailes. Au printemps, il sort la nuit de dessous terre, où il se tient pendant l'hiver. Ses jambes déliées & chenues, lui servent à s'accrocher aux branches & aux feuilles d'arbre, & à tout ce qu'il peut saisir. Bientôt il creve, & son dos se fend dans toute sa longueur pour faire place à une autre mouche qui ressemble à un escarbot, & qui y étoit renfermée, mais qui paroît d'abord plus grande que sa prison. Lorsque cette mouche rompt l'étui qui l'enfermoit, elle déploie ses ailes, & fait un bruit si aigu & si perçant, qu'on peut, disent les Japonois, l'entendre à la distance d'un mille. Les bois, les montagnes retentissent du bruit de ces petits animaux qui disparoissent peu à peu dans les jours caniculaires. On prétend qu'ils rentrent en terre pour y subir une nouvelle métamorphose. Le nom de semi ou de sebi que porte cet insecte, vient de son chant qui commence lentement & d'un ton bas, augmente ensuite par degrés en vitesse & en force, puis s'abaisse en finissant. Il commence au lever du soleil & finit vers midi.

On voit au Japon des mouches cantharides qui ne different pas des nôtres par la figure, sinon

qu'elles sont plus rondes & presque aussi grosses que les escarbots communs de l'Europe.

Parmi les mouches de nuit, il s'en trouve une très rare qui est à peu près de la longueur du doigt, déliée, ronde, ayant quatre ailes, dont deux sont transparentes & cachées sous les deux autres, qui sont si luisantes, qu'on diroit qu'elles ont été polies. Un mélange charmant de taches & de lignes bleues & dorées embellit ces mouches si agréablement, que les Dames, dit Kœmpfer, se font un plaisir de les conserver parmi ce qu'elles ont de plus précieux.

I C H T I O L O G I E.

Les côtes du Japon ne fournissent pas moins à la subsistance des habitans que l'intérieur des terres. Elles abondent en poissons de toute espece & de tout genre, que les habitans appellent du nom général de kio-kai ou wokai, c'est-à-dire qu'ils comprennent sous ce nom les poissons, les écrevisses, & tous les coquillages.

Le plus utile de tous ces poissons est la baleine. On en prend de toutes les sortes dans les parages de cet empire, & particulièrement dans les parties méridionales de la grande isle de Nipon; on les aronne ainsi qu'en Groenland. Nous avons donné dans notre premier volume la description de plusieurs sortes de baleines qui occasionent es voyages du nord: il ne nous reste à parler ici

que de celle qui donne l'ambre gris , & qui est très-commune au Japon. Kœmpfer dit qu'on l'appelle mako , & qu'elle n'a que trois ou quatre brasses de long , qu'on trouve de l'ambre gris dans ses intestins , & que de sa tête on extrait une médiocre quantité d'huile. C'est à quoi se réduit tout le récit de notre docte Allemand. Mais il est bon d'observer qu'on sçait que c'est l'espece de baleine appelée cachalot qui fournit l'ambre gris. Nous en traiterons succinctement ci-après , à l'article du regne minéral.

Parmi les autres especes de poissons qu'on pêche en quantité dans les mers du Japon , les plus remarquables sont le fatfi-foko , le furube , le tay & Pika.

LE SATSIFOKO.

Celui-ci est un poisson qui a deux , trois , & quelquefois jusqu'à cinq ou six brasses de long , & qui porte deux fortes longues dents élevées perpendiculairement hors de sa gueule , & qu'on met quelquefois par maniere d'ornement sur le haut des châteaux , des temples , & des autres édifices publics. On rapporte que ce poisson est l'ennemi mortel des baleines , qu'il les tue en se glissant dans leur gueule , & en leur dévorant la langue. Lorsqu'il s'y glisse , dit Kœmpfer , il dispose sa tête & ses dents de telle maniere qu'elles ne lui font aucun obstacle. C'est dommage qu'il

ne nous ait pas instruit comment ce poisson parvient à plier ses dents, & à sortir de la gueule de la baleine.

LE FURUBE & autres.

Le furube n'est pas fort gros. Les Hollandois l'appellent *blafer*, qui veut dire souffleur, parce qu'il peut s'enfler jusqu'à prendre la forme d'une boule exactement ronde.

On en distingue trois especes différentes qui sont toutes venimeuses, mais à différens degrés. Les furubes de la premiere espece sont petits, & on n'en mange que rarement. Ceux de la seconde sont regardés comme un poisson très-délicat. On en jette la tête, les os & les intestins, & on ne doit manger la chair qu'après l'avoir bien nettoyée & lavée, sans quoi elle causeroit la mort. On prétend même que, si on en mange une certaine quantité, malgré toute préparation, on en meurt infailliblement. Les Japonois, à qui la vie est insupportable, préfèrent de manger de ce poisson à l'usage du poignard & du poison. Il cause d'abord un long évanouissement, auquel succèdent des convulsions & un délire qui finit par un violent crachement de sang, dans lequel on expire.

Il est expressément défendu aux gens de guerre de manger de ce poisson, & même d'en acheter. Si quelqu'un d'eux meurt pour avoir enfreint

cette ordonnance, son fils perd le droit qu'il auroit de succéder à son emploi.

Le tay est de tous les poissons celui que les Japonois estiment le plus. Ils le regardent comme le roi de tous les autres, & un emblème de bonheur. Il est fort rare & assez approchant de la carpe, mais il est agréablement bigarré de rouge & de blanc, qui jettent le plus brillant éclat lorsqu'il est sous l'eau.

L'ika est un poisson de l'espece des polypes. On en voit une quantité d'especes différentes, parmi lesquelles il s'en trouve une dont les individus sont si gros, que deux hommes ont peine à en soulever un.

Il est encore au Japon bien des poissons très-estimés. Tels sont le bora qui ressemble au brochet, le maare qui est notre saumon, les kames ou rayes, les cabeliaux, les morues, & généralement toutes les especes que nous connoissons en Europe.

CRUSTACE'S ET TESTACE'S.

Sous le nom de jebi, on comprend toutes fortes d'écrevisses, soit de mer, soit d'eau douce. Kœmpfer en distingue douze especes différentes, dans lesquelles il s'en trouve d'une grosseur prodigieuse. On peut en juger par ce que rapporte notre habile médecin, qui dit avoir acheté une jambe de derriere d'écrevisse ou homar qui étoit aussi grosse & aussi longue que l'os de la jambe d'un

homme. Il est bon de remarquer que tous les testacées & les crustacées que l'on trouve dans ces mers & dans l'Océan Indien, de delà le Gange, sont plus pleins & plus charnus à la nouvelle lune que dans le temps de la pleine lune; ce qui est le contraire de ce qu'on observe dans les mers d'Europe.

Les tortues sont très-communes au Japon; les habitans les regardent comme un emblème de bonheur, à cause de la longue vie qu'on leur attribue. Parmi leurs différentes sortes, il s'en trouve une dont l'écaille, dit-on, pourroit couvrir un homme.

Les mers du Japon offrent une quantité prodigieuse de toutes sortes de moules, d'huitres & de coquillages estimables par le double avantage d'être excellens à manger, & de donner de belles perles. On en ramasse lorsque l'eau est basse, ou l'on va les chercher sous l'eau à une profondeur considérable.

L'awabi est un coquillage qui mérite d'être connu. Il est univalve, & se trouve fort avant dans la mer, attaché aux rochers ou au fond même, où les femmes des pêcheurs vont les prendre, après s'être armées d'un long couteau pour se défendre des marfouins & autres poissons carnaciers. Lorsqu'elles voient un awabi, elles l'enlèvent tout d'un coup avant qu'il les aperçoive, autrement il se cramponne de telle sorte qu'il seroit impossible de le détacher. La coquille

est remplie d'une grosse piece de chair jaune ou blanchâtre très-coriace. Dans l'idée que c'étoit la nourriture ordinaire de leurs ancêtres, les Japonois, pour conserver la mémoire de cette ancienne sobriété, font toujours servir un plat d'awabi quand ils donnent à manger, & dans tous les festins. C'est aussi un usage dans toutes conditions de joindre aux présens que l'on fait, un morceau d'awabi. On conserve toujours de sa chair coupée par tranches que l'on fait sécher. Il se trouve quelquefois une perle dans ce coquillage, mais elle est mal formée, & d'une couleur désagréable.

Le tairagi est un autre coquillage bivalve, plat, long, mince presque transparent, & d'une figure triangulaire, étant d'une forme longue & terminée en pointe; cette forme lui donne un air singulier, qui plairoit aux curieux d'Europe. Le poisson est attaché de chaque côté de la coquille par un tendon très-fort, il est accompagné quelquefois d'une ou deux perles assez belles.

L'ajoka est encore un bivalve plat de la longueur de la main. Sa surface est couverte d'écaillés anguleuses & d'une figure déplaisante. Mais on trouve au dedans de ce coquillage une nacre luisante, & assez souvent de grosses perles d'un très-grand prix. Autrefois les Japonois estimoient peu ces productions, mais les Chinois leur en ont appris la valeur, & à present ils n'en font pas moins de cas que les autres nations.

Regne Minéral.

La qualité sulfureuse du terroir du Japon donne naissance à une quantité de métaux & de minéraux de toute espece. L'or ne se trouve pas seulement en mines dans plusieurs provinces, mais même en poudre parmi le sable des rivieres & des torrens. Dans les mines d'or de la province de Satsuma, il y en avoit une si riche qu'elle rendoit six pour seize. L'Empereur fit défendre d'y travailler dans la vue de réserver cette ressource précieuse pour des nécessités pressantes. Une montagne qui avoit penché d'un côté pendant fort long-temps, dit Kœmpfer, tomba il y a quelques années dans la mer. On trouva à la place qu'elle occupoit un sable si riche qu'il rendoit moitié d'or pur. Il étoit à une grande profondeur, & il falloit des plongeurs pour le tirer. Malheureusement cette occupation fut interrompue par une tempête affreuse, qui fut suivie d'une marée extraordinaire, laquelle inonda toute la mine de boue & d'argille à plusieurs brasses de hauteur. Depuis ce temps, on n'a pu reprendre ce travail. Les pluies entraînent encore des environs de cette montagne quelque peu d'or avec du sable, mais il s'y trouve en si petite quantité, que les pauvres gens qui le ramassent en tirent à peine de quoi subsister.

Les mines d'argent ne sont pas rares, & c'est dans la province de Bungo qu'on voit la plus

abondante. Nous avons parlé dans la topographie du Japon, des isles d'or & d'argent, noms qui feroient supposer qu'elles sont remplies de ces métaux; mais il y a apparence que tout ce qu'on en dit est fabuleux; au moins les historiens du Japon n'en donnent aucune description qui puisse assurer leur réalité.

L'argent du Japon passe pour le meilleur du monde. Tous les écrivains s'accordent à dire qu'il a été un temps où l'on l'échangeoit à la Chine poids pour poids contre de l'or. Les Japonois ont encore un métal précieux, mais factice qu'ils nomment *Sowa*, dont la couleur tire sur le noir. C'est un mélange de cuivre & d'or: quand il est employé, il ressemble à de l'or pur, & il ne lui cède ni en couleur ni en éclat. Ce *sowa* n'est pas particulier aux Japonois, mais ils le travaillent avec un art, dont n'approche aucune autre nation Asiatique.

De tous les métaux le cuivre est le plus commun, & suffiroit seul pour enrichir ces isles. Il y en a de très-fin, & même chargé de beaucoup d'or. L'airain est assez rare au Japon & fort cher, parce qu'on y manque de calamine, & qu'il faut la faire venir du Tonquin. La province du Bungo produit un peu d'étain si blanc & si fin, qu'il vaut presque l'argent, mais les Japonois n'en font aucun usage.

On ne trouve du fer que sur les confins des trois provinces de Bigen, Bitsu & Minesaka, dans

dans la troisieme grande contrée. Mais il y est en grande abondance. On l'affine sur les lieux, & il se vend presque aussi cher que le cuivre. Notre historien assure que les outils de fer sont d'un aussi haut prix que ceux de cuivre ou d'airain : on se sert même de cuivre pour tous les ustensiles, les crochets, les crampons, & les autres pieces qui entrent dans la construction des navires & des édifices. Caron assure que le Japon produit beaucoup de plomb ; Kœmpfer n'en a point parlé ; mais il ne peut y avoir d'incertitude à cet égard, puisque le soufre est si commun dans ces isles.

Le charbon de terre n'y est pas rare ; & le sel commun se fait avec de l'eau de la mer d'une façon particuliere dont on pourroit tirer avantage. On creuse un trou d'une grande profondeur, & on le remplit d'un sable très-fin & très-net, sur lequel on jette de l'eau de mer qu'on laisse évaporer & sécher. On recommence ensuite la même opération jusqu'à ce que le sable paroisse suffisamment imbibé de sel. Alors on le ramasse & on le met dans une cuve dont le fond est percé en trois endroits. On y jette encore de l'eau de mer & on la laisse filtrer au travers du sable. Cette eau est reçue dans de grands vases, & on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle se réduise en sel.

Les Japonois n'ont ni sel ammoniac ni anti-moine, & ils ne connoissent même pas l'usage

de ces minéraux. Le vis-argent & le borax leur viennent des Chinois. Kœmpfer dit cependant y avoir trouvé deux sortes de borax mêlés avec des corps hétérogenes; c'est ce qui fait que les habitans ne veulent pas se donner la peine de les séparer. Le mercure sublimé y est rare & d'un prix exorbitant. On le fait entrer, comme le principal ingrédient, dans la composition d'une eau mercurielle, à laquelle on attribue une efficacité merveilleuse pour la guérison des ulcères, des cancers & d'autres maux.

Notre sçavant médecin allemand dit qu'il connoît peu de pays où le soufre soit en aussi grande quantité qu'au Japon. On en tire sur-tout une telle abondance d'une isle de la province de Fatsuma, qu'elle en a pris le nom d'isle de soufre. Il n'y a pas plus d'un siècle, ajoute-t-il, qu'on a la hardiesse d'y aborder. Elle passoit auparavant pour inaccessible à cause d'une fumée noire & épaisse qui s'en élève continuellement. L'imagination du peuple frappée de ce spectacle effrayant croyoit y voir des monstres horribles, & personne ne doutoit que cette isle ne fût habitée par des esprits infernaux ou une des portes de l'enfer. Un particulier moins crédule demanda la permission de s'y rendre & l'obtint. Il choisit cinquante hommes de la même résolution que lui, & descendit dans cette isle sulfureuse. Après avoir traversé quelques bois qui étoient sur le rivage, il trouva un terrain fort uni & si couvert de sou-

fre, que de quelque côté qu'il marchât, il voyoit une fumée épaisse fortir de dessous ses pieds. Depuis cette découverte elle a porté un produit très-considérable par le commerce qu'on a fait de ce minéral: il y a encore plusieurs cantons d'où l'on tire beaucoup de soufre. C'est ce qui fait dire au même écrivain qu'on peut regarder en général le soufre comme une des principales richesses de cet empire.

Les montagnes renferment différentes especes d'agathes, dont quelques-unes sont d'une rare beauté. Leur couleur est bleuâtre, & les rapproche beaucoup du saphir. Elles donnent encore des cornalines, du jaspe & d'autres pierres de ce genre.

On a vu que l'on tire des coquillages, de très-belles nacres & des perles de grand prix. Nous avons fait mention ci-devant de ceux qui les produisoient.

Il y a plusieurs rivières au Japon dans lesquelles on recueille du naphte de couleur rougeâtre, que les Japonois appellent *Tsutsuno abra* ou terre rouge. C'est un bitume liquide dont on se sert dans les lampes au lieu d'huile. On lui donne en Europe le nom de pétrole. Cette substance est la même que celle dont nous avons parlé dans notre troisième volume à l'article de la Sibérie, sous le nom de *Kamina-masla*, ou beurre de pierre.

Ambre gris.

On ramasse sur les côtes du Japon beaucoup d'ambre gris. Il est ordinairement, dit Kœmpfer, mêlé avec les excréments de cette baleine appelée *Mako*. Ils sont semblables à de la chaux & presque aussi durs que de la pierre. Cette dureté des excréments fait juger qu'il s'y trouvera de l'ambre gris auquel les Japonois ne donnent point d'autre nom que celui d'excrément de baleine. Lorsque l'ambre gris, ajoute notre sçavant étranger, est détaché du fond de la mer par les vagues & jetté sur les côtes, ou avant qu'il ait été avalé par les baleines, ce n'est qu'une substance difforme, plate & gluante, assez semblable à la bouse de vache. Elle a alors une odeur très-désagréable. Ceux qui la trouvent ainsi flottante sur la surface de l'eau ou jettée sur les côtes, la séparent par petits morceaux qu'ils serrent & forment en boule. A mesure que cette matière durcit elle devient plus compacte, plus pesante, & atteint ensuite sa perfection.

Il paroîtroit par le récit de Kœmpfer, que l'ambre gris ne se forme point dans les entrailles de la baleine, & qu'il ne fait que s'y perfectionner; cependant bien des naturalistes contredisent cette opinion, & prétendent au contraire qu'il doit sa première origine au cachalot. Ce sentiment reçu en Angleterre, est appuyé sur les observations rapportées dans les transactions philoso-

phiques. L'ambre gris y est-il dit (a), ne se trouve que dans les cachalots, & ce sont des boules ou corps globuleux de trois à douze pouces de diametre. Ils pesent depuis une livre & demie jusqu'à vingt, & sont enfermés, quoique détachés, dans une bourse ou vessie ovale de trois à quatre pieds de long sur deux ou trois de large qui ressemble à peu près à une vessie de bœuf, sinon que ses extrémités sont plus pointues. Cette bourse se termine en deux tuyaux, dont l'un va en se rétrécissant jusqu'à la verge & la traverse; l'autre vient des reins & se termine par son orifice à la seconde extrémité de la bourse. Celle-ci est suspendue directement au dessus des testicules qui ont plus d'un pied de long, & qui sont situés en longueur en touchant la verge à quatre ou cinq pieds au dessous du nombril, & à trois ou quatre au dessus de l'anus. Elle est presque toute remplie d'une liqueur de couleur d'orange foncé, qui n'est pas tout-à-fait si épaisse & qui a la même odeur, mais beaucoup plus forte, que celle des boules d'ambre qui y nagent librement. Les parois intérieures de la bourse sont teints & chargés de la couleur de la liqueur, de même que le dedans du canal de la verge. Ces boules paroissent

(a) N°. 387. pag. 267. cités dans l'Histoire naturelle de l'Islande & du Groenland, par M. Anderson, tome 2. page 128.

fort dures tant que le poisson est en vie, & l'on a souvent trouvé, à l'ouverture de la bourse, des fragmens sphériques de la même matière & de la même dureté qui s'étoient séparés des boules. Celles-ci sont composées de plusieurs couches qui s'enveloppent les unes les autres comme les peaux d'un oignon. On n'a jamais trouvé au-delà de quatre boules dans une bourse. Celle qui pesoit vingt livres, & qui est la plus grande qu'on ait jamais vue, étoit seule dans la sienne: on prétend que ces boules d'ambre gris ne se trouvent que dans de vieux cachalots, & seulement dans les mâles. Le sçavant Dudley croit que la bourse est la vessie de l'urine, & que les boules d'ambre ne sont autre chose qu'une concretion de particules huileuses & odorantes du fluide renfermé dans la vessie, attendu que dans l'instant qu'on les en ôte, elles sont humides & d'une odeur extrêmement forte & rebutante. Le même écrivain affermit encore son système, en démontrant que les petits morceaux noirs & pointus, semblables à du verre & à des coquillages brisés qui se trouvent souvent dans l'ambre, & qu'on prenoit pour des becs de petits oiseaux, ne sont autre chose que les becs de certains petits poissons appelés *squids*, dont le cachalot fait sa principale nourriture. Il est donc certain, ajoute M. Anderson (a), de qui nous avons emprunté ce récit, que

(a) pag. 130.

L'ambre gris vient originairement dans cette espece de baleine, mais que l'on ne sçauroit décider encore quelle est sa matiere & d'où elle se forme.

Ce sçavant écrivain n'a pas ignoré que Kœmpfer a parlé de deux especes de baléines qui donnent l'ambre gris; mais il observe que tout ce que le voyageur en dit paroît fort suspect. Cependant Kœmpfer a ajouté à la description qu'il donne de l'ambre gris, des faits qui contrarient beaucoup le sentiment des sçavants Anglois sur la formation de cette précieuse matiere. Lorsque j'étois au Japon, dit-il (a), une fort belle piece d'ambre gris, de couleur grisâtre, fut trouvée sur les côtes de Kino-Kuni. Elle pesoit plus de cent catts du Japon: ce qui revient à cent trente livres de Hollande. Ce morceau d'ambre étant trop considérable pour être acheté par une seule personne, on le partagea en quatre parties égales, & on voulut m'en vendre une; ce qui me persuada que ce qu'on m'avoit dit du morceau entier, étoit vrai. Mais celui qui fut vendu en 1693 par le Roi de Tidor, une des isles Moluques, à la compagnie des Indes Hollandoises est encore d'un poids bien plus considérable; c'est une masse d'ambre gris d'une fort bonne espece, & qui pese cent quatre-vingt-cinq livres; on la garde à Am-

(a) *Amœnitatum exoticarum Fasciculus 3*, page 634, in-4°. Lemgovia, 1712.

terdam dans le cabinet des curiosités de la Compagnie. On trouve dans le dictionnaire encyclopédique l'exposition des différens systèmes des écrivains qui ont parlé de l'ambre gris. D'après leur lecture, on ne peut manquer de flotter dans l'incertitude. Mais s'il étoit permis de dire notre sentiment, nous avouerions qu'il nous a semblé que l'opinion la plus probable est celle de M. Geoffroy dans sa matiere médicale, qui prétend que l'ambre gris est une espece de bitume qui sort de dessous les eaux, dans un état de fluidité, & qui s'épaissit & se durcit ensuite à l'air. Cette opinion, qui est aussi celle de tous les orientaux, est favorisée encore par les opérations chymiques; car dans l'analyse de l'ambre gris, les chymistes disent qu'ils n'en ont jamais tiré aucune substance animale. Mais si l'on ne s'accorde pas sur l'origine de l'ambre gris, personne ne lui conteste ses admirables propriétés. Cette matiere est de couleur cendrée & parsemée de petites taches blanches; elle est encore légère & grasse. Elle a une odeur forte & pénétrante qui la fait reconnoître aisément; mais qui n'est pas cependant aussi active & aussi agréable dans l'ambre brut qu'elle le devient lorsqu'il a été préparé, & surtout après qu'on y a mêlé une petite quantité de musc & de civette. C'est par ces moyens qu'on nous développe son odeur dans les eaux de senteur & dans les autres parfums où l'on le fait en-

(*) Voyez l'encyclopédie au mot ambre gris.

trer (a). Il n'y a point de pays où l'on consume tant d'ambre gris qu'en Perse, en Arabie & dans l'Indoustan : dans ces pays on s'en sert dans les confitures au lieu de sucre.

Les côtes du Japon produisent encore une quantité surprenante de coraux, de madrepo-res, de pierres figurées, d'éponges & de coquilles qui égalent en beauté celles d'Amboine & des isles Moluques ; mais les Japonois en font peu de cas ; & si le hasard fait tomber quelques curiosités de cette nature dans les filets des pêcheurs, ils les portent au temple le plus voisin pour les offrir au Dieu Jebis, qui est le Neptune du Japon.

Le grand nombre d'écrivains qui ont traité de cet empire, nous empêchera de donner une grande étendue à sa description civile, morale & politique. Nous nous restreindrons seulement à rassembler ici les traits les plus frappans de l'histoire de cet Etat, & à choisir dans la conduite civile des Japonois, ceux qui nous paroîtront les plus propres à faire connoître leur génie, leurs mœurs & les louables sentimens qui dirigent tous leurs mouvemens.

Peinture des Japonois, & de leurs habillemens.

En général, la figure des Japonois approche

(a) Voyez l'Encyclopédie, au mot *ambre gris*.

beaucoup de celle des Chinois, mais ils sont plus laids & plus mal faits. Leur taille est médiocre, leur tête grosse avec un teint olivâtre, un nez fort écrasé, des levres épaisses & des yeux petits, mais moins enfoncés que ceux des Chinois. Un sourcil épais, des joues plates, des jambes grosses & courtes, voilà ce qui achève le portrait d'un Japonois. Cependant la plupart des grands Seigneurs paroissent n'avoir rien de choquant dans l'air & dans les traits du visage. Sans doute que la noble fierté qui leur est naturelle, & qu'ils sçavent soutenir sans affectation, contribue à faire illusion sur leur difformité.

A l'égard des femmes, tous les voyageurs leur attribuent de la beauté. Kœmpfer même ne craint pas d'avancer que celles de la province de Figen sont les plus belles personnes de l'Asie. Ce voyageur les représente pourtant fort petites, avec l'usage de se peindre le visage; ce qui pourroit faire douter que leurs agrémens fussent tout-à-fait naturels, & aussi parfaits qu'il le dit.

L'habillement des Japonois est noble & presque semblable à celui des Chinois. Les grands Seigneurs, & avec quelque proportion tous les gentils-hommes, portent de longues robes traînantes, de ces belles étoffes de soie à fleurs d'or & d'argent que fabriquent les exilés à Fatfio. Des petites écharpes qu'ils ont au col leur sont

une maniere de cravatte & une autre plus large leur sert de ceinture. L'ornement dont ils paroissent le plus curieux, consiste, dans le sabre & le poignard qu'ils passent dans leur ceinture, & desquels la poignée, & souvent même le fourreau, sont enrichis de perles & de diamens. Les bourgeois, qui sont presque tous marchands, artisans ou soldats, ont des habits qui ne descendent qu'à mi-jambe, & dont les manches ne passent pas le coude. Le reste du bras est nud; mais ils portent tous des armes qu'ils se piquent d'entretenir très-proprement. Ils différencient encore des personnes de qualité en ce qu'ils ont le derriere de la tête rasé; au lieu que les autres ne se font raser que le haut du front, laissant pendre par derriere le reste de leurs cheveux. Ils trouvent même tant de grace à cette parure, qu'ils vont toujours la tête découverte, si ce n'est en voyage. Alors ils portent de grands chapeaux de paille ou de bambou très-bien travaillés, qui sont impénétrables à la pluie.

Les habillemens des femmes sont beaucoup plus magnifiques encore que ceux des hommes. Toutes sont coëffées en cheveux, mais différemment, suivant leurs conditions. Rien n'est plus agréable que la coëffure des femmes de qualité; elle est toujours embellie par des pierrieres & des perles qui font un très-bel effet. En général, elles vivent dans une grande retraite & reçoivent rarement des visites des hommes.

On assure que les femmes se distinguent par le nombre des vestes qu'elles portent sous une robe traînante ; celles du premier rang mettent jusqu'à cent de ces vestes les unes sur les autres ; ce qui cependant ne forme pas un volume considérable, parce qu'elles sont si fines qu'on en peut mettre plusieurs dans la poche. Ces femmes ne sortent que peu, & presque jamais à pied ; mais si cela leur arrive, c'est toujours avec un cortège très-nombreux. Une troupe de filles superbement parées les suivent portant, l'une des mules, l'autre des mouchoirs, d'autres des confitures de toutes les sortes, dans de grands bassins. Ces filles sont précédées par des femmes de chambre qui environnent leurs maîtresses, les unes avec des éventails, d'autres avec un parasol en forme de dais, orné d'une crépine très-riche. L'usage prescrit aux Dames de ne recevoir aucune visite qu'elles n'aient un voile sur la tête, & même ces visites ne leur sont permises qu'une seule fois dans l'année. Pour peu qu'elles aillent loin, elles se font porter dans des litieres appelées *norimons*, ainsi que toute leur suite.

Usages dans les repas, dans les festins & dans les visites.

La nourriture ordinaire de ces peuples est le riz qu'ils préparent de différentes façons, tou-

tes fortes de poissons, de coquillages & de plantes marines, & enfin des sucreries, des pastilles & des pâtes confites, plus agréables à l'œil qu'au goût. La boisson qu'on prend dans les repas est le thé, du *sacki*, espece de biere forte, & une liqueur qui se fait avec du jus de prunes.

Dans les repas de cérémonie, chaque convive a sa table particuliere, qui est étroite & fort basse, parce qu'on est assis à terre sur les talons. On n'y voit ni nappes ni tapis; mais à chaque service on a soin d'apporter une nouvelle table. Point de peuple qui se pique d'une plus grande propreté dans ses repas. Toutes leurs tables sont vernissées & entretenues si soigneusement qu'on n'y remarque pas une tache. Les assiettes & les plats sont communément ornés de fleurs ou de rubans, & on ne sert pas un oiseau qui n'ait le bec & les pattes dorées; tout le reste est de la même élégance. La musique accompagne ordinairement ces repas, qui, malgré cela, ne sont point aussi gais qu'ils pourroient l'être, si le cérémonial auquel on est assujetti, ne donnoit aux convives un ton sérieux & triste. Ce cérémonial diffère peu de celui qu'on a vu pratiquer à la Chine; mais Kœmpfer assure pourtant que les Japonois s'en acquittent avec plus d'aifance & de noblesse que les Chinois. Il en est de même dans les visites qu'ils se rendent les uns aux autres; on fait beaucoup

de façons pour s'aborder, pour s'asseoir, pour se quitter, La personne qui rend la visite doit être vêtue d'une large robe de satin noir qui se met par-dessus tous les autres vêtemens. Cette robe est assez communément le présent que les Japonois se font mutuellement. On la porte sur un bassin, & c'est la plus insigne faveur dont un Grand puisse honorer un inférieur. Une observation assez singulière que Kœmpfer a faite au Japon, c'est que les habitans mettent leurs plus beaux habits pour rester à la maison, & qu'ils s'habillent fort modestement lorsqu'ils vont en visite; cependant les grands seigneurs & les nobles ne sortent jamais qu'accompagnés d'une suite considérable de domestiques qui portent l'éventail, le chapeau, le parasol, les pantoufles & les autres choses à l'usage de leur maître. Ceux qui sont revêtus de quelque grande charge, & les magistrats, sont portés sur une pique immédiatement devant eux.

Villes du Japon. Maniere de bâtir. Edifices publics.

La plupart des villes sont bien bâties & fort peuplées. On en compte, suivant Kœmpfer, jusqu'à treize mille dans tout l'empire, mais elles n'ont ni remparts ni murailles. Les rues sont généralement tirées au cordeau, coupées à angles droits, avec des portes aux deux bouts qui

se ferment toutes les nuits. Ces villes n'ont non plus que deux portes fort simples; elles renferment chacune une petite place fermée de grilles, laquelle se nomme *Fudanoisusi*. Elle sert à annoncer au peuple la volonté suprême, c'est-à-dire, suivant l'idée Japonoise, les édits & les ordres particuliers de l'Empereur. La police qui s'observe dans les villes est à peu près la même qu'à la Chine, & la foule n'y est pas moindre.

Les principales villes du Japon sont Jédo, Méaco & Ofacca.

J E' D O.

Jédo est devenue la capitale de l'empire, depuis que les Souverains y ont fixé leur séjour. Cette ville est grande & bien peuplée, mais le bois dont sont bâties les maisons particulières, rendent les incendies très-fréquens. Le palais de l'Empereur, nous dit-on, est de la plus grande magnificence, & par-tout resplendissant d'or & des vernis les plus éclatans. Jédo est située sur une rivière qui s'appelle *Toukam*; on y a élevé un pont d'une belle structure, & c'est de ce pont qu'on mesure toutes les distances des autres villes de l'empire.

M E' A C O.

Méaco, qui étoit anciennement la capitale de

L'empire, n'est plus à présent que la seconde ville. Elle est la résidence du Dairi ou Empereur ecclésiastique : les rues de cette ville sont étroites, mais régulières : il y en a de très-longues ; les maisons ont deux étages, ce qui est rare au Japon. Elles sont un peu mieux bâties qu'à Jédo ; mais cependant le bois est toujours ce qui en fait la principale matière. Au haut des maisons, est pratiquée une grande auge qu'on a soin d'entretenir pleine d'eau en cas d'incendie. D'ailleurs, Méaco est une ville très-commerçante, & ses manufactures sont les plus célèbres de tout l'empire, soit pour la richesse & la perfection des étoffes, soit pour la beauté des teintures, pour les ouvrages de vernis & de placage, pour l'imprimerie, soit enfin pour le raffinement de l'or, du cuivre & des autres métaux, & principalement pour la trempe de l'acier.

O S A C C A.

La ville d'Osacca est traversée par la rivière de *Jédogawa*, dont les bords sont revêtus des deux côtés de marches de pierre brute, disposées de façon qu'elles forment un escalier continué dans toute la longueur de la ville. Osacca passe pour une ville des plus peuplées & des plus commerçantes du Japon. On l'appelle le théâtre des plaisirs & des divertissemens ; en effet, la musique y est fort cultivée. Toutes les heures

res

res sont annoncées par le son de divers instrumens, & chaque heure a son instrument particulier.

La fréquence des tremblemens de terre empêche qu'on ne voye au Japon des bâtimens bien élevés. Toutes les maisons, les hôtels, les palais n'ont qu'un seul étage, & sont assez communément bâtis de bois. L'édifice entier porte sur des piliers qui l'élevent à quatre ou cinq pieds de terre, pour le garantir de l'humidité, & l'usage des caves est inconnu. Les différentes divisions d'une maison qui composent plusieurs chambres, ne sont formées ici que par des paravents que l'on place comme on veut, pour élargir ou rétrécir les pieces suivant le besoin. Qu'on n'imagine pas que ces habitations, pour être construites ainsi que nous avons dit, ne puissent être ni commodes ni agréables. Kœmpfer nous assure au contraire qu'elles ne le cèdent en rien aux nôtres, & qu'il ne s'y trouve pas un coin qui n'offre quelque chose de riant; d'ailleurs, l'intérieur des maisons, qui est peint ou vernissé d'un bout à l'autre, se nettoye avec beaucoup d'attention. L'éclat du vernis fait un des principaux ornemens; car tous les meubles se réduisent à des nattes, des tapis, des paravents, des coffres & des especes d'armoires d'une façon singuliere.

Au milieu de la cuisine est un grand fourneau surmonté d'une ouverture proportionnée qui est

au plafond, pour laisser passage à la fumée. Dans les appartemens destinés à recevoir compagnie, on pratique au milieu du parquet une ouverture revêtue de maçonnerie, & on la remplit de braiſe allumée; quelquefois on la couvre d'une table & d'un ample tapis, dont chacun met les bords sur les genoux.

Tous les gens aisés ont, derriere leurs maisons, un petit endroit où on ménage du terrain pour planter des fleurs ou d'autres simples utiles qu'on cultive avec soin. On y voit aussi une salle voûtée avec des murailles de pierre ou de terre grasse, pour y serrer, en cas d'incendie, les meubles les plus précieux. La propreté naturelle des Japonois leur faisant un devoir de se laver tous les jours, il y a peu d'habitans qui n'aient une salle de bains, où tout est disposé avec autant d'art que de commodité.

Si les maisons des particuliers n'ont rien de bien remarquable, les maisons des Grands ne sont pas si simples à beaucoup près. De magnifiques portes précédées de perrons de bois d'une belle structure, & proprement vernissés, des cours spacieuses, & de vastes appartemens, voilà ce qui compose leurs logemens.

Les palais des Princes, des gouverneurs de provinces, soit dans leurs Etats héréditaires, soit dans leurs gouvernemens, occupent un terrain immense, & ressemblent à des citadelles fermées d'une triple enceinte de murailles & placées communément à l'extrémité des villes.

Les temples des Japonois diffèrent entr'eux pour l'architecture & pour le nom, suivant les divinités qu'on y adore.

Ceux qui sont dédiés aux *Cami*, ou esprits immortels, qui sont les anciens dieux du pays, s'appellent *Mia*, c'est-à-dire, demeure des amés. Les temples consacrés à des idoles étrangères s'appellent *Tira*. Ceux-ci sont les plus remarquables par leur structure & par leurs ornemens. Ils ressemblent beaucoup aux pagodes Chinois; c'est-à-dire, qu'ils consistent en une grande tour terminée en dôme, & bâtie sur un massif de briques haut de dix ou douze pieds, & assez large pour laisser place à une terrasse qui régné tout autour de l'édifice. Les toits sont en saillie & à pans retrouffés. L'intérieur des temples est très-magnifique; l'or & le vernis y éclatent par-tout. On y voit un grand nombre de statues placées dans des niches pratiquées exprès dans l'épaisseur du mur. Au milieu de la grande salle, est un autel isolé & très-richement décoré, qui porte une ou plusieurs idoles colossales d'une figure monstrueuse. Ces temples sont bâtis sur des éminences, dans une situation riante & commode, ce qui vient de la crédulité des peuples, les prêtres leur persuadant que les dieux se plaisent singulièrement dans des lieux élevés. Des monastères aussi magnifiques par leur structure & la multitude d'appartemens dont ils sont composés, qu'agréables par les jardins délicieux qui les en-

vironnent, accompagnent les *Tira*, & sont peuplés d'un grand nombre de bonzes.

Les autres édifices publics du Japon sont les ponts & les hôtelleries; mais ni les uns ni les autres ne méritent une description. Il suffit de dire que les ponts sont bâtis de bois & assez solides, & que les hôtelleries renferment différens logemens qui se donnent aux voyageurs suivant leur qualité; d'ailleurs, elles sont assez bien pourvues de tout ce qui est nécessaire à la vie.

Outre ces grandes hôtelleries, il y a encore sur toutes les routes une infinité de petits cabarets où les voyageurs trouvent du sacki, du thé, du poisson roti ou mariné, des confitures & d'autres rafraichissemens. Mais ce qui fait sur-tout le grand produit des hôtelleries & des cabarets, c'est, suivant Koempfer, le soin que prennent ceux qui les tiennent d'entretenir des filles pour les plaisirs des voyageurs. La grande isle de Nipon est sur-tout décriée pour ce commerce honteux, & il est très-peu d'hôtellerie qui ne soit un lieu de prostitution. Le même voyageur (a) dit que dans une petite ville appelée *Kiomids*, il vit neuf ou dix maisons devant lesquelles se tenoient deux ou trois jeunes garçons de dix à douze ans, bien vêtus, fardés, qui of-

(a) Tom. 3. pag. 56.

vroient à acheter un certain ciment aux voyageurs ; mais leurs abominables maîtres les entretiennent pour servir à l'amusement de ces mêmes voyageurs ; car les Japonois sont naturellement fort adonnés à ce vice horrible qui outrage la nature.

La comédie, les chants de théâtre, les danses & les autres spectacles de ce genre, sont des plaisirs dont la nation Japonoise est fort avide. Bien loin que la religion du pays les condamne, elle les autorise & les consacre ; de façon que ces divertissemens sont souvent partie des fêtes solennelles que l'on célèbre en l'honneur des divinités.

Religion du Japon.

La liberté qui regnoit dans cet empire avant l'établissement du Christianisme, y avoit introduit une multitude de sectes étrangères au préjudice de l'ancienne religion du pays. Plusieurs écrivains en comptent jusqu'à douze, dont les pratiques n'ont rien de commun. Les unes adorent le soleil, la lune : d'autres offrent leur encens à divers animaux. Les Souverains qui composent les deux premières dynasties du Japon qu'on appelle *Cami*, tous ceux qui ont contribué à peupler & à policer ces isles, qui y ont porté des loix utiles, quelque science, quelque art ; tous ceux qui ont établi quelque nouveau

culte, y ont des temples & des adorateurs. Cependant on assure que la plupart des Grands sont athées, & croient l'ame mortelle, mais qu'à l'extérieur ils font profession d'une de ces sectes. Enfin, les démons même ont des autels & des sacrifices au Japon. Il est vrai que c'est la crainte qui leur déferme ces honneurs; on n'attend d'eux aucune faveur. On les redoute, parce qu'on leur suppose le pouvoir de nuire, & c'est une raison pour s'efforcer de les apaiser.

Quoiqu'il en soit, nous ne parlerons ici que des trois sectes principales qui partagent l'empire. La plus ancienne s'appelle *Sintos*; elle consiste dans le culte des premiers Souverains du pays, qui suivant l'opinion populaire, ont gouverné le Japon pendant plusieurs millions d'années, & dont l'histoire est remplie d'aventures merveilleuses & d'événemens fabuleux. On leur donne le nom de *Cami*, qui signifie habitant des cieux, & l'on y distingue différens ordres.

Religion des Sintos.

Les sectateurs de *Sintos* reconnoissent une multitude de divinités inférieures qu'ils placent dans les étoiles. Le nombre en augmente tous les jours par l'apothéose qu'ils font de leurs Empereurs ou des hommes célèbres de leur temps. Le *Dayri* regnant a seul le droit de décerner les honneurs divins. Ces chefs de religion qui sont

regardés eux-mêmes comme des divinités, font la cérémonie de l'apothéose avec beaucoup d'appareil, & assignent au nouveau Dieu l'espece de pouvoir suprême qu'il doit exercer sur les mortels. On leur érige ensuite des temples qu'on appelle *Mia*. Kœmpfer en fait monter le nombre, dans tout le Japon, à vingt-sept mille sept cent. Les points principaux de cette religion se réduisent à s'abstenir de manger de la chair excepté celle de daim, & à éviter de toucher un corps mort ou même de le regarder, à célébrer les fêtes annuelles qui sont au nombre de cinq & qui sont très-solemnelles, & les autres qui sont fixées à trois par mois, & à faire le pèlerinage d'*Jsie*; c'est une obligation de visiter dans cette province plusieurs temples consacrés à des divinités fameuses. Les grands Seigneurs se dispensent communément de ces pieux voyages, & se contentent d'y envoyer quelqu'un de leur part; mais le peuple & les dévots se croiroient coupables s'ils manquoient de faire ces pèlerinages une fois par an. Lorsqu'un pèlerin part, il a soin de suspendre à la porte de sa maison, une corde garnie de papiers découpés; c'est un avertissement pour toute personne du dehors, de s'abstenir d'entrer dans sa maison, si on est souillé de quelque impureté; les Japonois croient que si par imprudence ou par malice, on méprisoit un tel avis, le pèlerin seroit exposé à de grandes calamités, & tourmenté par des songes

effrayans. Les femmes peuvent accompagner leurs maris dans ces pèlerinages, mais la continence la plus austere est sur-tout recommandée. On raconte plusieurs histoires de quelques personnes qui ayant violé cette loi se sont trouvées si étroitement liées l'une à l'autre, que ce n'est que par les prieres & des expiations qu'elles ont pu obtenir leur séparation. Chaque pèlerin reçoit d'un *Canasi*, qui sont les ministres des *Mia*, une petite boîte qu'on appelle *Oswai*, c'est-à-dire, grande purification ou rémission absolue de toutes les fautes. Cette relique précieuse reçue avec une grande vénération est gardée avec beaucoup de soin.

Il y a parmi les *Sintoistes* plusieurs sociétés ou confréries religieuses qui ont chacune des regles différentes. Dans le nombre on compte une espece d'hermites qui vivent au milieu des montagnes, d'où leur est venu le nom de *Jommabos*, qui veut dire soldats de montagnes: les *Tozanfaites* que leur regle oblige à monter une fois l'année au sommet d'une montagne très-haute environnée de précipices. Les moines vagabonds sont assez communs aux environs des plus célèbres *Mia*, & demandent l'aumône avec beaucoup d'importunité, élevant leurs enfans dans le même genre de vie. Les *Jemmabos* sont fort adonnés à la négromancie: ils passent pour être habiles à guérir des maladies désespérées, à découvrir les auteurs d'un larcin, & à

opérer enfin plusieurs prodiges auxquels la stupidité seule ou l'excès du fanatisme peuvent ajouter foi. Ce qui est certain c'est que s'ils ne sont pas réellement des magiciens, ils ont du moins toujours l'apparence de gens extraordinaires. A les voir presque toujours nus, les yeux hagards, les cheveux hérissés, on les prendroit pour des inspirés qui sortent de dessus le trépied.

La secte de Sintos compte encore plusieurs sociétés dévotes composées de gens oisifs ou indigens, qui sous le voile d'une austérité religieuse, jouissent de toutes les commodités de la vie, & se livrent aux plus criminelles débauches. Mais ce qui est à remarquer dans ces différentes institutions, c'est une congrégation de filles qui courent le monde deux à deux. On n'y reçoit que les plus belles filles du pays, quoique souvent elles ayent habité des lieux de prostitution. A la vérité leur occupation n'est pas différente, après avoir pris l'habit de religieuse, c'est la ressource ordinaire de toutes les filles des Jemmabos, & la plupart de ces hermites montagnards prennent leurs femmes dans cet ordre. Tous les matins elles sortent de leurs asiles où elles habitent ordinairement trois ou quatre ensemble, & vont faire chacune de leur côté une course de plusieurs milles. Elles sont vêtues d'un habit simple, mais fardées & munies de toutes les armes que prête la coquetterie la plus raffinée. Elles fréquentent les grandes routes,

& dès qu'elles apperçoivent un riche voyageur elles approchent de sa litiere, & la suivent quelque temps en chantant: pour une légère aumône on obtient d'elles tout ce que l'on peut desirer.

Enfin, il y a au Japon des confrairies d'hommes & de femmes qui font profession d'une vie sainte, & cherchent à se distinguer à l'extérieur dans leur conduite par de pieuses singularités. Dans le nombre de plusieurs confrairies de cette nature, celle des aveugles tient un rang considérable. Ils vivent en communauté, sont vêtus en laïques & dans la dernière simplicité. On ne les voit mendier ni dans les rues ni dans les temples. Leur communauté se soutient par l'industrie de ses membres, & par des travaux conformes à leur état. Celui qui y est une fois admis n'a plus la liberté d'en sortir. Plusieurs s'appliquent à différens métiers, aux sciences & à jouer de différens instrumens, ce qui leur donne accès chez les Princes & les grands Seigneurs, dit le P. Charlevoix, en qualité de sçavans & de beaux esprits. En effet, les annales de l'empire, les histoires des grands hommes, les anciens titres des familles, ne sont pas des monumens plus sûrs que la mémoire de ces aveugles, qui se communiquant les uns aux autres leurs connoissances, forment une tradition historique contre laquelle personne ne s'avise de s'inscrire en faux. On trouve de ces aveugles dans tout l'em-

pire, mais leur général réside à Meaco & gouverne son ordre à peu près de même que les ordres religieux d'Europe.

De la Religion de Budso.

Le nom de Budso qu'on donne à cette religion signifie religion des idoles étrangères. *Bud*, autrement appelé *Xaca ou Siaka*, est regardé comme l'instituteur de cette religion, & le principal objet de son culte. Il est assez apparent que le *Xaca* Japonois est la même divinité que *Fo* des *Chinois*; du moins les fables qu'on raconte de l'origine de *Xaca*, ne différent que peu de celle de *Fo* que nous avons rapportée à l'article de la Chine, & le fonds du système religieux est tout-à-fait semblable.

Cette religion a des ministres de différente classe, des moines, des religieux & des especes d'évêques, de façon que le tout compose une hiérarchie peu différente de celle de l'Eglise catholique. Nous ne rapporterons aucun trait du fanatisme outré de quelques partisans de cette secte, non plus que des impiétés abominables & de la dépravation des mœurs des bonzes & des bonzesses, sur lesquelles le P. Charlevoix s'est étendu avec complaisance. Il est naturel de soupçonner, ainsi que l'a observé un des plus judicieux critiques (a) que les missionnaires Euro-

(a) Bayle dans son Dictionnaire, au mot de Japon.

péens, qui ont eu de grandes contestations avec les bonzes, ne les ont pas représentés sous des couleurs bien fideles, & exemptes de passions.

De la religion de Siuto.

Ce mot de Siuto, suivant Kœmpfer, signifie la méthode des Philosophes. C'est une secte particuliere qui se fait gloire de s'élever au dessus des préjugés vulgaires. En conséquence ses partisans n'ont rien de commun avec les autres religions & font consister la perfection & le souverain bien dans une vie sage & vertueuse. Ils ne reconnoissent que des récompenses & des punitions temporelles, comme étant les suites nécessaires d'une vie criminelle ou vertueuse. Point de temples, point de divinités, aucune espece de culte. Parmi les *Siutoistes* tous leurs actes extérieurs de religion se réduisent à offrir sur les tombeaux de leurs ancêtres du riz, des viandes, &c. Ils regardent le suicide comme un acte héroïque de vertu. Enfin, cette religion est la même que celle des lettrés de la Chine, & Confucius est regardé des *Siutoistes*, avec autant de vénération que des Philosophes Chinois.

Il y a environ trente ans, dit Kœmpfer (a), que le Prince de Figen, grand Philosophe & protecteur des sçavans, tâcha de faire revivre

(a) Liv. 3. page 74.

cette religion dans ses Etats, où elle étoit presque éteinte.

A cet effet, il fonda une université, lui accorda de grands privilèges, & fit venir de tout l'empire des sçavans pour enseigner les principes du *Siutoïsme*. Son but étoit de faire ouvrir les yeux à ses sujets, & de leur apprendre à faire usage de leur raison. Le Prince vit le plus heureux succès répondre à ses espérances. Ses sujets reçurent avidement la nouvelle doctrine. Reconnoissant l'impertinence des fables ridicules de leurs prêtres, & l'imposture de leur conduite, ils méprisèrent les dieux du pays, & ne voulurent plus fournir aucune subsistance à leurs ministres. Ainsi ces essaims nombreux de ces moines qui avoient vécu jusqu'alors des charités d'un peuple crédule & superstitieux se voyoient à la veille de mourir de faim. Alarmés de ces nouveautés dangereuses qui bleffoient ses intérêts, le clergé porta des plaintes aux deux Empereurs, & parvint à les aigrir contre le Prince de Figen, au point qu'il seroit sûrement devenu la victime de ses bonnes intentions & de l'animosité des prêtres, s'il n'eût prévenu leurs coups en se dépouillant de ses Etats en faveur de son fils. On voit par cette histoire que les prêtres, par-tout animés de l'esprit de domination, & par-tout passionnés pour leurs intérêts, plus que pour ceux des divinités qu'ils servent, se font une loi d'être intolérans, & ne donnent de relâche à

leur vengeance sacrée, qu'après l'anéantissement absolu de ceux qui leur portent ombrage.

Du Christianisme.

L'année 1549 est l'époque mémorable de l'entrée de l'Évangile au Japon, & c'est à Saint François Xavier, accompagné de deux autres Jésuites que la gloire en est due. Il y a de grandes contradictions entre le récit de Koempfer & les relations des Jésuites sur le succès des pieux efforts de Xavier. Le premier dit que bientôt mécontent de l'indocilité des Japonais, & rebuté des difficultés que le défaut de connoissance dans la langue Japonaise oppoisoit à ses bonnes intentions; cet Apôtre résolut de retourner aux Indes d'où il étoit venu, & quitta le Japon au mois de Novembre 1551; mais les Jésuites disent qu'il soutint glorieusement la réputation qu'il avoit acquise dans les Indes, qu'en peu de temps il parvint à parler la langue du pays avec une facilité & une élégance rare dans les naturels même; qu'il confondit plus d'une fois les bonzes; qu'il ressuscita des morts, & opéra un grand nombre de prodiges qui furent suivis de plusieurs conversions.

On peut raisonnablement douter de ces dispositions miraculeuses de Xavier, sur-tout étant rapportées par des gens intéressés à les publier: mais il est certain, & tous les écrivains con-

viennent que les premières semences de l'Evangile qui furent jetées au Japon par les Jésuites, fructifièrent prodigieusement en moins de quarante ans; & que l'Eglise du Japon compta parmi la multitude de ses profélytes, plusieurs Princes, & même des petits Souverains du pays. La preuve en résulte clairement par la fameuse ambassade que le P. Valignani Jésuite amena en triomphe à Rome en 1582: elle étoit envoyée par les Princes de Bungo, d'Omura & d'Arima, & composée de quatre Seigneurs Japonois, parens de ces Princes. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les progrès du Christianisme: on peut en voir l'histoire dans le P. Charlevoix, qui n'a rien laissé échapper de ce qui intéressoit cette cause sacrée, & qui s'est même plu à l'embellir par des traits agréables pour ceux qui aiment le merveilleux. Il nous suffira de remarquer qu'une révolution survenue dans le Japon par la mort de l'Empereur, changea la face des affaires, & donna lieu à une persécution contre les chrétiens, qui ne finit que par l'extinction absolue de l'Evangile en l'an 1650. On lit dans Kœmpfer (a) qu'indépendamment de quelques raisons politiques qui portèrent l'Empereur à sévir contre les chrétiens, ceux-ci hâtèrent leur ruine par leur imprudence. L'esprit de domination, l'intolérance de leurs prêtres, & sur-tout

(a) Livre 4. page 196.

l'aventure d'un Evêque altier, qui refusa de rendre les respects accoutumés à un Grand de l'empire, avec lequel il le disputoit de magnificence par la pompe de son cortège, la conduite indiscrete, ou plutôt imbécille, de deux religieux de Saint François dans la capitale du Japon, enfin les soupçons qu'on eut que les Portugais avoient excité la conspiration de *Moro* leur agent, & favorisé la révolte de quarante mille chrétiens dans la province de Figen; telles sont les causes auxquelles on doit rapporter l'abolition totale du Christianisme. En vain depuis ce tems différens missionnaires ont essayé de s'y introduire. Toutes les avenues du royaume sont si bien gardées qu'il est impossible d'y pénétrer (a).

Mariages

(a) L'illustre Montesquieu donne des raisons si plausibles de l'extirpation de la religion Catholique au Japon, que nous cétons volontiers au plaisir de les rapporter ici sommairement. La fermeté qu'inspire le christianisme, lorsqu'il s'agit de renoncer à la foi, dit cet écrivain si admirable, parut très-dangereuse au gouvernement. On crut voir augmenter l'audace. La loi du Japon punit sévèrement la moindre défobéissance; ne pas renoncer à la religion lorsqu'on l'ordonnoit, c'étoit désebéir; on châtia ce crime comme une insulte faite au Prince. Les chants d'allégresse des martyrs parurent être un attentat contre sa volonté. Le titre de martyr intimida les magistrats. Dans leur esprit, il signifioit rebelle; M. de Montesquieu auroit pu ajouter

Mariages des Japonois.

Koempfer, qui a si bien traité du Japon, ne nous apprend point en quoi consistent les engagements du mariage, & quelles en sont les cérémonies. Ce détail se trouve dans le recueil de Montanus; mais, comme il se contredit en plusieurs endroits, il nous a paru plus prudent de les passer sous silence. Nous observerons seulement avec l'estimable auteur de l'histoire des voyages, qu'il paroît que les inclinations ne sont guere consultées au Japon (a). On s'y marie sans s'être connus, & ce sont les parens des deux côtés qui forment les noeuds. A la

ajouter *courageux*; ils firent tout pour empêcher qu'on ne l'obtiint. Voyez ci-après la peinture du caractère Japonois. *Esprit des Loix*, édit. in-12, tome 3. pag. 188. livre 25. chap. 14.

(a) Hagenaar, dans les remarques qu'il a faites sur la relation du Japon par Caron, dit que les filles ne portent pas de dot à leurs maris; que les gens riches envoient ordinairement une somme d'argent, telle qu'il leur plaît, avec leurs filles, le jour qu'elles se marient; mais que le mari & ses parens la renvoient avec beaucoup de respect & de remerciemens, de peur que les femmes ne prennent de-là occasion d'être plus fieres & plus impérieuses. Parmi les gens du commun, on retient quelquefois le présent quand il s'en fait. *Voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie Hollandoise*, tome 5. part. 2. pag. 452.

vérité ce contrat aveugle n'a rien de gênant, puisque les deux époux ont mutuellement la liberté de se séparer, & que les hommes peuvent avoir autant de concubines qu'il leur plait. Cependant l'adultère est puni de mort dans les femmes, & quelquefois une légère liberté leur coûte la vie. Rien n'égale, dit le P. Charlevoix, la contrainte où on les retient, que leur modestie & leur fidélité.

Les Japonois sont peut-être les seuls hommes du monde qui ayent trouvé l'art de se conserver le cœur de leurs femmes en les tenant dans la captivité; car on vante leur attachement & leur fidélité. Les histoires du Japon en offrent de continuels exemples. On y voit une femme se précipiter d'une tour pour défendre son honneur contre l'Empereur même qui l'aimoit & qui l'avoit invitée à une fête; d'autres se laissent mourir de faim dans le chagrin de ne pouvoir suivre leurs maris au tombeau. Cependant il est difficile d'accorder ces sentimens estimables de tendresse & d'attachement avec l'usage qui permet aux peres & meres d'exposer les enfans qu'ils ne sont point en état d'élever; à moins qu'on ne suppose qu'ils imaginent faire un acte d'humanité, en délivrant ces petites créatures innocentes d'une vie qui ne manqueroit pas de leur devenir à charge. Les personnes aisées qui n'ont pas d'enfans adoptent ceux de leurs parens ou de leurs amis qui en ont un trop grand nombre.

Education des enfans. Sciences Japonoisés.

Les peres & les meres accoutument de bonne heure leurs enfans à une vie dure & à des exercices violens. Ils ont sur eux une autorité absolue. On ne néglige rien pour les instruire dans les sciences & pour leur former le cœur. Cette éducation est commune aux deux sexes, & il n'est pas rare de trouver des femmes sçavantes. L'histoire, à bien parler, à former nettement les caracteres du pays, la vie des hommes célèbres, des traités de morale: voilà ce qu'on enseigne particulièrement aux jeunes gens dans les écoles du Japon.

Quant aux sciences spéculatives, elles sont encore au berceau dans cet empire. On n'y a qu'une connoissance fort superficielle des mathématiques, de la métaphysique & même de la physique. Le ciel ne leur est pas mieux connu. Leurs époques, leurs élémens, la maniere dont ils partagent les heures & dont ils comptent les années, ne peuvent donner qu'une idée peu avantageuse de leurs combinaisons. & de leurs lumieres. Les principes de l'anatomie, de la chirurgie, & par conséquent de la médecine y sont totalement ignorés. Pour définir en peu de mots toutes les connoissances des Japonois, on peut dire qu'ils sont dans les sciences de tout genre fort inférieurs aux Chinois. Leur habileté dans la peinture est aussi la

même, & ils n'entendent passablement qu'à peindre des fleurs & des animaux. Leur maniere d'imprimer ne differe pas de celle des Chinois.

Arts Manuels.

Les arts mécaniques sont fort cultivés des Japonois, quoiqu'ils paroissent n'en avoir inventé aucun, & qu'ils les ayent tous reçus des Chinois, ils sont parvenus à surpasser beaucoup leurs maîtres; tout ce qui sort de leurs mains est achevé. Leurs ouvrages de gravure, de dorure & de ciselure n'ont rien de comparable, & jamais on n'a pu réussir à la Chine à faire des étoffes aussi belles que celles qui se fabriquent dans l'isle de Fatlisio. Ils excellent encore dans la trempe de l'acier, dans l'art d'appliquer le vernis, & dans mille petits ouvrages qui exigent autant d'adresse que de patience. Le P. Charlevoix nous apprend qu'on a vu à Paris, il y a trente ans, une idole toute entiere bien proportionnée, distincte dans toutes ses parties, & mise dans une niche, qui venoit du Japon. Cet ouvrage étoit fait avec la moitié d'un grain de riz: l'autre moitié faisoit une espece de piedestal, sur lequel la niche & la divinité étoient posées. Il fut admiré comme un prodige, & on le trouva digne d'être mis en parallele avec le fameux colosse de Rhodes, qui passoit pour une des sept merveilles du monde.

Quel que soit le gout général que les Japonois montrent pour les sciences & les arts, il est fort inférieur à celui qu'ils ont pour les armes. Dès que les enfans sont fortis du college, on leur donne des armes, & on leur enseigne la façon de s'en servir. Le jour qu'on met un cimenterre, un poignard, au côté d'un Japonois, est une époque mémorable & un jour de réjouissance pour toute sa famille. Ce gout est naturel à tous, & un cimenterre l'emporte à leurs yeux sur le plus magnifique habit.

Funérailles des Japonois.

Malgré la diversité de sectes & d'opinions qui partagent les Japonois, la cérémonie des obseques s'y fait par-tout avec assez d'uniformité, & voici ce qui se pratique aux funérailles des personnes de qualité.

Le lieu où l'on doit bruler le mort est renfermé de murailles tendues de noir ; & au centre est construit un bucher. On s'y rend avec un cortège nombreux de femmes accompagnées de leurs suivantes, de personnes amies du défunt, de ses parens, d'un grand nombre de bonzes & de différens officiers, dont chacun porte, au bout d'une longue pique, un panier de carton plein de fleurs qu'il répand en forme de pluie. Enfin, c'est à peu près la même pompe qu'à la Chine pour le transport du corps. Il y a seulement

quelques différences dans le reste de la cérémonie; c'est ce que nous allons observer.

Le corps paroît dans une espee de chaise ou litiere extrêmement ornée, soutenue par quatre porteurs. Il est vêtu de blanc, assis sur ses talons, la tête nue & les mains jointes, dans l'attitude d'un homme qui prie. Les enfans du mort, ou ses plus proches parens, marchent autour de la chaise, & le plus jeune d'entr'eux porte une torche allumée. Arrivé dans l'enceinte, le corps & la litiere sont placés au milieu du bucher par les bonzes. Leur supérieur prend alors la torche allumée, & fait trois fois le tour du bucher en l'agitant à peu près comme un encensoir, & en récitant quelques prieres: puis il rend la torche à celui dont il l'a reçue, qui la jette à l'instant au milieu du bucher. C'est le signal de l'embrasement général. Aussitôt deux bonzes allument chacun une torche & mettent le feu en plusieurs endroits du bucher, tandis que d'autres y versent de l'huile, des parfums & d'autres matieres combustibles & odoriférantes. Quand le corps est consumé, les parens s'approchent du brasier, y répandent des parfums, & rendent à genoux des adorations au mort dont ils supposent que l'ame est admise au commerce des dieux. Chaque bonze reçoit ensuite une rétribution proportionnée à sa dignité, & tout le monde se retire.

Le lendemain, les parens & les amis du mort

vont recueillir les cendres & les mettent dans un vase doré qui se place dans le même endroit qu'occupoit le bucher. Il y demeure sept jours pendant lesquels les bonzes y vont réciter des prieres. De-là, l'urne est portée au lieu où elle doit rester, & posée sur un piedestal sur lequel le nom du mort & le nom de sa secte sont gravés. Sept mois après on recommence de nouvelles adorations, qui consistent à accompagner, avec des instrumens, les prieres que les bonzes récitent à haute voix. Elles se renouvellent sept ans après, & quelquefois même tous les sept jours, suivant la piété de la famille & la dépense qu'elle veut faire.

De tout ce cérémonial, observe l'historien du Japon, on doit inférer que les Japonois ne voient rien de lugubre dans l'idée de la mort, & qu'ils la regardent moins comme un malheur, que comme un passage à une félicité assurée.

Après avoir commencé par prendre part au bonheur du mort, on pleure ensuite sa perte. Le deuil dure deux ans pendant lesquels on doit se priver de toute sorte de plaisir. Le blanc est la couleur du deuil; & l'habillement, peu différent de celui de la Chine, n'est pas moins propre à entretenir les idées de tristesse & de regret.

Le fils aîné paroît avoir la plus grande part à la succession, & les filles n'héritent point. Quelquefois lorsqu'un pere voit son fils aîné parvenu à l'âge de maturité, il lui remet ordinairement

tout son bien, ne se réservant qu'une légère portion pour la subsistance & celle de ses autres enfans, qui, par ce moyen, se trouvent réduits à un modique héritage.

Origine des Japonois. Forme de leur Gouvernement.

Les anciennes histoires des Japonois n'offrent que fables & obscurités sur leur origine. La fierté qui leur est naturelle ne pouvant souffrir qu'on les fit descendre d'aucun autre peuple, ils n'ont rien trouvé de plus favorable à leur système que de se prétendre sortis du sein même de leur empire. Dans cette vue, ils rapportent deux différentes généalogies : la première, d'esprits célestes, c'est-à-dire, d'êtres tout-à-fait dégagés de la matière qui gouvernerent le Japon pendant une suite de siècles impossibles à déterminer, & qui produisirent, d'une manière extraordinaire, des esprits terrestres ou des demi-dieux qui composent la seconde généalogie. Ceux-ci ayant succédé aux premiers ont régné fort long-tems, & ont enfin engendré la race qui habite aujourd'hui le Japon, & qui a tout-à-fait dégénéré de la pureté & des perfections de ses divins ancêtres.

Mais passons sur des fables qui ne peuvent trouver de créance que parmi les peuples intéressés à les faire valoir. Voyons quelle est l'opinion

des Européens sur l'origine des Japonois. La plupart de ceux qui ont parlé de ce peuple, le font fortir de la Chine, & se fondent sur des histoires dont la vraisemblance ne suffit pas pour persuader.

Le P. Couplet, sçavant Jésuite, connu pour un écrivain très-verté dans l'histoire de la Chine, fait descendre les Japonois des Tartares, & tire des annales Chinoises la démonstration de la vérité de son hypothese. Il y est dit que sous le regne du vingt-cinquieme Empereur de la seconde dynastie, les nations barbares qui habitent au nord de la Chine, ce qui désigne les Tartares, étant devenues trop nombreuses, il s'en détacha diverses colonies qui allerent peupler les isles situées dans l'Océan oriental, par où l'on doit entendre le Japon (a).

Koempfer, prévenu en faveur de l'origine des Japonois, n'admet leur source ni dans les Tartares, ni dans les Chinois. Il prétend que les Japonois sont une nation primitive & originale, qui ne doit son extraction à aucun autre peuple; que leur langue est une de celles que la Providence infusa dans l'esprit de ceux qui avoient entrepris de bâtir la tour de Babel, & que quelques-uns de ces téméraires architectes ont été

(a) M. de Montesquieu dit aussi que les Japonois sont d'origine Tartares, & qu'il est aisé de le prouver. Voyez *l'Esprit des Loix*, livre 25, chap. 3, édition in 12, tome 3, note de la page 166.

les premiers habitans du Japon. En conséquence, se livrant au desir chimérique de vouloir démontrer la vérité de son système, il trace le chemin qu'ils durent suivre ; il mesure le tems qu'ils employeroient au trajet qu'ils avoient à faire pour parvenir des plaines de Sennar au Japon, & il les y fait ensuite débarquer au bout de sept mois, dans de légers canots que peut-être le ciel leur avoit envoyé exprès, & surtout sans avoir effuyé ni tempêtes, ni aucun obstacle.

Gouvernement.

Si l'on se rappelle la division des trois races sur lesquelles les Japonois font rouler toute leur histoire, on jugera facilement que les deux premières sont fabuleuses, & que la troisieme est l'époque fixe & certaine de cet empire.

Jusqu'au douzieme siecle le Japon avoit été gouverné par un seul Empereur qui jouissoit d'une autorité absolue & dans le temporel & dans le spirituel. Il étoit à la fois Roi & grand Pontife de la nation. Mais alors ces Princes trop attachés aux affaires de la religion, & plus jaloux de se livrer aux douces fonctions du pontificat, qu'aux occupations pénibles de la royauté, se reposerent de l'administration politique sur divers Seigneurs. L'empire fut divisé en plusieurs gouvernemens, & l'Empereur leur en donna la direction temporelle.

Ces gouverneurs particuliers, se relâchant peu à peu de l'obéissance qu'ils devoient à leur maître, s'arrogèrent un pouvoir absolu, & bientôt après se firent la guerre les uns aux autres. L'empire étant ainsi déchiré, l'Empereur sembloit n'avoir plus que l'ombre de son ancienne autorité. Pour la rétablir, il choisit un Seigneur de sa cour, nommé *Joritomo*, auquel il conféra le titre de généralissime, avec un plein pouvoir de terminer, ou par la force, ou à l'amiable, les guerres civiles. *Joritomo* remplit les volontés de son maître; mais ce ne fut qu'en épousant les intérêts d'une des plus puissantes factions, qui l'aïda à soumettre toutes les autres. Ce général, se voyant maître des forces de tout l'empire, imposa aussi la loi à celui de qui il tenoit son pouvoir, & le força à lui continuer le titre de généralissime. Cette charge importante se perpétua, & il ne fut plus au pouvoir des Empereurs de l'abolir. On ne peut s'en faire une idée plus juste qu'en la comparant à la dignité des maires du palais, si absolus sous la première race de nos Rois, & fondateurs de la seconde.

Jusqu'en 1585, ces généraux dépendirent à certains égards de l'Empereur qui seul avoit le droit de les nommer. Mais à cette époque, *Fidejos*, vingt-neuvième général, secoua tout-à-fait le joug, & se fit d'abord déclarer régent du royaume. Ensuite il parvint à s'asseoir sur le trône lui-même, & laissa à *Ookimatz*, son rival, l'exercice de toute l'autorité spirituelle. *Fidejos* se fit

appeller *Taikosama*, & prit toutes les mesures que lui inspiroient la prudence & la politique pour établir par-tout l'obéissance, le bon ordre & la paix. Il y réussit heureusement, & son regne lui acquit plus de gloire & d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avoit obtenue.

Ookimatz conserva l'ancien titre de *Mikaddo* ou d'Empereur sacré; titre auguste & pompeux que ses descendans ont conservé jusqu'à ce jour.

Ainsi, l'on distingue deux Empereurs au Japon; l'un ecclésiastique, qui est chef de la religion, & que nos voyageurs appellent *Dairi*, & l'autre séculier, qui porte le nom de *Cubo*, & en qui réside toute l'autorité temporelle.

Le *Dairi* n'a proprement aucun domaine; il fait son séjour à Méaco, où le *Cubo* entretient près de lui une nombreuse garnison, sous prétexte de veiller à sa conservation; mais en effet, pour le mettre hors d'état de rien entreprendre. Ce grand Pontife n'ayant nulles terres, le *Cubo* pourvoit à sa subsistance, & lui abandonne le revenu de Méaco & de ses dépendances, auquel il ajoute quelque chose de son trésor. Le droit dont jouit encore le *Dairi* de nommer aux dignités ecclésiastiques, de conférer généralement tous les titres d'honneur, de prononcer sur les différends des grands Seigneurs, est une autre ressource qui fait entrer de grandes richesses dans ses coffres.

Au reste, si le *Dairi* n'a aucun droit à la puis-

fance temporelle, il en est bien dédommagé par la vénération qu'on a pour sa personne sacrée à laquelle on rend un culte religieux, fort approchant des honneurs divins. Ces Princes ecclésiastiques, de leur côté, n'épargnent rien pour accréditer l'erreur populaire & entretenir un aveuglement qui leur est si avantageux. Ils croiroient profaner leur sainteté, dit Koempfer, s'ils touchoient la terre du bout du pied, s'ils expoisoient leur personne au grand air ou au soleil. Ils ne mangent jamais que dans de la vaisselle neuve; enfin, tout ce qui sert à l'usage du Dairi est regardé comme sacré, & le peuple est persuadé que ceux qui oseroient y porter des mains impies sans sa permission expresse, seroient punis comme profanateurs, comme sacrilèges, & périroient dans les tourmens.

Le Dairi peut prendre douze femmes; mais une seule partage les honneurs du trône & porte le titre d'Impératrice.

Le mariage de ce Pontife, l'accouchement de sa femme & la naissance d'un fils, donnent lieu, suivant Koempfer, à des fêtes qui sont d'une splendeur qui surpasse l'imagination: on diroit que la félicité de l'empire est absolument attachée à ces événemens.

La dignité de Dairi est héréditaire & passe au plus proche parent sans distinction d'âge ni de sexe. La cour de ce Prince est fort nombreuse, & toute composée d'ecclésiastiques, la plu-

part très-pauvres, mais fort insolens, & si entêtés des prérogatives de leur état, qu'ils regardent tous les laïcs avec un souverain mépris. Quelques-uns de ces courtisans possèdent de riches bénéfices qui leur sont conférés par le Dairi, & c'est sans doute l'appas de ces récompenses qui attire tant de personnes à sa cour.

Les hommes, ainsi que les femmes, sont remarquables par un habit particulier qui les distingue des laïcs, & qui indique en même tems le rang qu'ils tiennent. L'habillement de leur maître consiste en une tunique de soie noire sous une robe rouge recouverte d'un crépon de soie très-fin. Il porte sur sa tête une sorte de chapeau avec des pendans assez semblables aux fanons de la tiare du Pape.

La nullité de la puissance temporelle du Dairi ne laissant pas à ses courtisans, l'occasion de s'occuper de brigues & d'intrigues, l'étude des sciences font leur principal amusement. La musique y est sur-tout en honneur dans cette cour, & il n'est pas rare d'en voir sortir différens ouvrages qui font un nom célèbre à leur auteur.

L'historien du Japon nous assure que la famille de ces souverains Pontifes descend, de mâles en mâles, de *Sin-Mu*, premier Empereur du Japon, qui commença à régner six cent soixante ans avant J. C.; ainsi on ne peut contester que ce ne soit la plus ancienne maison de Souverains qui soit dans l'univers. En 1700, elle

comptoit cent quatorze Princes qui avoient possédé, pendant plus de deux mille quatre cent ans, l'autorité Impériale ou la dignité pontificale.

On a vu que la succession des Cubo ou Empereurs séculiers est beaucoup plus moderne: en revanche, leur autorité n'a pas de bornes. Ils résident ordinairement à Jédo, au milieu d'une cour infiniment nombreuse, composée des plus grands Seigneurs de l'empire. C'est ici le véritable siege d'un despotisme absolu. La volonté du Cubo est une loi si bien établie, que les Princes, les magistrats du royaume sont dépouillés de leurs charges, sont exilés ou subissent la mort sans autres motifs, sans autre forme de condamnation. La garde de l'Empereur est d'environ six mille hommes; en temps de paix, il entretient toujours dix mille fantassins & vingt mille cavaliers. Se trouve-t-il en guerre, chaque Seigneur particulier est obligé de lui fournir un certain nombre de soldats tous équipés, à proportion des revenus dont il jouit. Selon le pere Charlevoix, le nombre de soldats que les Seigneurs de l'empire fournissent, s'éloigne peu de quatre cent mille hommes d'infanterie & de quarante mille de cavalerie.

On fait monter les revenus de l'Empereur à huit cent quatorze millions huit cent vingt mille livres de France.

Occupés sans relâche à tenir les Grands dans la dépendance, & à prévenir toute entreprise con-

tre leur autorité, les Cubos employent également la force la plus active & la politique la plus raffinée. Si, avec ses revenus immenses, le Souverain amasse des trésors considérables, il sçait mettre des obstacles aux desirs que ses sujets pourroient avoir de suivre son exemple, en les engageant continuellement dans des dépenses excessives. Tous les Grands de l'empire sont obligés de se rendre chaque année à Jédo avec un cortège nombreux, & chaque fois qu'ils y sont appelés. Dans une infinité d'occasions, ils doivent donner des repas & des fêtes où rien n'est épargné. Leurs femmes & leurs enfans vivent habituellement à Jédo, & c'est avec la splendeur prescrite par le rang du mari.

Si, malgré toutes ces précautions, les richesses de quelque Prince ou Seigneur font ombrage au Cubo, sous prétexte de lui faire honneur, il lui rend visite & l'en prévient trois ans d'avance. Cet intervalle est employé aux préparatifs de la réception & d'une fête somptueuse qui dure trois mois: tout ce qui sert à ce festin est marqué aux armes de l'Empereur. Il y a une porte dorée par laquelle il a droit seul de passer, après quoi elle est condamnée pour toujours.

Les Empereurs démembrèrent, sou-divisèrent encore les Etats, les principautés, les gouvernemens des Grands pour les contenir plus sûrement dans leur dépendance. Point de ressorts qu'ils ne fassent jouer, point de moyens négligés pour être instruits

instruits de leurs desseins, pour les empêcher de se lier trop étroitement les uns les autres, & même pour susciter entr'eux la discorde & l'ini-mitié. Ce sont encore les Empereurs qui font tous les mariages de leur cour. Des femmes que l'on tient ainsi de la main du Souverain, sont traitées avec de grandes distinctions, logées dans des palais superbes, & servies par une maison nombreuse.

Quelqu'extrême que soit la puissance du Cubo, & l'attention qu'il apporte à la maintenir, il ne se dispense cependant jamais de rendre au Dairi, tous les cinq ou six ans, une visite pompeuse qui passe pour une marque de dépendance & de soumission; à la vérité, cette cérémonie a plutôt l'air d'une scène de théâtre, puisque portant l'encensoir d'une main, le fer est dans l'autre. On emploie une année entière aux préparatifs de cette cérémonie: cinquante mille hommes de troupes au moins suivent le Cubo. Son cortège est si nombreux, que dix mille maisons dont Méaco est composé, ne suffisant pas pour le loger, on est obligé de dresser des tentes hors de la ville. L'Empereur a un château préparé pour le recevoir. Quoiqu'on ne soit pas bien parfaitement instruit de ce qui se passe dans l'entrevue de ces deux Princes; cependant tout le monde sçait que le Cabo présente ses respects au Dairi, comme de vassal à Souverain; qu'il lui fait de magnifiques présens, & qu'il en reçoit aussi de fort riches.

Tom. VI.

On ne peut s'empêcher de considérer à cette occasion à quel point la politique se rend maîtresse de l'esprit des hommes, & combien l'amour propre est subordonné à l'intérêt. Quel exemple plus frappant de cette vérité que de voir un Souverain absolu, rendre hommage à un Prince dont il est le maître, & auquel sa libéralité fournit la subsistance. Il est vrai que cette conduite fait honneur aux mœurs Japonoises; & personne ne disconvient, sans doute, qu'elle ne soit infiniment préférable à celle que tiennent presque tous les usurpateurs, dont le premier devoir a toujours été d'exterminer la famille des Princes qu'ils détrônoient.

Division de la nation Japonoise.

On distingue au Japon plusieurs ordres dans l'Etat. Les rangs & les conditions y sont plus marqués qu'en aucun autre pays du monde. La noblesse tient le premier rang, & se divise en trois classes; savoir, celle des Daimio & des Siomio: les uns sont les descendants de ces petits Rois soumis par Joritomo. Ils possèdent de grands domaines où ils exercent l'autorité civile & militaire; mais tous les ans ils doivent aller à Jédo rendre compte à l'Empereur de leur administration. Les Siomio sont des Seigneurs de certains districts moins étendus que les premiers, & dans les quels ils ont droit de juridiction.

La seconde division de la noblesse comprend les ministres d'état ; les gouverneurs des provinces & des villes & généralement tous les magistrats du royaume. On place dans la troisième classe les simples gentilshommes , dont les uns s'attachent au service des Princes & des gouverneurs ; les autres exercent des emplois subalternes dans le palais Impérial , & la plupart servent dans les armées.

Le reste de la nation peut de même se diviser en trois classes , qui sont celle des marchands dont on fait très-peu de cas au Japon , quelqu'opulens qu'ils soient ; celle des artisans , & enfin celle des laboureurs qu'on peut regarder comme les esclaves des nobles ; les soldats sont compris aussi dans ces deux dernières classes , puisqu'ils sont , la plupart , fils d'artisans ou de laboureurs , & par conséquent serfs dès leurs origine.

Administration des provinces & des villes.

Dans les villes les plus considérables , & qu'on appelle Impériales , il y a deux gouverneurs appelés *Tonos-Samas* , qui commandent alternativement. Celui qui est en exercice n'a pas la liberté de sortir de son gouvernement , & il lui est défendu , sous peine de mort ou de bannissement , de recevoir une femme dans son palais ; l'autre est obligé de faire sa résidence à la cour.

de l'Empereur. Les appointemens de ces gouverneurs ne passent pas quarante à cinquante mille livres; ce seroit une somme bien médiocre, & il leur seroit impossible de soutenir la dépense & le faste qui doivent suivre leurs places, si les profits casuels ne suppléoiént à la modicité de ce qu'ils reçoivent de l'Empereur. On peut en juger en considérant le grand nombre de gens qui composent leurs maisons, & qu'ils sont tenus d'avoir pour la représentation. Ce sont d'abord deux ou trois intendans qui sont des gentilshommes, dix officiers civils ou militaires de même qualité, & dont les fonctions sont de donner leurs avis dans les occasions importantes. Ce sont autant de surveillans nommés par la cour; ces gouverneurs ont de plus grand nombre d'écuyers, de secretares, de valets de chambre, de gardes & de valets de pieds.

L'administration de la justice, l'intendance du commerce, le commandement militaire & la direction des affaires les plus importantes sont du ressort des *Tonos-Samas*, & ils sont aidés dans ces affaires par différens officiers subordonnés les uns aux autres. Les plus considérables de ces officiers sont les *Tosii-jori-siu*, c'est-à-dire, anciens ou sénateurs; leurs places répondent à peu près à celles de nos maires ou consuls. Ils sont au nombre de quatre en chaque ville; leurs charges sont héréditaires; mais il n'y en a jamais qu'un seul en exercice pendant un an. On

l'appelle *Ninbam*, qui signifie gardien ou surveillant, parce qu'il est chargé d'informer le gouverneur de ce qui arrive d'important dans son district, & de rapporter les affaires qui doivent se traiter à son conseil.

Les quatre *Tosii-jori-siu* ont des subdélégués dont les emplois sont à vie, & qui jugent des petites affaires civiles. Après ceux ci, sont quatre *Nengiosis* qui sont chargés de veiller aux intérêts des habitans auprès des gouverneurs, & enfin les messagers de ville, appelés aussi sergens ou archers de ville, dont l'occupation est d'arrêter les criminels. C'est une compagnie composée de trente familles qui toutes demeurent dans une même rue. Les enfans suivent la profession de leurs peres qui est très-méprisée, parce qu'on les emploie quelquefois aux exécutions; cependant plus communément ce sont les tanneurs qui font l'office de bourreau: aussi leur métier est-il le plus vil & le plus odieux dans tout l'empire. Ils demeurent ensemble à l'extrémité des villes & près du lieu où se font les exécutions.

La justice criminelle dépend du *Ninbam* & des trois autres maires, à l'exception de certains cas dont le gouverneur a seul droit de connoître; mais l'administration particulière en appartient aux officiers chargés de la police, dont l'ordre n'est pas moins admirable au Japon qu'à la Chine. Ces officiers de police sont les *Otona*, auxquels sont subordonnés trois lieutenans, un

greffier ou secretaire public. Ce Ottona exerce les mêmes fonctions que nos commissaires ; il a l'inspection de la rue dans laquelle il réside, & doit avoir soin d'y faire exécuter les ordres des magistrats supérieurs. Il est encore chargé de tenir registre des noms des propriétaires des maisons & des locataires ; d'expédier des certificats de vie & de mœurs, des naissances, des mariages & des funérailles de tous ceux qui demeurent dans l'étendue de son district ; de ceux qui voyagent ou changent de domicile ; en un mot, de tout ce qui arrive dans son district.

Dans chaque quartier, réside encore un officier qui en est le trésorier. Il recueille les taxes qui se paient chaque fois qu'une maison change de propriétaire, & par le nouvel acquéreur. Ces sommes sont au profit de tous les habitans, & servent aux frais communs du quartier. La commission de ce dépositaire public est annuelle, & chaque habitant l'exerce à son tour. Le dernier des officiers d'une rue est le messager ; c'est à lui d'informer l'Ottona de tous les changemens qui se font dans la rue, de recueillir les sommes que chacun donne pour faire des présens aux gouverneurs & aux principaux magistrats, & de publier leurs ordonnances.

Toutes les nuits on fait deux rondes dans chaque rue. La première se fait par des bourgeois tour-à-tour, au nombre de trois, qui ont un corps de garde au milieu de la rue. Lors-

que le magistrat l'ordonne, cette garde se fait aussi de jour, & on la double suivant les occasions. C'est un crime capital de l'insulter ou de lui faire résistance. La seconde ronde se fait par deux hommes du bas peuple, pour visiter les postes de la rue, pour prévenir les accidens de feu & les mauvais desseins des voleurs. Toutes ces sentinelles sont obligées, à de certaines heures, de frapper deux morceaux de bois l'un contre l'autre pour marquer leur vigilance.

Lorsqu'un citadin change de quartier, il doit présenter une requête & faire quelques présens à l'Ottona de la rue où il se propose de résider. Sur cette requête, cet officier s'informe de la conduite du suppliant; & aussi-tôt qu'il est satisfait de ses informations, il envoie le messager demander à tous les habitans de son district s'ils veulent recevoir pour voisin celui qui se présente. Si quelqu'un donne de bonnes raisons pour l'exclure, sa requête est rejetée. Dans le cas où personne ne s'oppose à son admission, l'Ottona l'installe au rang des bourgeois de son quartier. Le nouvel arrivé donne un festin à ses principaux voisins pour contracter alliance avec eux, & c'est là ce qui achève son agrégation.

Un Japonois, qui a dessein de voyager, soit pour son plaisir, soit pour ses affaires, doit se pourvoir d'un passeport, & il ne l'obtient jamais que sur un certificat de ses voisins, par

lequel ils rendent compte des motifs de son voyage & du temps qu'il doit y employer.

S'il arrive des querelles particulieres entre les habitans d'une rue, les plus proches voisins doivent séparer les combattans : dans le cas de meurtre, les habitans les plus près du lieu où le crime s'est commis, sont renfermés dans leurs maisons pendant plusieurs mois, & les autres sont assujettis à des corvées ou des travaux extraordinaires. Enfin, tout ce que la prudence humaine peut inventer de plus avantageux à l'humanité, tout ce que la police la plus exacte peut employer de plus prudent & de mieux combiné, est mis en usage au Japon pour entretenir la paix & l'union entre les habitans d'un même lieu, & pour veiller à la sûreté des citoyens.

On leve peu de taxes sur les habitans des villes, & elles ne tombent même que sur les propriétaires des maisons. Elles se réglent sur la longueur & la largeur des maisons, & sont une espece de rente fonciere que chaque édifice ou même un terrain doit à l'Empereur. Les forêts, les bois dans les campagnes paient de même à proportion de leur étendue. Pour ce qui est des autres impositions, elles consistent aussi en un droit annuel dû sur le froment, le riz & généralement sur toutes les productions des terres cultivées, il se paie en nature, & des experts font chaque année, avant la moisson, l'évaluation de ce qui revient à l'Empereur: il

Il y a des magasins où le cultivateur est obligé de porter son tribut. Les terres qui sont plantées d'arbres fruitiers, ou destinées au jardinage, paient à peu près la moitié du produit de la récolte.

Loix pénales.

En général, les loix sont très-sévères au Japon, & la plus légère transgression est toujours suivie de châtimens corporels, & quelquefois de peines capitales. L'homicide involontaire ou même forcé, la contrebande, l'infraction de certains réglemens de pure police, sont punis de la roue ou du feu. Dans les crimes qui intéressent le repos de l'Etat ou la majesté du Souverain, toute la famille du coupable est enveloppée dans sa ruine. Kœmpfer (a) rapporte un exemple mémorable de cette sévérité, arrivé en 1676. Un enfant de sept ans fut décapité sous les yeux de son pere crucifié, pour avoir été convaincu de faire passer des armes en Corée. Le reste de la famille fut dépourvue de ses biens & bannie à perpétuité.

Il arrive souvent que des criminels, pour éviter de recevoir la mort des mains d'un autre, ce qui est regardé comme une infamie, demandent la permission de se tuer eux-mêmes. Celui

(a) Liv. 4. Chap. 5.

qui l'obtient se pare de ses plus beaux habits; assemble sa famille & ses amis, & fait un discours touchant sur sa situation; après quoi prenant un air tout-à-fait content, il se découvre le ventre & s'y fait une ouverture en croix. Le crime le plus odieux est effacé par ce genre de mort; sa famille n'en reçoit aucune tache, & on ne parle plus du criminel que pour faire l'éloge de son courage.

Ordre établi sur les grandes routes. Façon de voyager des Japonois.

La police des grands chemins n'est pas moindre que celle des villes. Rien n'y est épargné pour la commodité & l'agrément des voyageurs; toutes les grandes routes sont bordées de fossés & de sapins bien alignés. Les paysans de chaque canton sont obligés à tenir ces routes nettes, & même à les sabler lorsqu'il doit y passer quelque grand Seigneur.

Chaque mille est marqué par deux petites buttes élevées des deux côtés du chemin, & sur chacune desquelles on plante un arbre. Outre cela, on voit à l'extrémité de chaque province, & même de chaque juridiction une colonne de bois ou de pierre placée dans le grand-chemin, avec une inscription qui apprend aux voyageurs le nom & la distance des provinces & des villes voisines. De trois en trois mille il y

a des grottes couvertes d'un feuillage épais, qui ne sont destinées que pour servir de retraite aux grands Seigneurs qui voyagent. C'est une chose tout-à-fait curieuse, dit Kœmpfer, que de voir le nombre prodigieux d'équipages, de chevaux, de gens de livrée, de gentilshommes & d'officiers de toute espece qui composent le cortège d'un *Daimio*. Les plus grands villages ne fussent pas pour le contenir, & il y auroit sûrement beaucoup d'embaras pour loger toute la suite, si les fourriers qui précèdent le Prince sept à huit jours d'avance, ne marquoient les logemens dans les lieux les plus voisins du village où s'arrête leur maître.

Ces Seigneurs voyagent dans des especes de litieres assez grandes pour qu'une personne puisse y être assise & même couchée commodément. Cette litiere qu'on appelle *norimon* est fermée de toutes parts par un treillis de bambou & proprement vernissé. Les *norimons* sont aussi les voitures de ville. Le nombre des porteurs, ainsi que la façon de porter le *norimon*, la grosseur, la longueur des bâtons qui servent à cet usage, sont réglés par les loix suivant la qualité des personnes. Néanmoins ce règlement ne concerne point les Dames, sans doute parce qu'en tout pays le gout pour le faste les domine plus que les hommes, & a des conséquences moins dangereuses.

Il y a dans tout l'empire, des postes établies

à peu près à la même distance que celle des nôtres, mais ce qui surtout fait voir jusqu'où va l'attention du gouvernement Japonois & la bonne police qui y regne, c'est que le prix des postes n'est pas le même par-tout. Il est taxé non seulement à proportion de la distance, mais encore selon que les chemins sont bons ou mauvais, & suivant la dépense nécessaire en chaque canton, pour l'entretien des chevaux. Ceux qui portent les édits & les dépêches de l'Empereur, sont par-tout singulièrement respectés. Dès qu'on entend la sonnette que portent ces couriers, les voyageurs, de quelque condition qu'ils soient, sont obligés de se détourner pour leur laisser un passage libre.

La plus grande partie des Japonois voyagent à cheval, sur lequel ils se tiennent d'une façon particulière. Ils n'ont point les jambes pendantes ainsi que les Européens, & une bonne partie des Asiatiques, mais ils les portent allongées & croisées sur le col du cheval. Le cavalier descend & monte par le poitrail. Les chevaux ne sont point ferrés, mais on leur met aux pieds un sabot de paille tressée & cordonnée, lequel s'attache avec des cordons de même matière. Ces sabots étant bientôt usés dans les chemins pierreux, les voyageurs ont soin d'en porter toujours une bonne provision avec eux. On en trouve aussi dans les villages & sur les chemins, où de pauvres enfans subsistent de ce

commerce. Kœmpfer décrit avec complaisance tout l'habillement d'un Japonois à cheval, & le représente comme un objet fort grotesque & fort singulier aux yeux d'un Européen (a). Ces peuples, ajoute ce savant voyageur, regardent notre maniere de monter à cheval, & de tenir soi-même la bride du cheval comme quelque chose de martial, qui ne convient proprement qu'à un soldat, & c'est pour cela même qu'il la suivent rarement. Les gens de qualité cependant lorsqu'ils vont se rendre visite dans les villes, montent à cheval à la façon européenne, mais alors même le cavalier fait une triste figure. Les rênes qui sont de soie ne sont dans ses mains que pour la forme, car le cheval est mené par un ou deux valets qui tiennent le mors de chaque côté.

Pour voyager sur les rivieres ou le long de leurs côtes, les Japonois ont des barques qui ressemblent beaucoup à celles dont on se sert en Russie pour naviger sur le Volga, & qu'on y appelle *Stroubbes* ou *Stroueks* (b). Ce sont des barques plates du port de deux ou trois cent tonneaux. Elles n'ont qu'un seul mât & une très-grande voile qui ne sert de rien lorsqu'on n'a pas le vent en poupe; douze ou seize ra-

(a) Livre 5. chap. 1.

(b) Voyez les voyages de le Bruyn, tome 3. page 236.

meurs y suppléent dans le cas contraire. En général tous les bateaux & les navires du Japon sont de sapin ou de cedre. Leur forme & leur construction sont proportionnées à leur usage. Ils ont pour les parties de plaisirs des especes de gondoles qui sont très-propres & ornées avec beaucoup de gout.

Marine des Japonois.

Rien de plus pitoyable que la marine Japonoise. Les plus grands bâtimens sont des navires marchands qui ne peuvent s'éloigner que fort peu des côtes. Ils vont à rames & à voiles comme les stroubbes, & leur mât égale la longueur du navire. La poupe est toute ouverte & la construction en est si fragile, qu'au moindre vent la prudence oblige de chercher un abri dans le premier port, ou du moins de jeter l'ancre & d'amener les voiles. En un mot, remarque l'historien moderne du Japon, les sauvages du Canada & de la Floride courent moins de dangers dans leurs petits canots d'écorce & dans leurs pyrogues que les Japonois dans leurs plus grands vaisseaux. La raison d'une marine si imparfaite, vient de ce que les Empereurs veulent ôter à leurs sujets, jusqu'au desir d'entreprendre de longs voyages. On sera sans doute surpris de ce qu'un empire si puissant n'a point de forces maritimes, & d'armées navales;

mais les Souverains se bornant à conserver leurs Etats & à les garantir de toute insulte , ils entretiennent dans cette vue un bon nombre de troupes de terre. L'amour des conquêtes, l'esprit de négoce ne les dominent pas. La nature défend assez leurs côtes , puisque la mer qui les environne est la plus orageuse du monde & la plus dangereuse par les écueils dont elle est remplie ; qu'ont-ils besoin d'avoir des forces maritimes ?

Commerce des Japonois & des Européens au Japon.

L'empire du Japon a, comme nous avons dit, un grand nombre de manufactures d'étoffes de soie & de coton, de papier & d'ouvriers adroits qui entendent fort bien à travailler les métaux, à faire différens ouvrages vernissés & de marqueterie. Cependant tous les habitans se bornent au commerce intérieur, parce qu'une loi expresse leur défend de sortir de leur patrie, qui d'ailleurs peut se passer de toute relation étrangere ; mais quoique ce commerce soit borné au-dedans de l'empire, il n'en est pas moins avantageux aux particuliers & à l'Etat. Voici la peinture qu'en fait Kœmpfer dans une dissertation qui termine son histoire du Japon.

On auroit peine à concevoir quelle est son étendue & combien les marchands sont actifs & industrieux ; quelle multitude de bâtimens on

trouve dans tous les ports, combien il y a de villes marchandes & opulentes dans le royaume. Les côtes sont tellement fréquentées, qu'on croiroit que toute la nation s'est établie dans ces quartiers & que l'intérieur du pays est absolument désert.

Les Portugais sont les premiers Européens qui aient eu des relations au Japon. L'époque de sa découverte fut celle de leur établissement. Jamais commerce ne fut plus avantageux que celui qu'ils y firent d'abord. La ville de Macao qu'ils possèdent à la Chine leur sert d'entrepôt, & c'est de-là qu'ils faisoient passer à Lisbonne des richesses immenses.

Les Portugais avoient établi des Eglises en même tems que des comptoirs, & le Christianisme y fit bientôt autant de progrès que le commerce. La décadence de l'un entraîna celle de l'autre, & dès le premier édit publié contre les Chrétiens, il fut défendu aux marchands Portugais d'amener à l'avenir aucun missionnaire. Il y eut des contraventions à cette loi, elles donnerent lieu de visiter les vaisseaux européens à leur entrée dans le port : de-là s'ensuivit une infinité de vexations qui diminuèrent d'une manière sensible les bénéfices des Portugais.

Pendant ces contre-tems fâcheux, le même hasard qui avoit conduit les Portugais au Japon y fit aborder les Hollandois. En 1598 un de leurs vaisseaux qui faisoit voile pour les Indes fut

fut

fut jetté par la tempête sur la côte orientale de la grande isle de Nippon assez près de Jédo. On confisqua d'abord le vaisseau, & les passagers furent mis aux fers, mais ils parvinrent à recouvrer leur navire, leur liberté avec celle de commercer dans le pays: quelques-uns même s'y fixerent. Plusieurs années ensuite les Hollandois qui venoient de secouer le joug Espagnol en Europe, songerent à profiter des dispositions favorables qu'ils avoient trouvées à la cour du Japon.

Dans cette vue, ils équipèrent deux petits bâtimens qui mouillèrent au port de Firando en 1609. Le commandant de ces vaisseaux envoya de riches présens à l'Empereur & à ses ministres, ils furent bien reçus. Les esprits s'aigrissoient chaque jour de plus en plus contre les Portugais. Dans la vue de les mortifier, on fit aux Hollandois l'accueil le plus avantageux. Malgré les représentations & les intrigues des premiers, leurs concurrens obtinrent la permission d'avoir un comptoir à Firando, & on leur en expédia les lettres patentes en 1611.

Il n'en falloit pas davantage pour exciter de la jalousie & de la haine entre les deux nations. Le commerce des Hollandois s'établissoit sur la ruine de celui des Portugais qui diminueoit chaque jour, ainsi que leur crédit. Ces derniers peignirent leurs rivaux des couleurs les plus noires, les qualifiant de rebelles à leur Prince, de

pirates, les représentant enfin comme le peuple le plus misérable qui fût dans l'univers. Les Hollandois usèrent de représailles. Comme ils étoient alors en guerre avec le Roi d'Espagne qui avoit réuni le Portugal à sa couronne, ils se crurent en droit de tout entreprendre contre les Portugais. Ils donnoient la chasse à leurs vaisseaux, & les insultoient jusques dans la rade de Nagasaki. Ils ne s'en tinrent même pas à leur faire une guerre ouverte, on prétend qu'ils employèrent encore toutes sortes de menées & d'artifices pour les rendre odieux & suspects à la cour du Japon. Les missionnaires ne furent pas épargnés. On les représenta comme autant d'émissaires secrets de l'Espagne, qui couvroient des complots perfides sous le voile de la religion.

Mais ces accusations réciproques, ne servirent qu'à produire des effets funestes aux deux nations. On conçut de la défiance contre elles, & particulièrement contre les Portugais qui paroissoient plus à craindre, parce qu'on les croyoit plus puissans, & qu'ils avoient plus de liaisons dans le pays. Ces soupçons augmentèrent au point qu'en 1635 le gouvernement fit construire dans le havre même de Nagasaki une petite isle élevée de trois ou quatre pieds au dessus de la plus haute marée; elle fut environnée d'un double rang de chevaux de frise & par-tout revêtue d'une haute palissade. On lui donna le nom de *Desima* qui veut dire isle avancée, & on l'assigna pour domicile aux Portugais qui y

furent renfermés comme dans une prison Koempfer donne à cette isle artificielle quatre-vingt-deux pas communs de large & deux cens quarante de long. Une rue bordée de maisons la coupe dans toute sa longueur. Elle est jointe à la ville de Nagasaki, par un pont de quelques pas de long, sur lequel est établi un corps-de-garde nombreux. Deux années après l'emprisonnement des Portugais à Desima, arriva la conspiration de Moro & la révolte des Chrétiens de Figen. C'est alors qu'ils furent bannis à perpétuité; on toléra cependant encore leur séjour au Japon dans la vue de ne pas se priver de certaines marchandises qu'ils apportoient. Mais la compagnie Hollandoise toujours établie à Firando s'étant engagée à fournir ces marchandises, les Portugais furent de nouveau déclarés ennemis de l'État & expulsés de l'empire, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie. Vainement les directeurs de leur commerce à Macao tenterent de fléchir l'Empereur par une ambassade solennelle. Elle étoit composée de soixante-treize personnes; toutes furent arrêtées & traitées comme des criminels qui avoient rompu leur ban. Le titre d'ambassadeur ne fut pas plus respecté que le droit des gens; soixante-une personnes furent décapitées. Les douze autres qui étoient des domestiques du dernier rang furent renvoyés à Macao, avec ordre de dire à leurs compatriotes, que si le Roi de Portugal ou le Dieu même des

Chrétiens, oſoit mettre le pied dans le Japon; ils ſeroient traités de la même maniere.

Cependant les Hollandois n'en furent pas plus favorifés, quoiqu'ils fuſſent reſtés les ſeuls maîtres du commerce. Deux ans après l'expulſion des Portugais, ils eurent ordre d'abandonner leur comptoir de Firando, & de venir ſe confiner dans l'isle de Deſima qui avoit été la priſon de leurs concurrens. Ce fut là le commencement du déclin de leur commerce: inſenſiblement on retrancha de leurs privilèges, on borna leurs profits en fixant un certain prix aux marchandifés; on limita enſuite la quantité de marchandifés qu'ils devoient vendre tous les ans, en les aſſujettifſant à des viſites incommodés, & aux réglemens les plus gênans. Enfin, dit Kœmpfer^(a), il eſt défendu à tout Japonois d'avoir avec nous aucune communication intime, de nous marquer ni confiance, ni amitié, & de favorifer en rien nos intérêts. On en fait prêter le ſerment à tous ceux qui nous approchent, & qui ont à traiter avec nous; nos gardes ſont en grand nombre, & ne nous quittent non plus que ſi nous étions des traîtres & des ennemis de l'empire;

Quid non mortalia pectora cogis
auri facra fames!

(a) Livre 4, tome 2, page 205.

s'écrie notre voyageur. L'avarice des Hollandois & l'attrait de l'or du Japon a eu tant de pouvoir sur eux, que plutôt d'abandonner un commerce lucratif, ils ont souffert volontairement une prison presque perpétuelle; car c'est la pure vérité, que l'on peut nommer ainsi notre demeure à Desima. Ils ont bien voulu essuyer pour cela une infinité de duretés de la part d'une nation étrangère & payenne; se relâcher dans la célébration du service divin, les Dimanches & les Fêtes solennelles, s'abstenir de faire des prières & de chanter des psaumes en public; éviter le signe de la croix & le nom de Jesus-Christ en présence des naturels du pays, & en général de toutes les marques extérieures du Christianisme; enfin endurer patiemment & bassement le procédé injurieux de ces orgueilleux infidèles, qui est la chose du monde la plus choquante pour une ame bien née.

Les principales marchandises que ces républicains portent au Japon sont des soies crues, & d'autres de la Chine, du Tonquin, de Bengale & de Perse; des étoffes de laine, de soie, & de coton qu'ils tirent de la côte de Coromandel, de Bengale & de plusieurs autres endroits des Indes, des draps & autres étoffes d'Europe; des bois de teinture, des cuirs, des peaux de buffle, de cerfs, du poivre, du sucre, des cloux de girofle & des noix muscades; du véritable anti-moine, du mercure sublimé, du borax, de l'alun,

du cinabre, du safran, des coraux naturels & contrefaits; des limes fines, des aiguilles, des miroirs, des lunettes, des oiseaux rares, & toutes sortes de curiosités étrangères, produites par l'art ou par la nature.

En retour du Japon les Hollandois chargent du cuivre raffiné ou autre; du camphre du pays, du fil d'or, & toutes sortes de cabinets vernissés; des boîtes, des caisses à tiroirs, & d'autres ouvrages de cette espece, des parasols, des écrans, des peaux de poisson, des pierreries, de l'or, de l'argent, des rottangs, des papiers peints & colorés, du riz, des fruits confits, & diverses sortes de thé & de marmelades. Tout ce qui a la figure d'une idole, tous les livres imprimés, tous les papiers ou les métaux qui portent quelques caracteres Japonois, l'argent monnoyé, les étoffes tissues au Japon, mais sur-tout les armes, ou simplement la figure de tout ce qui s'y rapporte, comme d'un bateau, d'une armure, d'un arc, &c., tout cela passe pour contrebande, & la conviction de cette fraude est suivie du dernier supplice. Koempfer en rapporte plusieurs exemples. Il dit que les Japonois ont tant de penchant à la contrebande, que dans l'espace de 6 ou 7 ans, trois cens personnes furent mises à mort pour avoir fraudé la douane avec les Chinois, & que pendant un séjour de deux ans qu'il fit au Japon, il en vit exécuter plus de cinquante, parmi lesquels on fit mourir en 1601 deux malheureux coupables,

l'un pour avoir acheté frauduleusement une livre de camphre de Borneo d'un Hollandois, & l'autre pour avoir prêté de l'argent destiné à faire cette emplette.

La compagnie Hollandoise des Indes orientales entretient au Japon un directeur de commerce, qui n'est jamais en charge qu'une année. Une des principales fonctions de ce directeur, est d'aller tous les ans saluer l'Empereur & lui porter les présens accoutumés, qui se réglent par les commissaires du Souverain; ces présens passent au Japon pour un tribut & une marque de la dépendance de la république Hollandoise. C'est pour cela que le peuple appelle les Hollandois qui résident à Desima, *Fitositz*, nom qui veut dire ôtage.

Les Chinois & les Habitans des isles de Lieou-Kieou, sont les seuls peuples qui partagent avec les Hollandois les avantages de commercer dans cet empire. Tous les Asiatiques qui abordent au Japon, empruntent le nom de Chinois pour y faire commerce.

Les Anglois y ont eu un comptoir au commencement du siècle dernier, mais ils le conservèrent peu de tems, & parurent renoncer volontairement au commerce du Japon; cependant après un intervalle de quarante-neuf ans, ils fongerent à y rentrer. Leurs tentatives n'eurent aucun succès, & ils furent contraints de partir de Nagasaki sans avoir eu seulement la permission

de descendre à terre. M. Colbert, à peu près dans le même tems forma le projet d'étendre julqu'au Japon le commerce naissant de la compagnie des Indes qu'il venoit de créer: dans cette vue il fit partir en 1666 François Caron, qui avoit été directeur de la compagnie Hollandoise au Japon, homme d'esprit, & qui connoissoit fort bien la langue & le génie Japonois. Cette entreprise n'eut pas plus de succès que celles des Anglois, & Caron périt sur les côtes de Portugal en s'en revenant en France, après avoir fait quelques établissemens dans l'Inde.

Le commerce des Chinois au Japon consiste en soies écruës & filées, en étoffe de toute espèce, en différentes drogues aromatiques ou médicinales, & sur-tout en livres de tout genre, mais particulièrement de ceux qui traitent de morale & de matieres philosophiques: avant que ces livres soient exposés en vente, ils sont examinés par des censeurs publics avec la dernière exactitude. Au reste les Chinois sont assujettis à des réglemens aussi gênans que les Hollandois, & n'ont pas plus de liberté. Leur trafic est limité jusqu'à une certaine quantité de marchandise, & ils ne peuvent faire entrer dans Nagasaki que soixante-dix jonques en trois différens tems de l'année. Tant que les Chinois restent en cette ville, ils sont renfermés hors des murs dans un espace où l'on a bâti de petites maisons exprès pour eux. La place est ceinte de fossés, de pa-

lissades , avec des doubles portes , & de bons corps-de-gardes.

Les habitans de Lieou - Kieou ou Riu-Ku ne peuvent commercer que dans la seule province de Fatzuma. Ils portent des fruits de leurs pays ou des denrées qu'ils tirent de la Chine.

Caractere des Japonois.

On n'a vu jusqu'ici les Japonois que par les dehors & par des qualités acquises , considérons un peu les qualités qui leur sont naturelles : elles nous donneront la connoissance de leur caractère. Quoique les Japonois & les Chinois soient voisins , ils diffèrent cependant essentiellement dans les principes de leur conduite. D'anciens usages minutieux , mesurés par une prudence qu'anime l'intérêt , reglent tout à la Chine. Au Japon , c'est la raison , c'est l'honneur ; c'est sur ce sentiment vertueux que roulent tous les mouvemens des Japonois. Ceux-ci , sont , au contraire des premiers , francs , droits , ennemis du mensonge & de tout artifice , bons amis , fideles jusqu'au prodige , officieux , généreux , prévenans , sans amour pour l'intérêt , sans attachement aux richesses , ce qui leur fait regarder le commerce comme une profession vile. Aussi n'y-a-t-il aucun peuple policé qui soit généralement plus pauvre ; mais cette pauvreté est celle que produit l'indépendance que la vertu rend respectable , & qui éleva si fort les pre-

miers Romains au dessus des autres hommes. Le commun des Japonois ne possède que le pur nécessaire, & tout annonce en eux un contentement parfait & un souverain mépris du superflu. Les Princes & les Grands ont toutes les richesses de l'Etat entre leurs mains, mais ils sçavent s'en faire honneur. La magnificence ne va nulle part plus loin. L'histoire des plus opulentes monarchies n'offre rien en ce genre qui soit au dessus de ce qu'on voit au Japon. Ce qui est sur-tout digne d'admiration, c'est que le peuple voit tout ce faste sans jalousie, sans envie. Qu'un Seigneur par quelque accident funeste ou par une suite de la disgrâce du Prince tombe dans l'indigence, il ne perd rien de sa fierté: on a pour lui le même respect que lorsqu'il étoit dans la plus brillante opulence. Dans quelque misere que ce gentilhomme se trouve réduit, il ne se méfalloit pas pour la plus haute fortune. Le point d'honneur est également vif dans toutes les conditions. Un homme de la lie du peuple s'offense d'une parole trop peu mesurée d'un grand Seigneur, & se croit en droit de lui marquer son ressentiment. Il arrive de-là que tout le monde est circonspect, & que le respect mutuel se trouve dans tous les états. Il en est de même de la grandeur d'ame, de la force d'esprit, de la noblesse des sentimens, du zele pour la patrie, du mépris de la vie, & d'une certaine audace que tout Japonois porte marquée sur son visage. Point d'âge, point d'état, point

de sexe qui n'en fournisse les exemples les plus admirables (a).

Les droits de l'amitié, ceux de l'amour conjugal sont sacrés au Japon. Il n'est point de péril pour un Japonois lorsqu'il est question de défendre ou de servir son ami. Qu'un inconnu même se jette entre les bras de quelqu'un, qu'il le prie de lui conserver la vie, l'honneur ou la liberté, celui dont on reclame le secours, n'épargnera ni son bien ni son sang; sa femme, ses enfans, sa famille, tout sera oublié pour protéger l'inconnu.

Les querelleurs, les grands parleurs, passent au Japon pour des gens très-méprisables, sans courage & sans sentimens. On n'y souffre point de jeux de hasard, parce qu'ils sont regardés comme un trafic contraire à l'honneur. Quoique fier & naturellement porté à l'indépendance, il fait obeir à ses supérieurs & les respecter sans murmurer. Il fléchit par raison & s'en fait une de la nécessité.

La même nation est remuante, pleine de défiance & d'ombrage, vindicative à l'excès, mais n'exerçant jamais sa vengeance que noblement. S'il differe c'est pour mieux l'assurer, mais jamais

(a) Le P. Charlevoix en rapporte plusieurs qui n'étonnent pas moins par leur singularité, que par la fermeté d'ame & la grandeur de courage qui y brillent.

pour user de trahison. Nul peuple sur lequel la raison ait autant d'empire. Malgré sa vie dure & sa fermeté naturelle, il porte la dissolution plus loin qu'aucune autre nation, mais il est facile de ramener un Japonois de ses égaremens, parce qu'il est vertueux par sentiment & qu'il est docile à la raison; qu'on lui fasse connoître son tort, il en convient de bonne foi. Il aime la vérité quand même elle le condamne. La mauvaise foi est en horreur au Japon, & le mensonge le plus léger y est puni de mort. Pour terminer enfin la peinture de ce caractère, il suffira de dire, que comme un Japonois n'a besoin de personne, qu'il ne craint rien, pas même la mort, qu'il semble regarder avec une gaieté atroce, il s'estime infiniment & méprise souverainement les étrangers. Le peu de cas qu'il fait de son sang le rend cruel à l'égard des autres, sans en excepter ses proches. Dur, inhumain pour les foibles & les infirmes; léger, inconstant par caprice & par mépris; on peut dire, remarque Charlevoix, qu'en cela comme en bien d'autres choses, c'est l'Anglois de l'Asie.





DU ROYAUME
DE TANGUT
OU TIBET.



INTRODUCTION.

Quelques fois qu'on puisse prendre à parcourir les relations des voyageurs dans l'Asie, à consulter les géographes, il est difficile de se faire une idée exacte du royaume de Tibet. Les uns le divisent en trois parties, qu'ils distinguent par les noms de grand Tibet, petit Tibet & Lassa; d'autres le distinguent simplement sous le nom de royaume de Tangut, & le partagent seulement en deux parties, dont celle méridionale s'appelle le *Tangut*, & celle boréale le *Tibet*.

Quoiqu'il en soit, les missionnaires Jésuites ayant entrepris de se frayer une route par terre à la Chine, traverserent plusieurs fois le Tibet, c'est

de-là que sont venues quelques lumieres sur cette contrée. Andrada en 1624 (a), Grueber (b) & d'Orville en 1661, tous Jésuites,

(a) La lettre d'Andrada, sur l'état présent du Tibet, & sur la religion des Lamas, a été publiée en 1629, & dédiée au général des Jésuites. L'auteur des notes sur l'histoire généalogique des Tartares, qui a donné quelques éclaircissmens sur le Tibet, trouve la relation d'Andrada pleine d'erreurs & fort suspecte. Il s'explique à ce sujet de la maniere suivante. Tout ce que j'ai lu sur la religion des Lamas jusqu'ici (en 1723) me paroît fort apocryphe; du moins suis je très certain que l'auteur de la prétendue lettre du P. Antoine d'Andrada Jésuite, n'a jamais été dans le Tibet, puisque tout ce qu'il en dit, s'accorde si peu avec les connoissances certaines que nous avons présentement de ce pays, qu'il est aisé de voir que cette relation ne peut jamais être sortie de la plume d'un homme qui a été sur les lieux. A l'égard de ce qu'on y rapporte du culte des Lamas, ce n'est que la relation toute pure que le Cordelier Rubrusquis nous avoit déjà donnée, près de quatre siècles auparavant, de certains prêtres Tartares, laquelle l'auteur de la susdite lettre a déguisée le mieux qu'il lui a été possible, & qu'il a enjolivée de plusieurs particularités de sa façon, pour lui donner une plus grande apparence de vérité. *Histoire généalogique des Tartares, troisieme partie, page 342.*

(b) La relation de Grueber, en forme de lettre, a été publiée par Thevenot dans sa collection & dans la Chine illustrée du pere Kirker. Les contradictions de l'auteur doivent faire tenir en garde contre ses rapports.

pénétrèrent dans le Tibet, & publièrent ensuite leurs observations. Bernier (*a*) en parcourut une partie à peu près dans le même temps. Desideri, autre Jésuite, tint le même chemin en 1714. Horace delle Penna Capucin (*b*), à la tête de ses freres, marcha sur les traces des Jésuites, & parvint nous dit-on, heureusement en 1732 à la capitale du Tibet. On parlera ci-après de la relation qu'il a publiée de son voyage. Mais tout le fruit que l'on peut tirer des récits de ces missionnaires, c'est qu'il existe une vaste contrée entre la Chine, l'Inde & la grande Tartarie. Quant aux observations qui y ont été faites, elles consistent en des remarques imparfaites & peu liées, qui n'ont de prix que parce qu'elles regardent des terres presque inconnues.

(*a*) Celle de Desideri se trouve dans le quinzieme volume des lettres édifiantes par le pere Duhalde.

(*b*) C'est au procureur-général des Capucins que l'on doit la connoissance du voyage d'Horace delle Penna; son but semble n'avoir été de faire connoître les heureuses espérances des missionnaires de son ordre, que pour exciter les Grands à leur procurer les moyens de suivre leur zele. Elle peut fort bien être mise au même rang que celle du Jésuite Andrada.

Description géographique du Tibet.

Le pays auquel les Européens donnent le nom de Tibet, porte le nom de Tibet ou Tobf parmi les orientaux, de Tangut, de Barantola & chez les Tartares. Quelques Indiens l'appellent *Buton* ou *Butan*. Les Chinois lui donnent le nom de *Tfan* ou *Tsanli*, à cause de la grande rivière du *Tfangue* qui le traverse. Lassa en étant la plus riche & la plus agréable partie, sans compter la distinction qu'elle tire de la résidence du grand Lama; les voisins ne donnent pas ordinairement d'autre nom à tout le pays que celui de Lassa.

Malgré cette diversité de noms, cette région, considérée dans toute son étendue, est située entre le quatre-vingt-sept & le cent vingt-unième degré de longitude, & entre le vingt fix & le trente-neuvième degré de latitude, c'est-à-dire, que sa longueur de l'ouest à l'est, est de six cens soixante lieues, & sa largeur du nord au sud de deux cens quarante lieues. Ce pays est borné à l'est par l'empire de la Chine; au sud, par l'Indoustan, par le royaume d'Ava, & d'autres pays qui appartiennent à la péninsule de l'Inde au-delà du Gange; à l'ouest, par le même empire du Mogol, & par la grande Bukarie, & au nord par le grand désert de sable appelé *Chamo*, qui le sépare de la petite Bukarie. On doit ces détails géographiques

géographiques au P. Régis Jésuite, qui reçut la carte du Tibet de deux Lamas que l'Empereur Cang-hi avoit chargé de la lever en 1717 (a).

Qualité du terroir, son climat, ses productions.

Le terrain du Tibet est en général fort élevé; le P. Gerbillon observe, sur le témoignage d'un Mandarin qui avoit fait ce voyage avec la qualité d'envoyé Impérial, qu'en passant de la Chine au Tibet, on s'apperçoit insensiblement que l'on monte & que les montagnes, qui sont en grand nombre, ont beaucoup plus de hauteur du côté de l'est vers la Chine que du côté de l'ouest. Sur les confins du Tibet pour passer à Cachemir dans l'Indoustan, la route, dit Desideri, est entre des montagnes qu'on peut nommer une véritable image de la tristesse, de l'horreur & de la mort même: elles sont comme entassées l'une sur l'autre & si contigues, qu'à peine sont-elles séparées par des torrens qui tombent avec une impétuosité surprenante. Le sommet & le pied de ces montagnes sont également inaccessibles. Les chemins qu'on y a pratiqués sont ordinairement si étroits, que le moindre faux pas expose un voya-

(a) Le P. Duhalde a publié les observations de Régis sur cette contrée, dans le quatrième volume de sa description de la Chine.

geur au danger de se fracasser tous les membres en tombant dans les précipices effroyables qui bordent ces sentiers. Je fus témoin, ajoute notre auteur, du malheur de quelques hommes de notre caravane qui périrent ainsi misérablement. Les buissons, les ronces pourroient être de quelques secours dans ces accidens, mais on n'y voit pas une plante, pas un brin d'herbe. Pour traverser les horribles torrens qui séparent une montagne de l'autre, il n'y a pas d'autres ponts que quelques planches étroites & chancelantes, ou quelques cordes étendues en croix, sur lesquelles on a posé des branches d'arbres.

Regis nous assure que le Tibet est traversé de l'ouest à l'est par une grande riviere qu'il appelle *Yaru-Tsan-Pu*, ou simplement *Tsan-Pu*, c'est-à-dire, riviere par excellence. On n'est pas bien informé de l'endroit où le Tsan-pu décharge ses eaux; cependant, comme il coule au sud vers la mer, notre auteur pense qu'il va se jeter dans le golfe de Bengale, ou près de l'embouchure du Gange. Le Wang-ho ou fleuve jaune, fameux fleuve de la Chine, dont nous avons parlé, tire aussi sa source de la partie nord-est du Tibet, de trois lacs si voisins l'un de l'autre, qu'ils paroissent n'en faire qu'un. Il se trouve aussi des rivieres qui roulent beaucoup d'or dans leur sable, ce qui apporte des bénéfices considérables aux habitans qui s'occupent tout l'été à rechercher ce métal précieux.

De tous les écrivains ou voyageurs qui ont parlé du Tibet, nul d'entr'eux ne nous a laissé une seule observation sur l'histoire naturelle de cette vaste région. Bernier, qui a donné les plus grands détails, s'est plus occupé de marchandises que de faits de physique. Son récit fait seulement conclure que le Tibet nourrit des bœufs, des vaches, des moutons, des goulus, & cette espèce de chevreuil odoriférant qui donne du musc, puisqu'il dit que les marchands Chinois tiroient du Tibet du musc, de la laine, des cuirs, cette sorte de crin de vache dont on se sert à la Chine pour faire des aigrettes aux bonnets, & une espèce de poil comme celui du castor. Suivant le même voyageur, ce pays produit encore du crystal, du diamant, & une espèce d'agate appelée, *Jashene* très belle, elle est bleue fouettée de veines rouges, & si dure qu'elle ne se coupe qu'avec de la poudre de diamant. On l'estime beaucoup, ajoute-t-il, à la cour du Grand-Mogol, où l'on en fait des coupes & d'autres vases.

On s'est un peu plus étendu sur les habitans du Tibet, sur leur religion & leur gouvernement. C'est ce qui va nous occuper quelques instans: mais il est d'abord à propos de présenter les divisions que l'on fait ordinairement de cette région.

Division du Tibet.

Cette vaste étendue de pays qui est comprise

sous le nom général de Tangut ou Tibet , est divisée , par Bernier , en trois royaumes qui ont trois Souverains différens. Il les nomme le grand Tibet , le petit Tibet & Lassa. Le Pere Desideri le partage de même , avec cette différence , qu'il donne au premier royaume le nom de Baltistan ou Baladistan , nom qui signifie pays de montagnes , suivant les auteurs Anglois de l'histoire des voyages , & celui de Butan au second. D'autres voyageurs désignent le grand Tibet & Lassa sous le dernier des deux noms.

Petit Tibet.

Le Jésuite Desideri ne nous apprend autre chose sur le petit Tibet , sinon qu'il est situé au nord-ouest de Cachemir , province septentrionale de l'Indoustan , & qu'il n'en est éloigné que de trois ou quatre journées ; que ce pays n'est pas absolument infertile , quoiqu'il y fasse très-froid & qu'il soit très-long-temps couvert de neige , & enfin que ses habitans font profession du mahométisme , & sont gouvernés par des Princes particuliers tributaires du Grand-Mogol.

Bernier , qui confirme ce récit , rapporte de la maniere suivante , comment le petit Tibet s'est soumis au Mogol. Peu d'années avant 1664 , temps où Bernier étoit dans le pays , une querelle s'étant élevée à l'occasion de la succession au trône du petit Tibet , un des prétendans s'é-

toit adressé secrètement au gouverneur de Cachemir, dont il avoit reçu de puissans secours par l'ordre de Schah-Jehan, alors Empereur du Mogol. Ce prétendant ayant mis en fuite ses concurrens, demeura paisible possesseur du trône, à condition de payer au Mogol un tribut annuel de crystal, de musc & de laine. Notre voyageur ajoute que ce petit Roi étant venu payer le tribut à Aureng-Zeb successeur de Schah-Jehan, dans la province de Cachemir, son train étoit si misérable, qu'il ne l'auroit jamais pris pour un Prince. Il entendit raconter à ce Souverain que ses Etats n'avoient que trente ou quarante lieues d'étendue, qu'ils avoient pour bornes à l'est le grand Tibet, au sud Cachemir; que toutes leurs richesses consistoient en crystal, en musc & en laine, mais qu'ils ne renfermoient aucune mine d'or comme on le publioit, que dans quelques endroits on trouvoit d'assez bons fruits & surtout des melons, & que ses sujets, qui avoient été anciennement idolâtres, avoient embrassé presque tous le mahométisme, & la même secte que les Persans. Le même auteur finit sa description par dire qu'Eskerdu est la capitale du petit Tibet, & à quatre journées de Cachemir.

Grand Tibet.

Suivant le même missionnaire, Desideri. Le royaume du grand Tibet s'étend du nord à l'est,

& confine aussi à la province de Cachemir par une montagne affreuse nommée *Kantal*, qui est perpétuellement couverte de neige.

Le climat y est fort rude, & l'on n'y connoît presque pas d'autre saison que l'hiver. Le sommet des montagnes n'est jamais dépourvu de neige, la terre n'y produit que de l'orge & un peu de bleds : les fruits, les arbres & les plantes y sont très-rares.

Caractere des habitans du grand Tibet ; leur commerce , leur religion & leur gouvernement.

Les peuples sont naturellement doux & capables d'instruction, mais ignorans & grossiers, sans aucune teinture des arts ni des sciences, quoiqu'ils ne manquent pas de génie. Ils n'ont d'ailleurs aucune communication avec les nations étrangères. Des étoffes de laine d'un tissu grossier servent à leur habillement. Leurs habitations sont petites, fort étroites, & simplement composées de pierres placées sans apprêt les unes sur les autres. Tout leur commerce est borné entr'eux & ne consiste qu'en des échanges de provisions de bouche & en des vêtemens ; point de monnoie propre à leur pays, c'est celle du Mogol qui y a cours. Les frontières du grand Tibet du côté de l'Indoustan sont habitées par des Mahométans, mais à mesure qu'on pénètre plus avant on rencontre des gentils, qui ne sont pas moins

superstitieux que la plupart des autres idolâtres.

Ils donnent à Dieu le nom de *Kiu Koch*, & Desideri est porté à croire qu'ils ont quelque notion de la Trinité, parce qu'ils appellent quelquefois Dieu du nom de *Kou-Chok Sum*, qui signifie le Dieu Trion. On adore encore dans le pays une divinité appelée *Urghien*, qu'ils disent être née depuis environ sept cens ans. Lorsqu'on demande à ses adorateurs s'il est homme ou Dieu, ils répondent qu'il est l'un & l'autre, qu'il n'a eu ni pere ni mere, & qu'il a été produit par une fleur. On voit dans leurs temples une statue de femme avec une fleur à la main, laquelle passe pour être la mere d'Urghien. Ils rendent encore un culte à d'autres divinités, & récitent des prieres sur une sorte de chapelet qu'ils font rouler entre leurs doigts. Notre missionnaire observe que la religion de ces peuples differe de celle des Indiens par trois points capitaux : 1°. en ce qu'ils ne croient pas la transmigration des ames, qu'ils rejettent l'usage de la polygamie, & qu'ils mangent, sans distinction, toute sorte de viandes.

Leurs prêtres se nomment Lamas, & sont vêtus fort différemment du peuple. Nous parlerons de ces Lamas à l'article suivant, qui comprendra la description du royaume de Lassa, dans lequel réside le chef suprême de cette religion.

Le grand Tibet a été si rarement fréquenté, qu'à l'exception de quelques circonstances rapportées

par Bernier, il fournit peu de matiere à l'histoire. Ce voyageur rapporte que dans le temps qu'il étoit dans l'empire Mogol, c'est à-dire, en 1664, le Chiamo ou Roi du pays ayant appris qu'Aureng Zeb, alors Empereur Mogol, le menaçoit de porter la guerre dans ses Etats, & s'étoit avancé jusqu'à Cachemir, il prit le parti de l'appaiser par des soumissions; en conséquence, il lui envoie un ambassadeur avec de riches présens, en le faisant assurer qu'il souffriroit volontiers qu'on bâtît une mosquée dans sa capitale; qu'il se soumettoit à faire marquer un côté de sa monnoie au coin d'Aureng-Zeb & à lui payer tribut. Mais notre voyageur observe qu'on étoit persuadé qu'aussi-tôt que le Grand-Mogol seroit retourné à sa cour, le Chiamo ne feroit que rire de ce traité, & qu'il tiendroit la même conduite qu'il avoit tenue dix-huit ans auparavant dans une pareille conjoncture envers Schah-Jehan, prédécesseur d'Aureng-Zeb. Depuis ce fait rapporté par Bernier, tout ce qu'on a sçu des affaires du grand-Tibet, c'est qu'il a toujours ses Rois particuliers. Desideri, qui y étoit en 1715, nous assure que ce pays est gouverné par un seul Prince qui porte le titre de Chiamo. Celui qui régnoit en 1715 se nommoit *Nima-Mangel*. Il réside ordinairement, dit ce missionnaire, à Ladak ou Latak, qui est la capitale de tout le pays. Il nomme ensuite trois ou quatre villes ou places qu'il appelle forteresses, sans doute, parce qu'elles ont peu

d'étendue. Le Chiampo a un premier ministre qu'on appelle *Lampo*, c'est-à-dire, bras droit du Roi. Notre auteur dit qu'il eut différentes audiences dans cette cour, & qu'il y fut traité avec beaucoup de familiarité & de politesse.



ROYAUME DE LASSA.

SUivant Bernier & Desideri, le royaume de Lassa tire son nom de la ville de même nom, qui est la capitale de tout le pays. Il est borné au sud par des montagnes inaccessibles, dont le sommet est perpétuellement couvert de neige; à l'est, par la Tartarie Chinoise; au nord, par le grand désert de Chamo ou de Cobi; & à l'ouest, par le grand-Tibet. Au reste, on n'a point de connoissances assurées de l'étendue de ce royaume & des bornes qu'il a au sud & à l'ouest. Desideri prétend qu'il faut six ou sept mois de marche par des déserts continuels pour parvenir de Latak à Lassa. Mais ce missionnaire ne fait pas remarquer le point qui sépare le royaume de Lassa du grand-Tibet.

Il paroît, par le récit des missionnaires, que Lassa contient beaucoup plus de villes que le grand-Tibet. Ils rapportent les noms de quinze ou vingt de ces villes qu'ils regardent comme les principales; mais ils n'en font aucune description, si ce n'est de la capitale. Ils se conten-

tent d'observer que la plupart des villes de cette contrée sont petites & incapables d'une grande défense.

Regis donne aussi le nom de *Touker* à la capitale de tout le royaume, laquelle les autres écrivains appellent *Lassa*. Il dit qu'on la prendroit plutôt pour un vaste temple que pour une ville. Elle est bâtie au pied d'une montagne fort élevée, appelée *Putola*. Au sommet de ce mont, est un château considérable qui sert de résidence au Grand-Lama & au Roi du pays.

Les missionnaires confessent qu'ils ne purent se procurer aucune connoissance des plantes de cette contrée, ni découvrir la nature de son commerce; qu'ils apprirent seulement que la principale partie se fait par la voie de Bengale. Tavernier donne bien quelques éclaircissimens sur ces deux articles, mais son récit doit être suspect, parce qu'il n'a pas été lui-même sur les lieux, & parce qu'il dit que le pays produit du riz, des légumes, du bled & du vin. Comment les missionnaires n'auroient-ils pas été informés de ces deux dernières productions, d'ailleurs si rares dans ces régions.

Peuples de Lassa.

Tavernier est encore le seul voyageur qui ait donné quelque détail sur les habitans de ce royaume. Si on l'en croit, ils sont robustes &

bien proportionnés ; mais ils ont le visage & le nez un peu plat. Les femmes ont la taille plus épaisse, & sont plus vigoureuses que les hommes ; elles sont sujettes à des goîtres qui en font périr un grand nombre. En été, l'habillement des deux sexes est une grande piece de toile de chanvre. En hiver, il est d'une grosse étoffe de laine ; ils portent un bonnet d'une forme particuliere, que chacun a l'habitude de charger de différens ornemens, suivant ses facultés. Les deux sexes portent des bracelets au bras gauche seulement, qui leur couvrent le bras jusqu'au coude. Les femmes portent des colliers de soie tressée, à laquelle tiennent des grains d'ambre, de corail ou une dent de sanglier qui sont suspendus sur la poitrine. Leurs ceintures sont ornées de la même façon que les colliers.

Le Jésuite Grueber observe que les Seigneurs de la cour de Lassa font beaucoup de dépense en habillemens, dans lesquels ils emploient des brocards & d'autres étoffes d'or & d'argent. Il assure ensuite que la nation est fort mal-propre, que l'usage des chemises & des lits y est également inconnu ; que les hommes & les femmes couchent par terre, qu'ils mangent leurs viandes crues, & ne se lavent jamais ni le visage ni les mains ; mais que tout cela n'empêche pas que ces peuples ne soient fort doux & fort affables envers les étrangers. Ils mangent indistinctement de toutes sortes d'animaux,

à l'exception des vaches pour lesquelles ils ont une vénération extraordinaire.

On a vu que les femmes sont beaucoup plus vigoureuses que les hommes : c'est, sans doute, par cette raison qu'elles ont la liberté de prendre plusieurs maris. Le missionnaire Regis confirme cet usage, & dit que ces différens maris sont presque toujours parens entr'eux, & quelquefois freres. Le premier enfant qui naît appartient au mari le plus âgé : ceux qui naissent ensuite reconnoissent les autres pour peres, suivant le degré de leur âge. La disette des femmes dans cette contrée, est la raison que ces peuples donnent de cet usage bizarre.

Le langage du Tibet diffère entièrement de celui des Tartares Mongales & Mantcheoux. On appelle les caractères de cette langue, caractères de Tangut (a). Lacroze en a publié l'alphabet, & prétend que ces caractères ne diffèrent pas de ceux des Oygurs ou Vigurs (b), qui sont en

(a) M. le Baron de Grante, capitaine au régiment de Lally, a fait voir dans une lettre adressée à M. de Lisle, que le langage sacré dont on se sert dans le Tibet, est la langue vulgaire qui se parle en Irlande. Voyez le *Journal étranger du mois de Mars 1755*, ou le *nouveau choix des Mercurès*, tome 88. La dissertation de ce sçavant militaire s'y trouve en entier, & elle est très intéressante.

(b) Les Oygurs ou Vigurs formoient une tribu

usage depuis la mer Caspienne jusqu'au golfe de Bengale. Le même sçavant prétend que les lettres Mongales en sont dérivées avec fort peu d'altération. Il observe aussi que la maniere d'écrire de tous les Indiens, en approchant beaucoup, on peut raisonnablement soupçonner qu'elle a la même origine. Il ajoute que les caracteres que Hyde a publiés (a) pour être de Butan, sont l'écriture courante du Tibet, & dont ceux de son alphabet sont les capitales.

Le commerce des peuples du Tibet s'étend à Bengale dans la Tartarie, dans les Indes, & même jusqu'en Perse. Il consiste presque tout en échanges, parce que l'argent est fort rare dans le pays. Les objets de ce trafic sont de l'ambre jaune, des bracelets de coquillage, & sur-tout d'écaille de tortue, découpés par petites pieces rondes & quarrées. Ils prennent en troc des Tartares; des chevaux, des mulets & des chameaux. Le corail est encore une marchandise fort estimée à Lassa, sur-tout lorsqu'il est brut, parce que les habitans le recherchent ainsi pour le travailler suivant leur gout.

Tavernier, de qui nous empruntons ces dé-

célèbre du tems de Gengischan, parce que c'étoit la seule de toute la Tartarie qui eût des caracteres & quelque sçavoir.

(a) *Historia religionum veterum Persarum.*

tails, après avoir dit que l'argent est fort rare dans le royaume de Lassa, rapporte dans un autre endroit que le Roi de Lassa fait battre beaucoup d'argent en pieces de la valeur d'une roupie d'argent; d'où il conclut que ce Prince doit avoir quelque mine d'argent dans ses Etats (a). Après une contradiction aussi manifeste, nous nous reprocherions d'avoir adopté les relations de ce voyageur, si nous ne prévenions que nous avons eu soin de choisir les faits les plus probables, & desquels la réalité peut se présumer par les relations des autres voyageurs dans les mêmes contrées.

RELIGION DE LASSA.

Régénération du Dalay Lama ou souverain pontife de la religion de Fo.

Le principal objet du culte de cette contrée est le même auquel les Chinois donnent le nom de Fo. Les Lamas ou prêtres du Tibet & de Lassa lui donnent celui de La. Ils disent qu'il étoit frere du premier Roi de Tangut, qu'il régna dans une partie de l'Inde & qu'il se fit passer pour un Dieu revêtu d'un corps humain; qu'il ne cessa pas de vivre, mais qu'il disparut

(a) Voyages de Tavernier, part, 2. pag. 182.

quelque temps & reparut bientôt au jour qu'il avoit promis. Cette tradition, qui a passé de siècle en siècle, se trouve confirmée par les anciens écrits de leurs auteurs. Le Dalay Lama passe pour être l'image vivante du Dieu La, ou plutôt ce Dieu vit perpétuellement, & ne cesse pas d'être présent corporellement dans la personne du pontife suprême. C'est par cette raison qu'on l'appelle *Konju* ou pere éternel; ou prêtre universel; ce que signifient les mots de *Dalay-Lama*. On le nomme encore Grand-Lama & grand prêtre de tous les prêtres. Ces derniers titres ne regardent que son office ecclésiastique; mais en qualité de Dieu, on lui donne le nom de pere céleste. Ses sectateurs lui attribuent toutes les perfections de la divinité, la toute-puissance, l'omni-science, & sur-tout la connoissance des plus intimes secrets du cœur. S'il interroge ceux qui ont le bonheur de lui parler, disent les habitans du Tibet, ce n'est pas qu'il ait besoin d'informations; ils sont pleinement persuadés que le Dieu La vit en lui; c'est de-là que les Chinois de cette religion appellent le Grand-Lama *Ho-Fo*, c'est-à-dire, Fo vivant. Ils croient par conséquent qu'il est immortel; que lorsqu'il paroît cesser de respirer, il ne fait que changer d'habitation; qu'il renaît dans un corps entier, & que le lieu fortuné de sa résidence est révélé par certains signes que les Princes Tartares sont obligés d'appren-

dre des autres Lamas , parce qu'ils sont les seuls qui sçachent quel est l'enfant dans lequel la divinité mourante se régénere. Les Lamas cherchent en effet dans tout le royaume quelqu'un dont la figure ait beaucoup de ressemblance avec celle du mort , & l'appellent à sa succession. Par cette méthode. le Dieu La ressuscite chaque fois qu'il en est besoin.

Bernier raconte dans les termes suivans ce qu'il avoit appris sur ce sujet d'un Lama qui étoit médecin de cette divinité vivante. Lorsque le „ Grand-Lama est dans une vieilleffe avan-
 „ cée, & qu'il voit la mort s'approcher à
 „ grands pas, il assemble son conseil pour dé-
 „ clarer qu'il doit passer dans le corps de tel
 „ enfant nouvellement né. Cet enfant est élevé
 „ avec beaucoup de soin jusqu'à l'âge de six ou
 „ sept ans; alors, par une espece d'épreuve, on
 „ fait apporter devant lui quelques meubles du
 „ mort qu'on mêle avec les siens; s'il est capa-
 „ ble de les distinguer, c'est une marque assurée
 „ de la transmigration de l'ame du Grand-La-
 „ ma décédé.

Au reste, il y a quelques différences dans les récits des écrivains qui ont parlé de la régénération du sacré pontife Tartare; mais on imaginera toujours bien qu'il faut que cette religieuse imposture ne soit pas conduite sans beaucoup de finesse & de prudence, puisqu'elle se soutient depuis tant de siècles. Ajoutons pourtant, que
 la

la simplicité des mœurs & l'ignorance des nations qui professent ce culte, donne beau jeu aux intrigues des Lamas inférieurs, dont l'intérêt tient à ce culte.

Les missionnaires Jésuites, qui nous ont fourni quelques détails sur le royaume de Lassa, avouent qu'ils ne purent jamais se procurer la satisfaction de voir le Dalay-Lama, dont la vue est sévèrement interdite à tous les Chrétiens. Mais, sur le témoignage des habitans de Lassa, ils rapportent que ce souverain prêtre se tient assis sur une espece d'autel, dans un appartement reculé de son palais. L'or & l'argent brillent autour de sa personne sacrée, & un grand nombre de lampes l'illuminent d'une clarté éblouissante. En approchant de lui, ses adorateurs se prosternent, baissent la tête jusqu'à terre & lui baissent les pieds avec une vénération incroyable. Il a toujours le visage couvert, & ne se laisse voir qu'à ceux qui sont dans le secret de la régénération. Ses sujets ne sont pas les seuls dont il reçoive des adorations. Une multitude prodigieuse d'étrangers vient de fort loin lui apporter ses hommages & recevoir sa sainte bénédiction. Ces aveugles pèlerins ne manquent pas de vanter les souffrances qu'ils ont essuyées dans un voyage si pénible; mais c'est principalement dans les Tartares que le respect & la dévotion éclatent davantage. Les Kans & les autres Princes de ces peuples ne sont pas plus dispen-

fés de cette adoration que les derniers de leurs sujets, & ils sont traités avec la même hauteur. Le pontife sacré ne leur rend aucun salut; il ne fait aucun mouvement pour répondre à leurs hommages.

La seule faveur qu'il daigne accorder à ces Princes, c'est de leur imposer la main sur la tête; par-là ils se croient absous de tous leurs péchés. L'Empereur de la Chine est le seul pour lequel il paroisse avoir quelque considération. On a observé qu'à la réception d'un ambassadeur que l'Empereur Cang-hi lui envoya, le Grand-Lama, après s'être informé de la santé de l'Empereur, s'appuya sur une main, & fit un petit mouvement comme s'il eût voulu se lever. En revanche, les Princes de la dynastie Tartare qui gouvernent aujourd'hui la Chine marquent en tout temps de grands égards pour la personne du Dalay-Lama. La cour de Pékin, qui connoît l'ascendant que ce pontife a sur tous les Tartares idolâtres, ne manque pas d'entretenir toujours la paix & l'union avec lui, & de s'attacher ses ministres par des présens.

On nous assure que les adorateurs de cette prétendue divinité poussent la crédulité au point d'être persuadés que ses excréments & son urine ont la vertu de prévenir & de guérir toute sorte d'infirmités, & ses officiers tirent un profit considérable de la distribution de ses ordures.

Le Jésuite Gerbillon (a) raconte que les Seigneurs Tartares portent les excréments du Grand-Lama pulvérisés dans de petits sacs qui leur pendent au col, comme de précieuses reliques qui les préservent de maladies. Tandis que ce missionnaire étoit pour la seconde fois dans la Tartarie orientale, un Lama offrit à Poncle de l'Empereur un petit paquet de poudre dans un papier fort blanc, couvert d'une écharpe de taffetas de la même couleur; mais le Prince lui répondit que les Mantcheoux ne faisant aucun usage d'un tel présent, il n'osoit le recevoir. Notre auteur ne doute pas que ce ne fut des excréments en poudre du Grand-Lama, ou la cendre de quelque chose qui lui avoit appartenu. Tous les Rois, qui font profession de son culte ne manquent point, à leur avènement au trône, de lui envoyer des ambassadeurs avec de riches présens pour demander sa bénédiction qu'ils croient nécessaire au bonheur de leur regne.

L'officier Suédois, qui a donné les notes sur l'histoire généalogique des Tartares (b), dit qu'au pied de la montagne de Putola, sur laquelle le Dalay-Lama fait sa résidence, habitent plus de vingt mille Lamas qui demeurent

(a) Quatrieme volume de la Chine du P. Duhalde.

(b) Page. 359.

en plusieurs couvens placés en demi-cercle autour de cette montagne, à différens degrés de proximité du sommet, suivant que leurs rangs ou leurs dignités les rendent plus ou moins dignes de s'approcher de leur chef suprême.

On ne sera sûrement pas fâché de voir comment cet écrivain s'explique sur les Lamas, & sur la religion dont ils sont les ministres. Nous allons rendre ici ses propres termes.

Ces Lamas sont habillés de longues robes jaunes à grandes manches; ces robes sont attachées sur les reins avec une ceinture de même couleur de deux doigts de large. Ils ont la tête & le menton rasés, & portent des chapeaux aussi jaunes. Ils tiennent toujours des grands chapelets de corail, ou d'ambre jaune qu'ils tournent incessamment entre leurs doigts en paroissant faire intérieurement des invocations & des prières. Les prêtres font vœu de chasteté. Il y a aussi des religieuses qui font les mêmes vœux, & portent le même habillement, excepté qu'elles ont des bonnets bordés de fourrure au lieu de chapeaux que portent les Lamas. Ces prêtres sont grands partisans de la métempsychose; mais ceux d'entr'eux qui prétendent en sçavoir plus que les autres, ne croient pas que l'ame sorte réellement d'un corps pour entrer dans un autre, mais seulement ses facultés. Comme leur culte paroît avoir beaucoup de rapport dans l'extérieur de la discipline avec la religion chrétienne, & en particulier avec les

cérémonies de l'église catholique Romaine, on prétend qu'il doit son origine aux missionnaires Nestoriens qu'on sçait avoir étendu fort loin de ce côté leurs conversions sous le regne de Charlemagne, & que par la suite du tems & par les guerres qui sont survenues depuis, entre ces peuples, le christianisme y a été tellement défiguré qu'à grande peine on peut le reconnoître. „En continuant cette supposition, on pourroit encore dire que le Dalay-Lama doit son établissement aux Patriarches Nestoriens, dans les fonctions desquels il est entré successivement, à mesure que le christianisme tomboit dans l'anéantissement. . . . Plus loin, le même auteur ajoute, „j'aurois bien
„ souhaité de pouvoir informer amplement mes
„ lecteurs des dogmes d'une religion si peu connue jusqu'à présent; mais malgré toutes les
„ peines que je me suis données pour cet effet,
„ il m'a été impossible de trouver des gens qui
„ aient pu m'en instruire à fond; „ car les Calmouques & les Mongales vivent là-dessus dans
„ la plus grande ignorance du monde; & comme tous les livres sacrés de leur religion sont
„ écrits en langue du Tangat, que tous les
„ Mongales & ceux des Calmouques qui habitent vers les frontieres de la Sibérie ignorent
„ absolument, ils se reposent entièrement, en
„ ce qui regarde le culte divin, sur ce que les
„ Lamas veulent bien leur en dire, à peu près
„ comme font la plupart de nos paysans catho-

„ liques Romains. Delà vient que de quelque
 „ maniere qu'on tourne ces gens sur l'article
 „ de cette religion, on ne peut rien apprendre
 „ d'eux que quelques contes des plus pauvres
 „ du monde, qui, joints à quelques cérémonies
 „ de la même nature, sont à peu près tout
 „ ce qu'ils en savent eux-mêmes. D'un autre
 „ côté, les Lamas sont tant les mystérieux sur
 „ ce qui regarde leur culte, qu'on a bien de
 „ la peine à en tirer quelque chose de suivi. „
 Tout ce qu'on peut donc avancer avec certitude sur ce sujet, se rapporte en gros à ceci. Que les Lamas enseignent & pratiquent assez bien, à leur maniere, la regle fondamentale de toute religion raisonnable, qui consiste à honorer Dieu, à n'offenser personne, & à donner à chacun ce qui lui appartient. La vie que mènent les prêtres de cette religion, aussi bien que tous ceux qui la professent, prouve incontestablement les deux derniers points; & les entretiens que quelques voyageurs ont eu avec ces Lamas sur la divinité, nous apprennent qu'ils protestent fortement de n'adorer qu'un seul Dieu; que le Dalay-Lama & le Kutuchta (a) sont ses

(a) On a vu dans le troisieme volume de ces Mélanges, que le Kutuchta étoit jadis une sorte de grand-vicaire du Grand-Lama, qu'il est parvenu à se soustraire à l'autorité de son Souverain, & à faire un schisme dans la religion dont il est le grand pontife.

serviteurs auxquels il se communique particulièrement pour l'instruction & le salut des hommes : que les images qu'ils honorent, ne sont que des représentations de la divinité & de quelques saints hommes, & qu'on ne les expose à la vue que pour faire souvenir chacun de son devoir envers Dieu, & l'exciter à pratiquer la vertu, ainsi qu'il convient à une ame droite & honnête. J'ajouterai à cela, poursuit notre écrivain, qu'un de mes amis, bon catholique Romain, qui passa il y a quelques années (a) par le pays des Mongales, allant à la Chine, ayant eu occasion de s'entretenir avec quelques-uns des Lamas sur leur religion, entreprit de leur reprocher qu'ils trompoient cruellement le petit peuple, en lui faisant accroire que le Dalay-Lama & le Kutuchta sont immortels; qualité qu'ils ne pouvoient pas ignorer ne point concevoir à des créatures humaines telles qu'ils ne sçauroient nier qu'ils ne fussent tous les deux. Mais ils sçurent si bien faire retomber sur lui-même la honte qu'il leur vouloit faire par ce reproche, en lui rappelant fort adroitement certains dogmes délicats de l'Eglise Romaine, par rapport à l'Infaillibilité & la prééminence des Papes, qu'il m'avoua avoir eu affaire de tout son petit sçavoir pour se tirer à son honneur de

(a) On ne doit pas oublier que notre auteur écrivoit en 1722.

cet entretien: ce qui nous fait voir que ces Lamas ne sont pas tout-à-fait si ignorans qu'on pourroit le croire, en ce qui regarde les différentes religions des autres peuples. Comme c'est un homme de mérite & bon catholique Romain à qui cette aventure est arrivée avec eux, il n'y a aucun lieu de douter de la vérité du fait. Voilà à quoi se réduit tout ce que nous sçavons jusqu'à présent de la religion des Lamas; quant à la discipline extérieure de leur culte, c'est ce qui va faire la matière du paragraphe ci-après, où nous parlerons sommairement de la puissance spirituelle du Grand-Lama.

Gouvernement de Lassa.

On est fort embarrassé de dire avec certitude de quelle façon le royaume de Lassa est gouverné, & entre les mains de qui réside l'autorité suprême. Les missionnaires de la Chine, l'auteur des notes sur l'histoire des Tartares nous représentent le Dalay-Lama comme le Souverain de cette contrée. Cependant le P. Desideri, Jésuite, le Capucin della Penna assurent qu'en 1716 & 1742, il y avoit un Roi résident à Lassa qui gouvernoit seul. Pour concilier ces contradictions, on doit présumer que ces derniers ont pris pour le véritable Souverain le Viceroi qui gouverne sous le nom du Dalay-Lama, lequel renonce volontairement à l'administration de toute affaire temporelle. Quoiqu'il en soit, tous

les écrivains qui ont parlé de Lassa, rapportent que le Grand-Lama n'a exercé d'abord qu'une puissance spirituelle; & que, par degrés, il est devenu Prince temporel, dont le domaine n'a consisté d'abord qu'en une petite province, tandis que tout le reste du pays étoit gouverné par un Roi nommé *Isanpahan* ou *Isanpu*.

En 1630, ce pontife offensé de quelque mépris qu'*Isanpahan* marquoit pour son autorité, implora le secours des Calmouques-Koskotis particulièrement dévoués à ses ordres. Ils entrèrent dans les Etats d'*Isanpahan* avec une puissante armée, sous la conduite de Kuski, & remportèrent une victoire signalée sur les troupes du Roi qu'ils prirent & qu'ils firent mourir. Ensuite Kuski fit en faveur du Grand-Lama, ce qu'autrefois Charlemagne avoit fait pour le Pontife Romain. Il abandonna au Dalay-Lama le royaume du malheureux *Isanpahan*; & se contentant lui-même du titre de son vassal avec celui de Kan qui lui fut alors conféré par les Lamas, ainsi que la qualité de Tipa, qui veut dire lieutenant du Dalay-Lama, il s'établit dans le royaume de Lassa pour maintenir le souverain pontife dans la possession de ses nouveaux Etats.

Vers l'année 1710, le pontife Tibetien eut un nouvel ennemi dans la personne de Tsevang-Raptan, Contaisch des Calmouques. Ce Prince, après avoir été battu par les Chinois, détacha six mille hommes dans le Tibet sous la conduite d'un général habile, pour en faire la conquête.

Il publia pour raison de cette guerre, que le Grand-Lama n'étoit qu'un imposteur, & qu'il étoit résolu de le faire rentrer lui & toute sa suite dans l'ancienne dépendance des Rois du pays.

Dalay-Kan, petit-fils de Kuski, marcha contre Raptan avec une armée de vingt mille hommes; mais la supériorité de ce nombre, ne l'empêcha pas d'être défait & de périr dans un sanglant combat. Le Contaisch porta la désolation dans tout le pays, saccagea les villes, pillâ les temples sans épargner celui du Grand-Lama à Putola où il trouva un butin immense. Il fit aussi transporter en Tartarie tous les Lamas qui tombèrent entre ses mains; mais ce Prince ne jouit pas longtemps de ses conquêtes. Cang-hi averti d'un voisin si dangereux, envoya contre lui une armée formidable, qui le força de se retirer dans ses Etats. Les Chinois entrèrent en possession du Tibet & s'emparèrent des provinces de Hami & de Turfan (a). Cependant il est à présumer que l'Empereur Cang-hi, loin de garder le Tibet à titre de conquête, eut la générosité de le restituer à ses anciens maîtres, s'il est vrai qu'en 1719 Desideri, & en 1742 Horace Delle Penna,

(a) Nous avons fait mention de cet événement dans le troisième volume de ces Mélanges; mais on y voit que cette guerre eut une autre origine que celle qu'on vient de lire.

trouverent réellement à Lassa un Roi particulier.
Ce dernier l'appelle *Mi-ra-gu*.

*Puissance spirituelle du grand pontife des
Lamas.*

La puissance spirituelle du Dalay-Lama n'est pas aussi bien connue qu'elle est établie. On nous assure qu'il n'y a point de religion plus répandue que la sienne. Outre le Tibet & Lassa qui en sont le centre, elle se pratique encore dans les Indes & dans la Tartarie d'un bout à l'autre. A la vérité, les provinces des Indes & la Chine ont secoué depuis plusieurs siècles le joug de ce pontife, & se sont fait des prêtres qui ont introduit, suivant leur intérêt ou leur caprice, quelques innovations dans cette religion; mais le Tibet, Lassa, & la grande partie de la Tartarie reconnoissent encore son autorité spirituelle. Pour gouverner plus facilement un si vaste domaine, il établit des vicaires qui tiennent sa place, & auxquels on donne, ainsi qu'on l'a vu dans notre troisième volume le nom de Kutuchta. C'est un bonheur insigne que d'être élevé à cette dignité. Le nombre de ces vicaires va jusqu'à deux cens, & ils se sont bientôt enrichis par le grand nombre d'offrandes publiques.

On voit à Lassa une espèce d'hierarchie ecclésiastique pour le maintien de la discipline & du

bon ordre. Elle est composée de divers grades qui répondent à ceux de nos Archevêques, Evêques, prêtres, &c.; on y voit aussi des Abbés & des Abbeſſes, des prieurs, des provinciaux, & d'autres ſupérieurs dans les mêmes degrés que les nôtres pour l'adminiſtration du clergé régulier.

Plusieurs Princes Tartares & du Tibet ſe font un honneur de porter l'habit des Lamas, & prennent le titre de principaux officiers du Grand-Lama. Ils en abuſent pour vivre dans une eſpece d'indépendance. La dignité de Lama n'eſt pas réſervée aux ſeuls habitans du Tibet; les Tartares & les Chinois même ſont également avides de cet honneur, & viennent à Laſſa pour l'obtenir.

Le nombre des Lamas eſt incroyable. Il y a peu de familles au Tibet qui n'en ait un, ſoit par zele de religion, ſoit dans l'eſpérance d'obtenir des emplois à la cour pontificale. Les règles de cette profeſſion ſont ſi pénibles & ſi multipliées, qu'un ſeul homme ne pouvant les obſerver toutes, les Lamas partagent entr'eux le fardeau; c'eſt-à-dire, que chacun s'impoſe une obligation particulière qu'il a choiſie, & qu'il la remplit avec la plus ſtricté exactitude. Aucun d'eux ne ſe relâche ſur la loi du célibat, & tous renoucent aux grandeurs & aux fonctions temporelles.

Remarques sur la relation de la mission des Capucins dans le royaume de Lassa.

Nous ne pouvons nous refuser à donner ici sur le voyage du P. della Penna Capucin, dont nous avons parlé, quelques observations qu'inspire naturellement l'intérêt de la vérité. Elles pourront servir à mettre en garde contre toutes ces relations qui sortent des plumes monacales. La plupart du tems étant moins dictées par un véritable zele pour la propagation de l'Evangile que par des vues intéressées, elles portent un caractère d'erreur & d'infidélité, qui décelent bientôt l'ignorance, l'absurdité ou la mauvaise foi du relateur; on y voit percer sur-tout l'intention qui en fait toujours le but principal, & qui est d'attendrir les cœurs, d'échauffer le zele, & particulièrement d'exciter une généreuse compassion dans les lecteurs.

Le récit du voyage d'Horace della Penna Capucin, missionnaire au Tibet & à Lassa, paroît devoir être mis à ce rang. A chaque page la vraisemblance s'y trouve blessée, & l'imposture paroît évidente.

Suivant ce Capucin le royaume de Lassa comprenoit trente-trois millions d'habitans en 1732, tandis qu'en 1713 le P. Desideri Jésuite, n'avoit vu dans cette même contrée que beaucoup de montagnes affreuses & inhabitables, de vastes déserts incultes & inhabités.

Toutes les relations antérieures à celles d'Horace Delle Penna assurent que les chrétiens ne peuvent parvenir à voir le pontife Tibétien, notre Capucin fut bien plus fortuné. Point de contrariétés, point d'obstacles à effuyer pour jouir de l'honneur de considérer le Grand-Lama, de converser avec lui, de devenir son ami. Il ne tient même pas à notre Franciscain, qu'on ne se persuade que le Grand-Lama le reconnoissoit pour son supérieur. Dans cette vue, il publie une lettre de ce pontife dans laquelle il lui fait dire: „*Ce n'est pas un petit plaisir ni une foible*
 „*consolation pour moi, que de sçavoir que vous*
 „*êtes en bonne santé, puisque vous conservez*
 „*toujours les entrailles d'un pere pour votre cher*
 „*ami. Je ne doute pas que votre vie ne soit*
 „*toujours heureuse; tous vos discours sont*
 „*gravés dans mon cœur, &c.*

Mais il ne suffisoit pas à cet heureux Capucin de se faire aimer du Grand-Lama; il lui falloit encore la protection du Roi du Tibet pour qu'il pût exercer librement son ministère. En habile politique il sçut bientôt se la concilier. Rien ne fut plus aisé que d'obtenir tout ce qu'il voulut. Un bon édit fut rendu en faveur des peres de la religion d'Europe, nommés les Capucins ou vrais Lamas Gokara, pourvu, porte l'edit, qu'ils n'en viennent pas d'autres, qui n'aient en vue que leur propre intérêt; ceux-ci étant venus, non pas pour le commerce, mais pour faire du bien

à tout le monde, &c. &c. L'éloge du Pape vient ensuite dans cet édit, puis la permission aux Capucins de prêcher, & aux sujets du Roi d'embrasser & de professer ouvertement & publiquement la religion catholique: „qu'il soit connu à tout le monde, porte encore cet édit, que ceux qui embrasseront & observeront cette vraie loi, passeront à nos yeux pour des sujets plus fideles que ceux qui demeureront attachés à la premiere; & que, par respect pour les missionnaires apostoliques, nous les regarderons & nous les défendrons en les prenant sous notre protection particuliere.„ Qui pourroit lire la teneur de cet édit sans impatience? Y a-t-il une personne de bon sens qui ose se persuader qu'un Souverain puisse tenir ce langage à ses sujets, en faveur d'une religion que lui-même n'avoit pas encore embrassée, & qu'il ne connoissoit que depuis quelques années. A des traits si absurdes, ne reconnoît-on pas la main de laquelle est sortie cette relation pitoyable. Il seroit difficile de ne pas s'appercevoir que cette main est ennemie des Jésuites. La relation est terminée enfin par le récit de plusieurs conversions, dont Horace Delle Penna fut l'auteur, par l'exposition des espérances qu'il avoit alors de voir bientôt la capitale de Lassa entièrement convertie, surtout lorsqu'il considère la protection du Roi, du Grand-Lama & du premier ministre, & l'empressement général des religieux & des séculiers

du pays, pour embrasser la doctrine de l'Évangile.

On nous parle ensuite des succès d'un autre Capucin nommé *Recanati* dans les royaumes de Batgao & de Battia toujours sous l'autorité des Rois & des ministres, & munis d'édits en bonne forme.

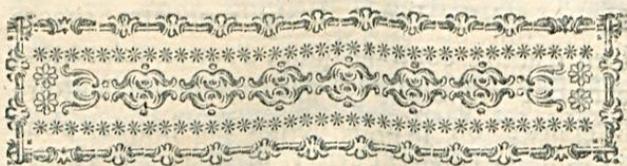
Tel est aujourd'hui, conclut l'auteur de la relation, l'état de la mission au Tibet, dans les royaumes de Batgao & de Battia, commencée par le zèle apostolique de Clément XI d'heureuse mémoire; tels sont les progrès que l'on en fait pour la continuation, & telle est la nécessité d'envoyer un grand nombre de missionnaires pour cultiver de si heureuses dispositions: mais comme il est impossible qu'elle se soutienne sans une dépense qui excède les forces du Pape & de la congrégation de la Propagande, il a paru à propos au procureur général des Capucins, de publier cette relation pour faire connoître aux personnes pieuses sur quels fondemens les missionnaires se flattent des plus heureuses espérances, & pour encourager les Grands à contribuer de leur crédit & de leur richesses à suivre une entreprise si glorieuse, à laquelle tous les Catholiques sont intéressés, & le tout à la gloire de Dieu.

Nous n'ajouterons rien davantage pour démontrer combien nous avons eu raison d'inspirer de la défiance sur le récit du Capucin
Horace

Horace della Penna. Il s'y rencontre encore bien d'autres contradictions, d'autres absurdités : elles ont été censurées par l'auteur de l'histoire littéraire ; on peut consulter son journal pour les mois de Janvier, Février & Mars 1743 (a).

(a) Nouvelle bibliothèque, ou histoire littéraire des principaux écrits qui se publient ; *tomé 14, page 56.*





ROYAUMES
DE TONQUIN
ET DE LA COCHINCHINE.

INTRODUCTION.

Ces deux royaumes, ainsi que celui de la Corée, étant, comme nous avons dit, soumis à la Chine; & les usages, les loix, la religion étant les mêmes que dans cet empire & au Japon, nous avons cru devoir en placer ici la double description, afin que touchant à celle de la Chine & du Japon, nous nous trouvions dispensés de rappeler ce que nous avons dit de leurs habitans, & nous évitions à nos lecteurs l'ennui d'une répétition. Cette considération à la vérité nous a fait écarter de la marche que nous nous étions prescrite, puisque cet article appartient naturellement à l'histoire de la Zone Torride; mais les motifs qui

nous ont portés à cette distraction venant d'être expliqués, il ne nous reste plus qu'à indiquer les ouvrages où nous avons puisé les connoissances que nous avons rassemblées sur les Etats qui font notre objet. Ils sont en petit nombre. Sur le Tonquin, c'est à un voyageur né au Tonquin même (a); c'est aux P. Martin & de Rhodes & Royer, Jésuites (b), que nous avons des obligations; c'est encore aux mêmes missionnaires, & principalement au Pere Borri, Jésuite Italien, que l'on doit un détail fidele de l'état de la Cochinchine, & la peinture de ses habitans (a).

E T A T D U T O N Q U I N.

Sa situation, son étendue, son climat, ses productions en tout genre.

Le royaume de Tonquin est borné à l'est &

(a) Il se nomme Baron. Son ouvrage a d'abord été publié dans le troisieme volume du recueil de Charchill en 1732, & inféré ensuite dans l'Histoire générale des Voyages, où nous l'avons consulté; tome 9, page 91. Les éditeurs ne nous apprennent pas si Baron étoit Tonquinois d'origine, ou seulement Anglois né au Tonquin.

(b) Recueil des lettres édifiantes, tome 2, 14, 16, & 28.

(c) Relation de la nouvelle mission des Peres de la Compagnie de Jesus au royaume de la Cochinchine; traduit de l'Italien du P. Borri, qui fut un des premiers qui entrèrent dans ce royaume. Par le pere Antoine Delacroix de la même Compagnie. In 12, Rennes, 1631. P 2

au nord par l'empire de la Chine; à l'ouest par le pays de Laos, & au sud par la Cochinchine, & par une baie fort large & d'un bon fonds, laquelle porte nom de baie de Tonquin. Les missionnaires qui en sont sortis en 1738, donnent au Tonquin la moitié de l'étendue de la France. Les qualités du climat de ce pays répondent à la situation qui est sous le tropique, & l'air y est sain & tempéré; avantage qui est procuré en partie par le grand nombre de rivières qui l'arrosent, & par les pluies régulières qui y tombent chaque année. Les vents y sont divisés perpétuellement entre le nord & le sud, c'est-à-dire, qu'ils soufflent six mois de chaque côté. Aussi n'y distingue-t-on proprement que deux saisons, l'une sèche & l'autre pluvieuse. La première & la plus agréable dure depuis le mois de Septembre jusqu'à celui de Mars. Pendant ce tems le vent de nord souffle sans interruption. Les mois de Janvier & Février sont souvent très-froids, mais on n'y voit jamais ni glace ni neige. La saison pluvieuse commence au mois de Mars & finit avec celui d'Août. C'est le temps le plus mal-sain de l'année; & malgré les pluies excessives qui l'accompagnent, il regne pendant les mois de Juin, Juillet & Août des chaleurs très-violentes. Les vents impétueux dont nous avons parlé à l'article du Japon, sous le nom de Typhons, font aussi des ravages terribles sur la côte du Tonquin.

Ce royaume se divise en huit contrées ou provinces dont nous supprimons le détail, parce qu'il n'a rien d'intéressant. La plus grande partie de cette contrée est basse & plate, assez semblable à la Hollande par ses canaux & ses digues. Ses frontieres sont des montagnes du côté du nord, de l'ouest & du sud. Elle est arrosée par une belle riviere qui se divise en quantité de bras, mais elle en a plusieurs autres moins considérables & continuellement couvertes de bateaux & de grandes barques qui rendent le commerce très-florissant. A la vérité il ne croît dans le pays ni vin ni bled; mais la raison en est dans l'indifférence des habitans, qui se bornent à cultiver le riz dont ils font leur principale nourriture.

On retrouve ici la plupart des arbres, des plantes de la Chine & de l'Inde. Il y a un usage singulier au sujet du lit-chi, ce fruit si vanté à la Chine: on l'appelle *Bejay* au Tonquin, & il mûrit vers le mois d'Avril. Alors les officiers du Roi mettent leur sceau sur les arbres qui promettent le meilleur bejay, sans examiner à qui ils appartiennent. Les propriétaires sont obligés non seulement de ne pas toucher à ces arbres, mais encore de veiller à la conservation des fruits qu'ils portent.

Quoique les Tonquinois ne s'attachent point à la culture des fleurs, ils en ont cependant de plusieurs sortes; telle qu'une rose d'un blanc

mêlé de pourpre, & une autre rouge & jauné; le lis & le jasmin y sont aussi fort communs. Les vers à soie sont une des plus riches productions. Les cannes de sucre y croissent en abondance, mais les Tonquinois ignorent l'art de raffiner le sucre.

On voit dans le Tonquin des éléphants, des tigres, des cerfs, des singes, & toutes les sortes d'animaux domestiques qui nous sont connus. On nous observe que les chats n'y ont point comme ailleurs cette disposition naturelle à faire la guerre aux souris: ce sont des chiens que l'on dresse à cette chasse, & ils s'en acquittent fort bien.

Le pays produit en abondance de la volaille, mais peu de gibier. Les oiseaux de terre y sont assez rares, en revanche ceux de mer y fourmillent par-tout. Le pays est rempli de reptiles de toutes les especes, & il est fort incommodé des mouches & des insectes, & principalement de ces fourmis blanches, dont nous avons parlé ci-devant d'après Koempfer.

Les Tonquinois ne connoissent aucunes mines d'or ni d'argent dans leur pays. Le premier de ces métaux leur vient de la Chine, & l'autre ils le tirent par le commerce qu'ils font avec les Anglois & les Hollandois. Pour ce qui est du fer & du plomb, Baron nous apprend que le pays en produit des mines suffisantes pour les besoins des habitans.

Villes du Tonquin.

Si l'on excepte la ville de Cacho ou Chequo, il n'y en a pas trois dans le royaume qui méritent la moindre attention. Mais les villages que les habitans appellent *Aldeas*, ainsi qu'aux Indes, sont si nombreux & si proches les uns des autres, que le pays en paroît tout couvert.

Cacho, capitale du royaume, est située au vingt-unième degré de latitude à quarante lieues de la mer. Baron la met au rang des plus grandes villes de l'Asie, soit pour son étendue, soit pour le nombre de ses habitans. Le concours y est si prodigieux, suivant ce voyageur, surtout le premier & le quinze de chaque mois, temps où les habitans des villages voisins y sont amenés par le commerce, qu'on peut à peine passer dans les rues, & que c'est avancer beaucoup que d'y faire cent pas en une demi-heure. Cependant il regne une police admirable dans cette ville: chaque marchandise qu'on y vend a sa rue qui lui est assignée, & ces rues appartiennent à un, deux, ou plusieurs villages, dont les habitans ont seuls le droit d'y tenir boutique.

C'est à Cacho que le Roi fait sa résidence ordinaire avec toute sa cour, & les tribunaux de justice. Quoique les palais & les édifices publics occupent un terrain fort spacieux, ils n'ont rien de plus éclatant qu'un grand bâtiment de

bois qui en fait la principale partie : le reste, comme toutes les maisons de la ville, est bâti de bambou & d'argille, à l'exception des loges des étrangers qui sont de briques, & qui, quoique éloignées d'être magnifiques, font une figure distinguée au milieu de tant de chaumières. Cependant les triples murs de la vieille ville & d'un vieux palais qu'on voit près de Cacho, donnent par leurs débris une haute idée de ce qu'ils devoient renfermer dans leur temps de splendeur. Le palais seul embrassoit dans sa circonférence un espace de six ou sept mille. Ses cours pavées de marbre, ses portes & les ruines de ses appartemens rendent témoignage de son ancienne magnificence, & font regretter la destruction d'un édifice qui doit avoir été un des plus superbes de l'Asie. L'auteur, qui attribue cette disgrâce aux ravages de la guerre, ne parle pas des raisons qui empêchent de le réparer.

Cacho a un arsenal & des magasins bien pourvus d'armes & de munitions. Ils sont bâtis sur le bord d'un fleuve nommé *Songkoy*, qui veut dire la grande riviere en langue du pays. Elle prend sa source dans les montagnes de la Chine ; & après un long cours, elle vient traverser Cacho, où elle fait regner l'abondance par la multitude infinie de barques & de bateaux qu'elle y amène chargés de marchandises & de provisions de toute espee.

Peuples du Tonquin; leur portrait, leurs habillemens, leurs usages dans les repas & dans les visites.

Les Tonquinois sont d'une taille bien proportionnée, mais petite plutôt que grande. En général, les deux sexes sont d'une constitution foible, d'un teint basané, moins noir que celui des Chinois & des Japonois. Ils n'ont pas le nez & le visage aussi plats qu'à la Chine; leurs cheveux sont noirs, & c'est un ornement de les avoir longs. Ils ont tous les dents fort blanches jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans; mais alors ils se les noircissent avec une composition corrosive qui leur cause un tel dégoût, qu'ils sont quelquefois trois ou quatre jours sans pouvoir manger. La raison qu'ils donnent de cette bizarre coutume, c'est qu'ils ne veulent point ressembler aux singes & aux chiens. Les personnes de distinction laissent croître leurs ongles suivant l'usage de la Chine.

Les habillemens des Tonquinois consistent en de longues robes peu différentes de celles des Chinois. Une ancienne loi leur ordonne d'aller nus pieds, à l'exception des lettrés & des docteurs; mais elle est aujourd'hui peu observée. On a vu ci-devant quels sont leurs logemens, & comment ils sont bâtis. Les salles des Grands ont plusieurs alcoves où chacun est assis, les jambes croisées, sur des nattes, lesquelles servent aussi de lits.

Les alimens ordinaires sont le riz, les légumes & le poisson salé; mais ceux des riches sont plus recherchés; ils mangent de toutes sortes de viande & de gibier. On ne se sert ni de nappes ni de serviettes. Ainsi qu'à la Chine, cet usage seroit d'un assez médiocre avantage, puisque les doigts ne touchent jamais ni aux plats, ni aux mets. Les viandes se servent coupées, & on mange à la mode Chinoise, avec deux petits bâtons qui remplacent nos fourchettes. Baron représente les Tonquinois d'une condition médiocre, comme les plus gourmands de tous les hommes: uniquement occupés à se remplir l'estomac avec une avidité singulière, & sourds à toutes les questions qu'on pourroit leur faire, tandis qu'ils sont à table. Autant l'excès des liqueurs fortes est rare parmi le peuple, autant il est en honneur à la cour & parmi les gens de guerre. Un grand buveur y passe pour un galant homme. Dans les repas de cérémonie, les convives ont la liberté de demander tout ce qu'ils veulent; & celui qui régale, regarde cette occasion de les obliger comme une faveur dont il se fait honneur. L'usage des Grands & des riches est de faire trois repas par jour, sans y comprendre une légère collation dans le cours de l'après-midi.

La civilité Chinoise a fait beaucoup de progrès au Tonquin; mais cependant elle y tyrannise bien moins les peuples, & ceux-ci sont

moins ses esclaves que ses amis. Toutes les visites se font le matin: c'est une incivilité de se présenter dans une maison de distinction vers l'heure du dîner, à moins qu'on n'y soit invité. Les personnes de qualité, les Grands ne sortent, comme au Japon, que suivis d'un nombreux cortège, qui est réglé par les dignités & par le rang. Les autres ne sont jamais escortés de moins de dix personnes, le faste consistant particulièrement dans l'éclat que l'usage autorise dans ces occasions.

Si celui qui rend visite est d'un rang supérieur, ce seroit lui manquer que de lui offrir des rafraîchissemens, même le bétel. La coutume des Seigneurs est de faire porter à leur suite leur eau & leur bétel. Dans la conversation, chacun doit éviter les sujets tristes & faire tourner les discours à la joie à laquelle les habitans sont portés naturellement. C'est par cette raison qu'ils visitent rarement les malades, & qu'ils n'osent avertir leurs parens & leurs amis de mettre ordre à leurs affaires, lorsqu'ils les voient à l'extrémité: cet avis passeroit pour une offense. Lorsqu'ils se rencontrent, leurs complimens ne consistent pas à se demander comment ils se portent, mais seulement où ils ont été, ce qu'ils ont fait. S'ils remarquent à l'air du visage que quelqu'un soit indisposé, ils ne lui demandent pas s'il est malade, mais combien de tasses de riz il mange à chaque repas, & s'il a de l'appétit.

Amusemens, Danfes, Chants, Spectacles.

De tous les divertissemens des Tonquinois, ceux qui font le plus de leur gout, font le chant & la danse. Ils s'y livrent ordinairement le soir, & souvent y emploient toute la nuit. Dans les villages ou aldées, on voit des *maisons de chants* où les habitans s'assemblent sur-tout aux jours de fête, pour assister à des especes de comédies qui sont jouées par quatre à cinq acteurs, & qui sont mêlées de chants & de danfes. Les chansons roulent sur cinq ou six airs. La plupart sont à l'honneur de leur Rois & de leurs généraux, & coupées par des couplets galans, des romances amoureuses & d'autres élégances poétiques. La partie de la danse est toujours exécutée par des femmes qui chantent aussi quelquefois. L'action est souvent interrompue par un bouffon qui s'efforce de faire rire les spectateurs par ses bons mots & par ses postures comiques. Il y a une danse assez particuliere. Une femme paroît, portant sur sa tête un bassin rempli de petites lampes allumées. Son habileté consiste à sauter & à danser avec assez de légèreté pour qu'aucune de ces lampes ne s'éteigne ou ne se déränge : cet exercice dure presque une demi-heure. Il y a d'autres femmes qui dansent sur la corde avec beaucoup de grace. Les Tonquinois ont plusieurs instrumens de musique dans leurs divertissemens. Ce sont des trompettes, des tymbales

de cuivre, des hautbois, des guitares & plusieurs sortes de violons.

Les combats des coqs sont fort en honneur au Tonquin, & ils sont assez souvent l'amusement des grands Seigneurs qui en nourrissent dans cette vue. On les met aux prises avec ceux du Roi, & on fait des paris considérables contre ces derniers qui doivent néanmoins être toujours victorieux : aussi cette adulation de nouvelle espèce appauvrit-elle beaucoup les courtisans.

La pêche est un autre divertissement fort cher aux Tonquinois, & la multitude de leurs rivières & de leurs étangs leur en offrent de fréquentes occasions. A l'égard de la chasse, ils s'y adonnent peu, parce qu'ils ont à peine une forêt qui puisse favoriser cet amusement.

Fêtes, & réjouissances publiques.

L'humeur voluptueuse de ce peuple a beaucoup multiplié les fêtes dans le pays. Il y en a deux solennelles, dont l'une se célèbre au retour du nouvel an, qui commence au Tonquin dans la nouvelle lune la plus proche de la fin de Janvier, & dure pendant trente jours suivant l'auteur Tonquinois. Le premier jour se passe fort tristement ; car c'est un usage de ne pas sortir de sa maison, & d'en tenir les portes fermées, dans la crainte de rencontrer quel-

qu'objet qui puisse être d'un mauvais augure pour le reste de l'année. Le second jour, chacun visite ses amis & rend ses devoirs aux supérieurs. C'est alors que les plaisirs commencent : par-tout on les voit rassemblés, soit en public, soit dans l'intérieur des maisons. On élève des théâtres dans les rues ; les instrumens de musique retentissent de toutes parts. La gourmandise, la débauche, la folie, le libertinage sont portés aux derniers excès. Ainsi qu'à la Chine, toutes les affaires sont suspendues. Le grand sceau de l'Etat est mis dans une boîte pour un mois : les tribunaux de justice sont fermés ; les débiteurs n'ont rien à craindre de leurs créanciers. Les querelles, les vols demeurent impunis ; on se contente d'arrêter les coupables de grands crimes, & leur punition est renvoyée à un autre temps. Enfin, tout l'Etat est livré aux transports de l'allégresse, & tout le monde passe son temps entre les jeux & les plaisirs de toute espece. Il n'y a point de Tonquinois, si misérable qu'il soit, qui ne se pique de régaler ses amis, dût-il être ensuite réduit à mendier pendant le reste de l'année.

La seconde fête solennelle arrive dans la sixième lune, un peu après la première récolte. On la célèbre avec autant de transport que la première. Il y en a encore d'autres auxquelles la religion a quelque part ; elles consistent à célébrer des anniversaires, à offrir des sacrifices à

ses ancêtres, à porter sur leurs tombeaux des viandes & des fruits. Ce sont les mêmes qu'à la Chine.

Sciences & Sçavans.

A l'exemple des Chinois, les Tonquinois estiment beaucoup les sçavans, parce que c'est l'unique voie pour s'élever aux dignités. Leur langue approche beaucoup de celle des Chinois, & cependant ces peuples ne s'entendent pas. Le ton des Tonquinois en lisant, est une espece de chant; leur langage est plein de monosyllabes. Quelquefois ils n'ont qu'un seul mot pour exprimer onze ou douze choses différentes. La distinction essentielle consiste à prononcer pleinement, ou brièvement, à presser leur haleine, à la retenir, à peser plus ou moins sur l'accent. Dans les matieres qui regardent les loix & les cérémonies, ils emploient la langue Chinoise, comme on se sert en Europe du grec & du latin. Le pays n'a pas d'écoles publiques. Chacun prend pour ses enfans le précepteur qui lui convient. La grande étude se tourne, ainsi qu'à la Chine, vers la science des caracteres hiéroglyphiques, & les progrès qu'on y fait dépendent de l'excellence de la mémoire. Parmi leurs lettrés, il s'en trouve qui n'ont pris leurs degrés qu'après quinze, vingt ou trente ans d'étude; il n'y a point de terme fixe pour

leur cours; quelques-uns étudient toute leur vie sans parvenir: au reste, ils peuvent s'offrir à l'examen aussi-tôt qu'ils se croient capables de le soutenir avec avantage.

Les honneurs s'éteignant ici à la mort de ceux qui les possèdent, toutes les dignités sont la récompense du mérite littéraire, & constituent la véritable noblesse. Pour l'acquérir, il faut passer par trois degrés, comme à la Chine, lesquels reviennent à ceux de licencié, de bachelier & de docteur. Parmi ces derniers, on choisit un des plus habiles pour le faire président des sciences. Baron observe que la partialité, la corruption, & toutes les passions qui ont tant de part à tout ce qui se fait au Tonquin, cèdent pour ce choix à l'amour de l'ordre & de la justice. On y apporte tant de soins & de précautions qu'il tombe toujours sur les plus dignes sujets.

La différence n'est point assez remarquable entre les élections de la Chine & celles du Tonquin pour mériter aucun détail. Il nous suffira d'observer que, d'être rejeté dans un examen, n'est pas une raison pour ne plus se présenter dans les autres, & qu'on peut espérer jusqu'à la fin de sa vie d'acquérir, à force d'étude, ce qu'on n'a point obtenu par les premiers efforts.

Des sciences Chinoises, les Tonquinois n'ont adopté que celle de la morale dont ils puisent les principes dans la même source; c'est-à-dire,
dans

dans les livres de Confucius. Leur ignorance est extrême dans la philosophie naturelle, dans les mathématiques & dans toutes leurs parties. Leur poésie est obscure & sans grace; leur musique a peu d'harmonie. Notre écrivain ne s'attachant qu'à la vérité dans le jugement qu'il porte de son pays, avoue qu'il est très-étonné que Tavernier ait pu prendre les Tonquinois pour le peuple de l'Orient, le plus riche par ses connoissances; au reste, ce n'est pas le seul endroit où Tavernier mérite une réfutation. Ce voyageur a débité quantité de fables au sujet de ce royaume & des autres pays qu'il dit avoir vus, & demande à être lu avec beaucoup de précautions.

Les Tonquinois ne sont pas plus habiles en médecine que dans les autres sciences. Ils en étudient les principes dans les livres Chinois, qui leur apprennent à connoître & à préparer les simples, les drogues & les racines. La confusion de leurs idées ne permet guere de se fier à leurs raisonnemens. L'expérience est la plus sûre de leurs regles; mais, comme elle ne leur donne pas la connoissance de l'anatomie, & de tout ce qui entre dans la composition du corps humain, ils attribuent toutes les maladies au sang, & l'application de leurs remedes ne suppose aucune différence dans la constitution du corps.

La peste, la gravelle & la goutte sont des maux inconnus dans cette contrée. Les mala-

dies les plus communes, sont la fièvre, la diftenterie, la jaunisse, la petite-vérole. Dans tous ces cas, on n'emploie que des simples, & surtout la diete & l'abstinence. La saignée s'y pratique rarement, & d'une maniere qui ne ressemble point a celle de l'Europe. C'est du front que les Tonquinois se font tirer du sang avec un os de poisson qui approche, par sa forme, de la flamme des maréchaux Européens. On l'applique sur la veine, on la frappe du doigt, & le sang réjaillit aussi-tôt; mais leur grand remede est le feu dans la plupart des maladies. La matiere dont ils se servent pour cette opération, est une feuille d'arbre bien séchée qu'ils battent dans un mortier & qu'ils humectent avec un peu d'encre de la Chine. Ils la divisent ensuite en plusieurs morceaux de la grandeur d'un liard, & ils les appliquent en différens endroits du corps; puis on y met le feu avec un papier allumé. Le malade a besoin d'une patience extrême pour résister à la douleur que cause cette opération.

Les connoissances des Tonquinois, dans la chirurgie, ne sont pas moins bornées. Dans les dislocations, les fractures d'os, ils n'emploient que certaines herbes dont Baron vante beaucoup les effets. Tous les autres remedes qu'ils emploient sont de cette simplicité, & ne supposent aucune théorie raisonnée.

Ces peuples sont assez adroits dans les arts

mécaniques. Ils paroissent les avoir reçus des Chinois, & ils s'attachent principalement à les imiter. Ils travaillent passablement le fer & le bois. Ils connoissent la fonte des métaux, & sçavent même fabriquer de l'artillerie. Ils ont différentes manufactures de soie, de papier & de porcelaine. On trouve aussi chez eux des ouvrages de vernis, mais tout ce qui sort de leurs mains a moins de perfection que ce qui vient de la Chine.

Religion.

Quoique la principale religion du Tonquin soit celle de Confucius, qu'ils ont reçue des Chinois, avec les livres qui en contiennent les principes, elle n'est point accompagnée au Tonquin d'un aussi grand nombre de cérémonies qu'à la Chine. Elle se réduit ici à honorer intérieurement le Roi du Ciel, à rejeter le culte des images, & à pratiquer les vertus morales. Les uns croient l'ame immortelle, sans exception, & prient même pour les morts; d'autres n'attribuent cette heureuse prérogative qu'à l'ame des justes, & pensent que celle des méchans périt en sortant du corps. Ils croient l'air rempli d'esprits mal-faisans, sans cesse occupés à nuire aux vivans. Le respect pour les morts est dans la plus haute recommandation. Chacun honore les siens par des pratiques régulières, peu différentes de celles

de la Chine. Ils n'ont ni temples, ni prêtres, ni aucune forme établie pour le culte : chacun est libre dans sa méthode. Cette religion est celle du Roi, des Grands, des Mandarins & de tous les lettrés. Dans les calamités publiques, le Roi fait des sacrifices dans son palais, & cet acte religieux est interdit à tout autre sous peine de mort.

La seconde secte du Tonquin, qui est proprement celle du peuple, des femmes & des eunuques, se nomme *Bout* dans le pays, & n'est pas différente de celle de Fo dont nous avons suffisamment parlé ci-devant. Ses partisans adorent quantité de statues; ils ont des temples & des prêtres pour les desservir. La plupart de ces prêtres, que nos missionnaires appellent *Bonzes*, ne subsistent que des aumônes du peuple. Le Tonquin a aussi une espèce de religieuses qui mènent une vie retirée dans des communautés, d'où elles ne sortent que pour jouer des instrumens de musique aux funérailles.

On distingue encore quelques autres sectes, mais qui ont fait peu de progrès. Cependant celle de *Lanzo*, qui est la secte des magiciens, s'est acquis l'estime des Grands & le respect du vulgaire. On consulte ses chefs dans les occasions importantes, & leurs réponses passent pour des prédictions inspirées par le Ciel.

Ces *Lanzo* sont distingués en plusieurs classes. Les uns, qui s'appellent *Thay-bou*, sont consultés

particulièrement sur les mariages, sur les édifices & sur le succès de différentes entreprises de ce genre. Ils sont tous aveugles, & ne rendent leurs oracles qu'après bien des simagrées & des cérémonies qui ne méritent pas d'être rapportées.

La seconde classe des sorciers est composée des *Thay-bou-toni*. On s'adresse à ceux-ci pour les maladies : ils ont des livres où ils cherchent leur réponse. Ils ne manquent jamais de dire que la maladie vient du diable, ou de quelques dieux de l'eau. Leur remède ordinaire est le bruit des tymbales, des fifres & des trompettes. Le conjurateur est vêtu d'une manière bizarre, chante fort haut, prononce au bruit des instrumens différens mots, qu'on entend d'autant moins, qu'il tient lui-même à la main une petite cloche qu'il fait sonner sans relâche. Il s'agite, il saute ; & comme on n'a recours à ces imposteurs qu'à l'extrémité du mal, ils continuent cet exercice jusqu'au moment où le sort du malade se déclare pour la vie ou pour la mort. Il ne leur est pas difficile alors de régler leur oracle suivant les circonstances. Mais si cette opération dure plusieurs jours, on a soin de leur fournir les meilleurs alimens du pays, qu'il mangent sans crainte, quoiqu'ils feignent de les offrir d'abord au diable comme un sacrifice capable de l'appaiser. C'est aux magiciens de la même classe qu'on attribue le pouvoir de chasser les esprits malins d'une maison, & ce sont eux aussi qui sont en possession de

bénir les maisons neuves par une espece de consécration.

D'autres devins, appelés *Thay-de-lis* sont consultés sur le choix des lieux propres aux enterremens, & ils sont fort employés, parce que les Tonquinois regardent les devoirs funebres comme un acte essentiel de leur religion.

Funérailles.

Quelque secte que professent ces habitans, l'horreur de la mort a produit dans leur esprit quantité de foiblesses & de superstitions, dont les Grands ne sont pas plus exempts que le peuple. Ceux qui admettent un état futur, croient que les ames, au sortir des corps, deviennent autant de génies capables de faire du bien & du mal; qu'elles seroient toujours errantes & sujettes à toutes sortes de besoins, si le secours de leur famille ne les aidoit à subsister; ou si, suivant leurs propres inclinations, elles ne se procuroient ce qui leur manque par le mal qu'elles commettent, ou par le bien qu'elles exercent envers les vivans. Ils observent, avec une exactitude & des soins inviolables, l'heure & le jour auxquels une personne expire. S'il arrive que ce soit au même jour, à la même heure que son pere ou quelques-uns des proches parens, sont venus au monde, c'est un présage très-funeste pour ses héritiers & ses des-

pendans. Ils ne permettent point alors que le corps soit enterré sans avoir consultés leurs devins, pour choisir un jour favorable à cette cérémonie. Deux ou trois ans se passent quelquefois avant qu'on ait obtenu la réponse qu'on attend.

Cependant le corps enfermé dans un cercueil reste en dépôt en un lieu particulier de la maison, posé sur quatre pieux qu'on a disposés exprès. Plus les funérailles sont différées, plus leur dépense augmente; ce n'est pas seulement pour la femme & les enfans qui sont obligés d'offrir, trois fois chaque jour au corps, diverses sortes d'alimens, d'entretenir sans cesse, dans le lieu du dépôt, des flambeaux & des lampes, outre l'encens & les parfums qu'ils doivent brûler, ainsi que quantité de papier doré sous différente forme de chevaux, d'éléphans & d'autres animaux, mais encore pour toute la famille qui doit contribuer aux fêtes funebres. Rien n'est plus fatigant pour tous les proches que l'usage indispensable de venir se prosterner plusieurs fois le jour devant le corps, & de renouveler leurs lamentations avec des cérémonies fort ennuyeuses. Il n'est pas nécessaire de faire observer que toutes ces formalités ne se pratiquent que dans les conditions opulentes. On ne garde les morts que douze ou quinze jours dans celles qui sont pauvres.

Les Tonquinois, à l'exemple des Chinois,

sont fort pressés à se procurer un cercueil de leur vivant, & ils attachent beaucoup de plaisir à sa possession. Un homme qui meurt est revêtu de sept de ses meilleurs habits, & une femme de neuf. On met dans la bouche des morts de qualité plusieurs petites pieces d'or & d'argent, & des petites perles, pour les garantir de l'indigence dans une nouvelle vie. Dans la bouche des pauvres, on y met des pieces de cuivre & des choses de peu de prix, dans la seule vue d'empêcher, par cette espece de frein, qu'ils ne puissent tourmenter les vivans. On n'emploie point de cloux pour construire & fermer les cercueils; ce seroit un attentat envers le mort. Ils sont calfatés par un ciment particulier dont Baron parle avec admiration, mais sans rien nous apprendre de sa composition.

Lorsque le lieu de la sépulture est arrêté, on y porte le corps avec des cérémonies très-lugubres. Les fils l'accompagnent vêtus d'habillemens grossiers, s'appuyant sur des bâtons comme des gens qui sont accablés par la douleur. Les femmes & les filles ont la tête couverte d'un drap qui les dérobe à la vue, mais qui laisse entendre leurs cris & leurs gémissemens. Dans la marche, l'aîné des fils se couche à terre par intervalle & laisse passer le corps sur lui; cette action est regardée comme la plus grande marque du respect filial. Lorsqu'il se releve, il pousse des deux mains, le cercueil en arriere, comme

s'il espéroit d'engager le mort à retourner parmi les vivans. Le reste des cérémonies funebres n'a rien qui diffère des usages Chinois en cette occasion. Le deuil est aussi le même, soit pour sa durée, soit pour la forme des habillemens.

Origine des Tonquinois. Révolutions du Tonquin.

Quoiqu'il paroisse certain que les Tonquinois sont une nation très-ancienne, on n'en est pas mieux instruit de leur véritable origine. L'histoire Chinoise apprend seulement que depuis longtemps on appelloit à la Chine ces peuples *Mansos*, qui veut dire barbares, & leur pays *Gannam*, parce qu'il est situé au sud de la Chine. On observe aussi que les Tonquinois ont beaucoup de ressemblance avec les Indiens, soit pour la maniere de se nourrir & de s'habiller, soit pour d'autres usages particuliers, comme celui de noircir leurs dents & d'aller pieds nuds, soit par la disposition de leur orteil droit qui s'écarte beaucoup des autres doigts du pied: cela mène à croire que le Tonquin a été peuplé originairement par une colonie d'Indiens; mais on n'a aucuns éclaircissmens sur la maniere dont ils furent gouvernés jusqu'au temps que leur pays devint une province de l'empire de la Chine. Ils n'avoient aucune connoissance de l'écriture. Depuis que l'usage des caracteres s'est introduit parmi eux, c'est-à-dire, deux ou trois

cents ans avant notre ére, ils ont composé des histoires; mais ce sont un tissu de fables & de traditions dénuées de vraisemblance.

Le temps où ils ont reçu les caracteres Chinois, a été l'époque de leur assujettissement à cet empire. Ce fait est attesté par les annales Chinoises, qui rapportent que cet Etat étoit dans un si haut degré de puissance, que ses limites s'étendoient jusqu'au royaume de Siam. Or, le Tonquin devoit y être compris. Baron parle d'un Roi nommé *Li-bal-vié*, qui vainquit les Chinois en plusieurs batailles & les chassa du Tonquin.

La postérité de ce Prince régna tranquillement pendant cinq ou six générations. Mais le dernier Roi de cette famille n'ayant laissé qu'une fille, cette Princesse partagea son trône avec un Seigneur d'une famille puissante, qu'elle épousa. Cette Princesse & le Roi son mari furent attaqués par un autre Grand du royaume, qui les vainquit dans une bataille, & qui s'empara du sceptre après leur avoir ôté la vie. Il ne jouit pas long-temps de son crime; la violence de son gouvernement irrita ses sujets; ils appellerent les Chinois à leur secours; la mort du tyran qu'ils tuèrent dans une bataille, ne laissa rien manquer à leur vengeance, mais elle leur coûta la liberté. Les Chinois, en *vrais auxiliaires*, suivant les termes de l'auteur, se saisirent du royaume pour prix de leurs services & de leur victoire.

On vit alors changer la forme de l'administration. Les Tonquinois reçurent un Viceroi qui les assujettit à la plupart des loix Chinoises, & une longue tranquillité servit à confirmer cette innovation. Cependant, le souvenir de l'ancienne liberté, réveillé par la dureté du vainqueur, fit naître dans toute la nation, le desir de secouer le joug. Elle prit les armes sous la conduite d'un vaillant chef nommé *Li*, & tailla en pièces les Chinois, sans épargner le Viceroi. La fortune s'étant déclarée ensuite pour elle en plusieurs batailles, ces revers & les guerres civiles qui désoloient l'empire de la Chine, portèrent l'Empereur à recevoir des propositions de paix. Il rappella ses troupes à certaines conditions, qui n'ont pas cessé de s'exécuter fidèlement depuis l'an douze cent que ce traité fut conclu. Il obligea les Tonquinois à envoyer, tous les trois ans à Pékin, un présent qui porte le nom de *tribut*, en rendant hommage à l'Empereur pour leur royaume & leur liberté qu'ils reconnoissent tenir de sa bonté & de sa clémence.

Le brave *Li*, qui avoit fait tomber les fers de ses compatriotes, trouva dans eux toute la reconnoissance que méritoit ce service important. Il fut reconnu pour Roi, & ses descendants lui succéderent paisiblement pendant deux siècles. Mais il survint tout-à-coup une révolution qui changea la forme du gouvernement. Vers l'an 1400 de l'ère chrétienne, un sim-

ple pécheur parvint à s'emparer de l'autorité souveraine, & bientôt après il fut détroné par un autre aventurier nommé *Tring*. Dans la vue de couvrir son usurpation, ce dernier publia qu'il ne prenoit les armes que pour rétablir la famille de *Li* sur le trône, & en effet, il fit couronner un jeune Prince de cette maison; mais il se réserva l'autorité principale, ne laissant au jeune monarque que l'ombre de la royauté. Il prit le nom de *Chova* ou général du royaume.

Tring avoit un beau-frere nommé *Hoaring*, fils d'un gouverneur de province, dont les secours avoient beaucoup contribué aux succès de son usurpation. Il souffrit impatiemment que les forces de son pere fussent employées à faire reconnoître l'autorité du nouveau Roi. Il refusa de lui prêter hommage, & prit les armes. Il s'empara de la Cochinchine, province du Tonquin, & se fit proclamer par ses troupes général, sous le même titre que son beau-frere. Ces deux généraux, animés l'un contre l'autre, se firent la guerre tant qu'ils vécutent. Les succès furent partagés; ils resterent tous les deux maîtres d'une autorité absolue; l'un dans le Tonquin, & l'autre dans la Cochinchine.

C'est à cet événement qu'on rapporte l'origine de l'administration présente du Tonquin, & qu'on commence à y reconnoître deux Souverains; l'un titulaire & l'autre réel. Le titre de *Bova*, qui signifie Roi ou Empereur, est le nom

sous lequel on distingue le Prince qui jouit des honneurs du trône. Celui de *Chova* se donne au général qui exerce réellement toute l'autorité attachée au rang de Souverain; lui seul a le droit de faire la guerre ou la paix, de créer ou d'abroger les loix, de régler les impositions publiques, &c. Quelques voyageurs Européens, pour mettre une différence sensible entre ces deux puissances, décorent le Chova du titre de Roi, & donnent au Bova celui d'Empereur.

On nous représente le Bova comme l'ombre d'un Souverain. Il passe sa vie dans l'enceinte du palais, toujours environné des espions du Chova. L'usage ne lui permet de sortir qu'une fois l'année, & toutes ses fonctions royales se réduisent à confirmer les décrets du Chova, qu'il signe sans examen, & sans avoir même la faculté de se refuser à y mettre son sceau. Quoiqu'il soit respecté du peuple, le Bova n'a aucun secours à en attendre, parce qu'il n'en est pas connu, & que c'est au Chova qu'on paie les tributs, & qu'on rend les devoirs d'obéissance.

La dignité de Chova est héréditaire, & c'est ordinairement l'aîné de ses fils qui lui succède, à moins que l'ambition des autres Princes ne trouble l'ordre de la succession; ce qui excite souvent des guerres funestes.

La succession du Bova est toujours incertaine, parce que s'il laisse plusieurs fils, le Chova élève sur le trône celui qui lui plaît, & même

fait couronner quelquefois des Princes collatéraux au préjudice des héritiers directs. Cependant, la constitution de l'Etat exige que le sceptre soit toujours conféré à un Prince de la famille de Li.

Le Bova peut épouser plusieurs femmes choisies par le Chova; mais ce dernier ne se marie que dans un âge où il n'a plus d'espérance d'avoir des enfans. Il épouse toujours une Princesse de la famille royale. Le rang de cette femme est supérieur à celui de toutes les concubines qu'il entretient en grand nombre, & on lui donne le titre de *mere du pays*. Celle des concubines qui donne le premier fils au Chova est traitée avec beaucoup de distinction, mais toujours moindre que celle dont jouit l'épouse en titre. Les autres concubines, qui deviennent meres, reçoivent le nom de *duéba*, qui signifie excellente femme. L'aîné des fils du Chova s'appelle *chura*, c'est-à-dire, jeune général. Il a une cour particulière composée d'un grand nombre d'officiers. Les autres fils reçoivent le nom de *du-coaq*, qui veut dire excellent homme, & les filles celui de *batua*, qui répond à la même qualification que Princesse.

Les missionnaires nous donnent des connoissances assez récentes sur le Tonquin, par lesquelles il paroît que le Roi est rentré en possession de l'autorité souveraine, en dépouillant le Chova de celle qu'il exerçoit. Voici ce qu'on trouve

d'intéressant à cet égard dans le vingt-huitième volume des lettres édifiantes, publiées en 1759, abstraction faite des prodiges, des miracles & de quelques événemens surnaturels que ces pieux historiens ont coutume de mêler à leurs récits.

Depuis la violente persécution de 1737, laquelle a chassé les missionnaires du Tonquin, & presque éteint la foi chrétienne dans le sang de plusieurs martyrs, ce royaume n'a pas cessé d'être en proie à la fureur des guerres civiles.

Le Roi, Prince efféminé, avoit laissé à un premier ministre qu'on appelle *Tchoua* en langue Tonquinoise, l'exercice absolu de son autorité. Tout s'expédioit au nom du Roi; mais c'étoit le favori qui dispoit de tout. Ce crédit sans bornes excita contre lui la jalousie des courtisans, & ne put le garantir de leurs fourdes intrigues. Un eunuque ambitieux trouva le moyen de l'assassiner secrètement & de gouverner lui-même sous son nom, en faisant accroire que le *Tchoua* étoit malade, & que jusqu'à son parfait rétablissement, il ne vouloit voir personne.

Ce ministre n'ayant point laissé d'enfans, c'étoit son frere ou ses neveux qui lui devoient succéder. Ils eurent quelque soupçon de sa fin tragique; & à force de recherches, ils parvinrent à se convaincre du crime de l'eunuque. On prit aussitôt les armes; il se forma divers partis; & chacun d'eux, pour se soutenir, attiroit à soi,

de gré ou de force, les villes & les villages. De-là le pillage & la désolation dans les campagnes; les terres restèrent incultes, la famine s'ensuivit, & la peste se joignit encore aux autres fléaux; de sorte que, dans l'espace de huit années, il périt la moitié des habitans de ce royaume. Les Tonquinois en convenoient eux-mêmes: *la guerre, disoient-ils ingénieusement (suivant les missionnaires) en a fait périr des dizaines, la peste des centaines, & la famine des milliers.*

Le Roi sortit enfin de son assoupissement. Il prit d'assez bonnes mesures pour rétablir la tranquillité dans ses États, & faire rentrer les révoltés dans leur devoir. Mais il n'avoit pas des troupes en assez grand nombre; les rebelles ne faisoient point un corps, ils marchaient par pelotons. Pour suivis par l'armée royale, ils se réfugioient dans des montagnes & en d'autres endroits inaccessibles, d'où il ravageoient ensuite les provinces voisines. Plusieurs années s'écoulerent dans ces troubles & ces guerres intestines. Cependant, le Roi occupé des moyens de les terminer, trouva dans un arsenal qu'il visitoit en 1748, quelques piéces de canon sur lesquelles on lisoit des inscriptions Européennes. Le pere *Paleceuk*, Jésuite Bohémien, supérieur des Jésuites du Tonquin, fut consulté & en donna l'explication. Ces inscriptions étoient en Hollandois, & n'indiquoient autre chose que le nom du fondeur, la qualité du calibre de ces piéces.

& l'année où elles avoient été fondues. On demanda au pere comment on se servoit de ces canons, il dit ce qu'il en sçavoit. Il fut traité à la cour avec beaucoup de distinction; le Roi lui fit servir un souper magnifique & préparer un beau logement. On lui donna bientôt après un cahier en Hollandois, à demi-rongé des vers, lequel contenoit des connoissances sur l'artillerie. *Le P. Patouillet, éditeur du recueil des lettres édifiantes, ne nous dit pas si Paleceuk traduisit en Tonquinois le traité d'artillerie; mais, par une heureuse transition, il passe de ce sujet à une autre phrase qui y est tout-à-fait étrangere, & qui termine son récit d'une maniere édifiante. La nuit suivante, dit cet adroit écrivain, le P. Paleceuk entendit plus de cent confessions.*

C'est à quoi se borne tout ce que contient l'ouvrage que nous avons cité, à moins qu'on n'y veuille ajouter encore que le Roi de Tonquin remporta quelques avantages sur les rebelles, & que ce Prince desirant d'avoir à sa cour des gens instruits dans les mathématiques, le pere Paleceuk fit venir quatre Jésuites de Macao sous la conduite du pere Simonelli qui entra au Tonquin en 1751. Cependant le Roi ne voulut pas leur permettre de pénétrer jusqu'à lui. Il reçut leurs présens, & leur accorda, pour toute faveur, la permission de se bâtir une maison sur le bord de la mer. Ce Prince, dit l'historien de la société, parut avoir oublié que c'étoit

à sa demande que les missionnaires mathématiciens étoient venus. On attribue le peu de réussite de cette affaire à la jalousie des ministres, que par un défaut de politique, le Jésuite qui étoit à la cour, avoit oublié de consulter avant que d'appeller ses freres.

Chaque province du royaume a son gouverneur particulier, qui a pour lieutenant un Mandarin chargé de rendre la justice, & de veiller à l'observation du bon ordre & des loix. Il y a aussi plusieurs tribunaux, parmi lesquels en est un indépendant du gouverneur, & qui ressortit directement au conseil souverain. Toutes les affaires criminelles sont portées au tribunal du gouverneur, & il juge sans appel les délits ordinaires; mais lorsqu'il inflige une peine capitale, sa sentence ne peut être exécutée qu'après avoir été confirmée par le Roi.

Les Tonquinois sont en général gouvernés d'une manière peu différente de celle des Chinois dont ils ont reçu plusieurs loix qui composent leur droit. De même que chez ces peuples, la corruption & l'injustice régner à un tel point dans les tribunaux, qu'il n'est presque point de crime dont on ne se procure l'impunité à force d'argent.

Les eunuques ont un grand crédit à la cour, & parviennent aux premières dignités. Une de leurs fonctions est de recevoir les requêtes des particuliers & des Mandarins; ils les présentent au Souverain & y répondent en son nom. Après

avoit servi plusieurs années au palais, ils s'élevent par degrés à l'administration, tandis que les lettrés sont négligés; mais Baron observe que l'estime a moins de part à leur faveur que l'intérêt. Lorsqu'ils meurent, les richesses qu'ils ont accumulées par toutes sortes d'injustices & de bassesses, reviennent au Souverain ou au premier ministre, qui n'accorde à leurs parens que ce qu'il veut.

On ne distingue, comme nous l'avons dit, que deux ordres dans la nation: celui de la noblesse, qui comprend les Princes & les lettrés, & celui du peuple qui est composé de tous ceux qui n'ont pris aucun degré.

Au Tonquin, ainsi qu'à la Chine, les jeunes gens ne peuvent se marier sans le consentement de leurs parens: les filles doivent attendre seize ans pour cette union. Ceux qui les recherchent vont faire la demande au pere, & lui offrent quelques présens. Quand on est convenu des articles, le mari envoie chez la fiancée toutes les choses qu'il a promises. Le jour du mariage, les peres des deux familles, accompagnés de tous leurs amis, conduisent l'épousée dans la maison de son mari avec beaucoup de pompe & d'appareil; c'est ce qui termine la cérémonie.

La polygamie est tolérée chez les Tonquinois, mais, quoiqu'ils aient plusieurs compagnes, il n'y en a qu'une seule qui ait le titre d'épouse. Les hommes peuvent répudier leurs fem-

mes quand ils s'en dégoutent ; mais elles ne peuvent faire divorce qu'avec le consentement de leur mari. Cependant, la loi a sagement pourvu au fort des femmes, en obligeant les maris à rendre à celles qu'ils renvoient, non seulement tout le bien qu'elles ont apporté, mais encore tout ce que les maris ont eux-mêmes donné le jour des noces, & à se charger des enfans. Cette obligation envers les maris les rend très-circonspects, & les divorces fort rares.

L'adultere est puni très-rigoureusement. Un homme de qualité est libre de tuer sa femme lorsqu'il la surprend dans ce crime, ainsi que celui qui le partage avec elle ; mais il faut que cette sanglante exécution se fasse de sa main. S'il remet sa vengeance à la justice, sa femme est écrasée sous les pieds d'un éléphant, & son amant est mis à mort par un autre supplice. Dans les conditions inférieures, le mari offensé doit recourir aux loix ; elles traitent sévèrement les coupables, pourvu qu'il y ait preuve du crime : c'est ce qui n'est pas toujours facile à apporter.

Dans les successions, l'aîné des fils en a la plus grande partie. Les autres enfans sont réduits à une légitime médiocre, & les filles ont peu de chose.

L'usage de l'adoption est ici établi comme à la Chine, & il s'étend indifféremment aux deux sexes. Les enfans adoptés entrent dans tous les droits & toutes les obligations de la nature, & ils pren-

nent le deuil de leur pere adoptif, comme pour leur propre pere, quand même ce dernier seroit encore en vie. La méthode de l'adoption est fort simple; celui qui aspire à cette faveur, fait proposer ses intentions au pere de famille dont il veut l'obtenir; si sa réponse est favorable, il va se présenter à lui avec deux flacons d'*arrak* que le patron reçoit: c'est-là la principale cérémonie.

Les étrangers, que le commerce ou d'autres raisons amènent au Tonquin, ont eu souvent recours à cet usage pour se garantir des vexations & de l'injustice des courtisans. Baron rapporte qu'il avoit reçu l'honneur de l'adoption d'un Prince très-puissant, mais qu'il perdit le fruit de toutes les dépenses qu'il avoit faites pour obtenir cette faveur, parce que son pere adoptif tomba en démence.

La condition du peuple est beaucoup plus misérable ici qu'à la Chine. Un jeune homme est assujetti, dès l'âge de dix-huit ans ou de vingt, à payer un tribut considérable, suivant la fertilité du terroir de l'aldée où il est né. Il n'y a d'exempts que les Princes & les gens au service du Monarque, les lettrés au moins bacheliers, & tout l'état militaire. Un marchand, qui est établi dans la capitale, n'en est pas moins taxé dans l'aldée où il a pris naissance, il demeure en outre obligé au *vecquam*, qui est une corvée pour le service de l'Etat, c'est à dire, qu'il est

obligé de travailler par lui-même, ou par des gens à ses gages, aux ouvrages publics.

Les artisans de toutes les professions doivent employer six mois de l'année au vecquam, sans aucun espoir de récompense, à moins que par grace on ne leur accorde la nourriture. Les autres six mois sont à leur disposition.

Dans les aldées où le terroir est stérile, les pauvres habitans qui ne peuvent payer leur capitation, soit en riz ou en argent, on les emploie à couper de l'herbe pour les éléphants & la cavalerie du royaume. A quelque distance qu'ils soient de la capitale, ils doivent y transporter, à leurs frais, tous les fourages qu'ils ont ramassés. Baron observe que l'origine de ces usages si durs vient d'une juste politique, qui ne pourroit contenir dans la dépendance un peuple remuant, s'il n'étoit sans cesse forcé au travail. D'ailleurs, chacun jouit paisiblement de ce qu'il peut acquérir par son industrie, & laisse à ses héritiers ce qu'il a en sa possession.

Etat militaire, marine, commerce.

Si le nombre des hommes suffisoit seul pour rendre un Etat formidable, on ne pourroit disputer au Tonquin l'avantage de l'être; il entretient continuellement une armée de cent quarante mille hommes bien exercés; & dans l'occasion, ce corps peut être augmenté facilement au

double. Mais le nombre étant d'une médiocre utilité sans le courage, les Tonquinois sont les soldats les moins redoutables, parce que naturellement ils sont lâches & efféminés; outre cela, la plupart de leurs chefs sont eunuques, & ont perdu l'ame avec leur virilité. Le soldat n'a aucune espérance de s'élever au dessus de son premier état: la valeur même n'y apporte aucun heureux changement, ou du moins ces exemples sont si rares, qu'ils ne peuvent inspirer de l'émulation. L'argent, ou la faveur d'un Mandarin du premier ordre, sont les seules voies qui puissent conduire aux distinctions.

Toutes les troupes sont dispersées dans les aldeés sous leurs officiers & sous des Mandarins qui commandent un certain nombre de ces villages. On ne cesse pas de les exercer au manienient des armes, & c'est ce qui fait la plus grande partie de leur profession. Leurs guerres ne consistent que dans le bruit & dans un grand appareil de bagage. Le moindre sujet les fait entrer dans la Cochinchine; mais ils passent leur temps en observations. S'il survient une maladie qui emporte quelques soldats, tout le reste de l'armée est rebuté: on crie que la guerre est cruelle & sanglante, & on se hâte de retourner sur ses frontieres. On ne voit dans le Tonquin ni châteaux, ni places fortifiées. L'Etat se glorifie de n'avoir pas besoin d'autre appui que ses troupes. Ce raisonnement

pourroit avoir quelque fondement, si leur courage répondoit à leur nombre.

Toute la marine Tonquinoise consiste en quatre cens ou cinq cens bâtimens grands & petits, propres tant aux rivieres qu'à la mer, mais qui ne servent guere qu'aux fêtes & aux exercices d'amusemens, & aux transports des vivres & des troupes. Ils sont armés à la proue, d'un canon de quatre livres de balle; ils n'ont point de mâts, & la manoeuvre ne se fait qu'à force de rames.

La principale richesse du Tonquin, & la seule même qui serve au commerce étranger, est la soie crue & travaillée. Quant au commerce intérieur de ce royaume, il consiste dans le riz, le poisson salé & d'autres alimens. Le commerce est si peu florissant, que Baron avoue qu'il n'y a pas un seul marchand Tonquinois en état d'employer tout d'un coup deux mille écus en marchandises.

Il n'y a d'autre or dans ce royaume que celui qui vient de la Chine. L'argent y est apporté par les Anglois, les Hollandois & les Chinois qui passent au Japon. Mais cet argent est ensuite converti en monnoie de cuivre qui vient de la Chine, & qui monte ou baisse au gré de la cour; d'ailleurs la marque de cette monnoie s'altérant bientôt, elle cesse d'avoir cours, c'est une perte pour les particuliers d'autant plus préjudiciable au bien public, que le pays n'a point de monnoie de cuivre au coin du Prince, dans

laquelle on puisse convertir l'autre à mesure qu'elle s'altere.

Caractere des Tonquinois.

Tout ce qu'on nous apprend des Tonquinois tend à faire voir que c'est un peuple très-paresseux, sans activité, sans industrie, mais avec beaucoup de passion pour la volupé, & fort porté à la gourmandise. C'est à tort que Tavernier le représente comme une nation laborieuse & s'occupant utilement. Baron dit que cet élogé ne peut se refuser tout-à-fait aux femmes, mais qu'il ne convient nullement aux hommes.

Les missionnaires Jésuites (a) disent de ces peuples qu'ils ont de l'esprit, de la politesse & de la docilité; qu'il n'est pas difficile de les amener à la religion de J. C., parce qu'ils ont peu d'attachement pour leurs pagodes, & moins encore d'estime pour leurs prêtres: que leurs mœurs sont douces, innocentes, qu'ils ne connoissent point ces vices grossiers auxquels les autres nations de l'Orient se livrent avec fureur; qu'il n'y a que la pluralité des femmes, le droit qu'on a de répudier celles dont on n'est pas content, & la coutume de faire des eunuques pour les élever aux dignités, qui soient des obf-

(a) Lettres édifiantes, tome 2. Lettre du pere Royer, datée du Tonquin, de 1700.

tacles à l'établissement de la religion chrétienne. Baron assure qu'ils ne sont ni trompeurs, ni perfides, ni cruels, comme les Chinois. On ne peut guere soupçonner que son langage soit celui d'un compatriote zélé, si l'on fait réflexion que ces vices supposent de l'activité & des manœuvres; ce qui est tout-à-fait opposé au caractère paresseux du Tonquinois. Il est encore superstitieux, & si adonné au sommeil, qu'il y donne la plus grande partie de son tems. De leur gout pour l'oïveté, naît le penchant qu'ils ont à l'envie & à la médifance. Ajoutons encore à ce caractère un défaut généralement répandu parmi les nations de ce globe, une présomption aveugle qui lui inspire un mépris souverain pour tous les autres peuples, & une estime sans bornes pour sa patrie.





DE LA COCHINCHINE.

INTRODUCTION.

Nous avons indiqué à la tête de l'histoire du Tonquin les sources où nous avons puisé pour donner celle de la Cochinchine ; il ne nous reste qu'à prévenir ici que cet article n'aura que peu d'étendue, par la raison qu'il se trouve beaucoup de conformité entre la vie & les mœurs des Cochinchinois, & celles des Tonquinois.

Notions Géographiques & Physiques.

La Cochinchine s'étend depuis le douzième degré de latitude jusqu'au dix-huitième, ce qui forme sa longueur d'environ cent trente lieues. Sa largeur est beaucoup moindre. Elle se trouve resserrée, suivant le P. Borri, d'environ vingt mille d'Italie, entre la mer qui est à l'orient & l'occident, & une grande chaîne de montagnes qu'habitent des peuples sauvages & indépendans,

qu'ils appellent *Kemois*. Les autres bornes sont au sud, le royaume de Chiampa, & au nord celui de Tonquin.

Le même missionnaire nous apprend que la Cochinchine s'appelle en langue du pays *Anam*, qui veut dire contrée occidentale, étant en effet dans cette position relativement à la Chine. Les Japonois l'appellent *Cori*, nom qui a la même signification dans leur langue, qu'*Anam* en Chinois. Il ajoute ensuite qu'il est vraisemblable que les Portugais qui ont abordé les premiers des Européens au Japon & à la Cochinchine, ont formé ce dernier nom du mot *Cori*, en y ajoutant celui de *Xina* à cause de son voisinage de cet empire, & pour distinguer cette contrée de *Cochin*, petit royaume aussi fréquenté par les Portugais sur la côte de Malabar.

Il divise la Cochinchine en cinq provinces. La première qui confine au Tonquin, s'appelle *Sinvoua*, la seconde, *Caniam*, la troisième, *Quam-qua*, la quatrième, *Quigaim*, à laquelle les Portugais ont donné le nom de *Pouloucambis*, & la cinquième enfin, *Renrant*.

Quoique cette contrée soit située dans la Zone-Torride, la température de l'air y varie de façon qu'elle fait distinguer aisément quatre saisons. Cependant il n'y gèle jamais, & l'hiver n'est marqué que par des vents septentrionaux qui amènent des pluies assez froides. L'automne donne lieu à des pluies abondantes qui ton-

bent sur les montagnes des Kemois. Elles y rafraîchissent l'air, & y produisent annuellement des inondations qui ne sont pas moins avantageuses que celles du Nil, & que les Cochinchinois desifirent avec autant d'empressement que les Egyptiens.

Cette inondation que ces peuples appellent *lut*, a cela de particulier, qu'elle arrive communément quatre ou cinq fois par automne de quinzaine en quinzaine, & qu'elle dure trois jours chaque fois. Tout le royaume est alors couvert d'eau. On profite de cette circonstance pour se procurer tout ce dont on a besoin. Le commerce est dans la plus grande activité. Il se tient des foires où le concours est nombreux, & où les marchandises abondent par la facilité du transport. Le *lut* ajoute encore à ces avantages celui de fertiliser la terre singulièrement, & de détruire les rats & les souris qui s'y trouvent en quantité.

Productions en tout genre.

On retrouve ici tous les arbres & les fruits de la Chine & de l'Inde. Nous devons observer que dans leur nombre, il s'en est trouvé quelques-uns dont nous n'avons pas encore parlé. Tel est le *Gyaque* (a). Écoutons le traducteur du P.

(a) Il y a beaucoup d'apparence que ce fruit est le même que le *Po-lo-mie* de la Chine, duquel nous avons parlé au tome 4 de ces Mélanges, page 38.

Barry, son récit auroit moins de grace si nous corrigions ses expressions. „ Le Gyaque est „ beaucoup plus beau à la Cochinchine que par- „ tout ailleurs: il vient sur un arbre de la hau- „ teur du noyer & du châtaignier, & a les épi- „ nes beaucoup plus longues. Ce fruit égale „ en grosseur les plus grandes citrouilles d'Italie, „ & il n'en faut qu'un pour faire la charge d'un „ homme; au dehors il a la forme d'une pom- „ me de pin, mais le dedans est tendre & mol. „ Il est plein de certains épis jaunâtres, dont „ les grains sont plats & ronds comme un jule „ d'Italie ou un teston, & au milieu de chaque „ grain se trouve le noyau qu'on jette quand „ on le mange. Ce fruit est de deux sortes, l'une „ appelée des Portugais *Giaca barca*, & quitte „ le noyau, la chair en est ferme. L'autre ne „ le quitte point, & n'a pas la chair si ferme, „ mais plutôt mollasse & comme de la colle „ C'est apparemment de cet arbre que le P. de Rhodes a voulu parler, lorsqu'il dit que la Cochinchine produit des arbres qui portent pour fruits de gros sacs remplis de châtaignes (a).

Les montagnes de la Cochinchine sont cou-

(a) Cette particularité est rapportée dans l'histoire générale des voyages, tome 9, page 76, & dans l'histoire moderne de M. l'Abbé de Marsy, tome I, pag. 441.

vertes de bois très-propres à bâtir, auxquels le P. Borry attribue une solidité & une durée inaltérables. On y trouve aussi des bois précieux & odorants, tels que l'aquila ou bois d'aigle, & le calamba ou calambouc. Ce dernier exhale un parfum si agréable & si pénétrant, que notre relateur dit qu'un morceau qu'il avoit enfoui à plus de cinq pieds de terre, répandoit encore une odeur admirable qui ravissoit les sens. Le Roi du pays est le seul qui en fasse commerce, & il se vend très-cher au Japon, où les Grands s'en servent pour en faire un oreiller dans leurs lits. On se sert utilement du calamba en médecine, & on le regarde comme un confortatif & un contrepoison.

Les animaux que nourrit la Cochinchine sont les mêmes que ceux de la Chine & du Tonquin, des tigres, des buffles, des vaches, des chevaux & des éléphants qui sont en plus grand nombre que dans ce dernier Etat.

La volaille n'y est pas moins commune, & la pêche extrêmement abondante en toute sorte de poissons.

Dans le genre minéral, la Cochinchine produit des mines d'or & de fer, des carrières de marbre. Mais la principale richesse du pays consiste dans les mûriers & la soie, les poiriers & les nids d'oiseaux dont on vante l'excellence, & qui sont si recherchés des Chinois pour les faire entrer dans leurs ragoûts. Laissons parler le P.

Borry par la bouche du P. Delacroix. Le stile de ce dernier, pour être simple & suranné, ne nous en paroît pas moins clair & expressif. „La
 „ Providence, dit ce traducteur, a privilégié les
 „ Cochinchinois d'un certain manger rare & ex-
 „ quis, qui, à mon avis, ne peut être mieux
 „ comparé qu'à la manne de laquelle fut nour-
 „ ri le peuple choisi dans le désert. Ce que j'en
 „ dirai ne sera point par oui dire & sur le rap-
 „ port d'autrui, mais par la propre expérience
 „ que j'en ai, en ayant vu & mangé souvent.
 „ Se trouve en ce pays un petit oisillon sem-
 „ blable à l'arondelle, lequel attache son nid aux
 „ écueils & rochers où se rompent les flots de
 „ la mer. Ce petit animaillon prend avec son
 „ bec de cette écume de la mer, & avec une
 „ certaine humeur qu'il tire de son estomac,
 „ mêlant l'un avec l'autre, il en forme une je
 „ ne sçais quelle boue ou bitume dont par après
 „ il se sert pour bâtir son nid. Cette matiere
 „ s'étant ensuite desséchée & endurcie, elle de-
 „ vient transparente, & d'une couleur mêlée de
 „ jaune & de verd. Or ces nids qui sont ra-
 „ massés par ceux du pays, étant amollis & dé-
 „ faits dans l'eau servent d'assaisonnement aux
 „ viandes, soit de chair, de poisson, d'herbe ou
 „ de quelqu'autre sorte, & leur communique
 „ une telle diversité de gout & si propre à cha-
 „ cun, qu'on diroit qu'ils auroient été apprêtés
 „ avec poivre, canelle, clous de girofle, &
 „ toute

» toute autre sorte d'épicerie, si bien que ce seul
 » petit nid peut suffire à assaisonner toutes for-
 » tes de viandes, sans qu'il soit besoin d'y em-
 » ployer ni sel, ni huile, ni lard, ni autre as-
 » saisonnement quelconque. Ce qui m'a fait di-
 » re qu'il ressembloit véritablement à la manne
 » qui avoit de soi le gout de tous les plus fa-
 » voureux mangens, sinon que celui-ci n'est que
 » l'ouvrage d'un petit oiseau, au lieu que l'au-
 » tre étoit pétri des mains des anges du grand
 » Dieu.

» Il se trouve une telle quantité de ces nids,
 » que moi-même j'ai vu charger jusqu'à dix
 » petites barques de ces nids ramassés le long
 » des rochers dans l'espace d'une demi-heure.
 » Mais d'autant que c'est une chose si exquise,
 » il n'y a que le Roi qui en trafique; ils lui sont
 » tous réservés. Le plus grand débit qu'il en
 » fait est pour le Roi & les Grands de la Chine,
 » qui les ont en très-grande estime. Le P. de
 » Rhodes qui semble avoir copié Borry, ajoute,
 » par conjecture, qu'il croit que les oiseaux à qui
 » appartiennent ces nids, vont sucer les cala-
 » bous, & que de ce sucre mêlé avec l'écume de
 » la mer, ils composent cet ouvrage de si bon
 » gout.

PEUPLES DE LA COCHINCHINE.

Leur portrait, leurs habillemens, leurs villes, habitations & usages.

Les Cochinchinois ressemblent beaucoup aux Chinois par la couleur de leur teint & par les traits; mais ils sont cependant d'une taille moins haute, qui tient le milieu entre celle des Chinois & celle des Japonois. Leurs habillemens consistent en robes longues, de même forme que celles de ces peuples. Tout le monde est vêtu de soie, & cette marchandise est si commune, qu'on l'emploie jusqu'à en faire des filets de pêcheurs, des cordages, & enfin à tous les usages où nous nous servons de chanvre. C'est un agrément, suivant les Cochinchinois, d'avoir une longue chevelure; aussi n'est-il pas rare de trouver des personnes de l'un ou l'autre sexe, qui portent des cheveux qui descendent jusqu'aux talons. Les chapeaux de paille ou de jonc, avec des bords extrêmement larges, servent également de coëffure aux deux sexes. On les porte détrouffés, de façon que les femmes sur-tout voient à peine à cinq ou six pas devant elles. Le salut ordinaire est de relever l'aîle de devant, de façon qu'on fasse voir son visage.

On ne compte que trois ou quatre villes d'une certaine étendue dans tout ce pays; toutes en général sont ouvertes & sans défenses. Les

rues, les places, les maisons y font sans aucun ordre. *Kehue* ou *Hué* (a) est la capitale du royaume, & le Roi y a un palais où il fait sa résidence une partie de l'année. Après *Kehue*, ou parle de *Tai-foe*, *Caniam*, *Hai-fo*. Dans la plupart des villes les maisons sont élevées sur des pilotis à huit ou dix pieds de terre, & bâties de cannes entrelassées & enduites de terre. Les appartemens y sont formés, ainsi qu'au Japon, par des paravens qu'on place à volonté. Les débordemens annuels auxquels le pays est sujet, y ont rendu nécessaire cette manière de bâtir, & les barques arrivent jusques sous les maisons.

Quant aux usages de ces peuples dans leur conduite civile, ils sont les mêmes qu'au Japon. Ils se visitent souvent, se régalent les uns les autres, mais sans cette contrainte cérémonieuse à laquelle sont asservis les Chinois. Hommes & femmes portent en tout tems un éventail, qu'ils font mouvoir par forme d'amusement.

L'usage de se découvrir la tête, n'est pas moins proscriit ici qu'au Japon & à la Chine. Ceux qu'on suit dans ces Etats pour les repas, sont aussi établis à la Cochinchine. Le riz y est la principale nourriture; dans les festins, chaque

(a) Voyez le vingt-huitième volume des Lettres édifiantes, page 116.

convive a sa table en particulier, & les deux petits bâtons remplacent nos fourchettes, nos couteaux & nos serviettes. La boisson ordinaire est le thé, de l'eau-de-vie de riz mêlée à une autre liqueur distillée du calamba.

La religion de cet État est celle de la Chine. On y voit aussi des docteurs, des mandarins & des lettrés qui composent le corps de la noblesse. Le P. de Rhodes dit, à leur avantage, qu'ils sont moins orgueilleux, & plus traitables que les Chinois.

Le langage commun est fort différent de celui qu'on apprend dans les écoles. Suivant le P. Borry, il est très-facile, n'ayant ni conjugaisons ni déclinaisons. Un adverbe ou un pronom ajouté à un verbe indique le passé, le présent, & le futur: il en est de même pour tous les modes, pour tous les tems, pour le singulier ou le pluriel. C'est à dire, que le verbe restant toujours à l'infinitif, l'article ou l'adverbe qu'on y joint détermine le sens qu'on veut lui donner. En six mois que j'y fus, dit notre missionnaire, j'en appris autant qu'il m'en falloit pour traiter avec eux, & même entendre leurs confessions. Le P. de Rhodes a publié à Rome un dictionnaire cochinchinois, latin & portugais, avec une grammaire.

Après la langue naturelle, les sciences que les Cochinchinois cultivent davantage, sont la philosophie & la morale. Ils ont pour Confucius,

ainsi que les Chinois, la plus grande vénération, & c'est dans ses ouvrages qu'ils étudient ces deux sciences. Il y a bon nombre d'universités & d'écoles où on les enseigne, & où l'on soutient des examens à ce sujet pour monter aux différens degrés de lettrés, ainsi qu'il se pratique au Tonquin. Quant aux autres sciences: ils n'en ont aucune notion, & leurs médecins ne sont pas moins ignorans que ceux de la Chine. Tout leur sçavoir se réduit à tâter le pouls avec une grande attention & à ordonner quelques remèdes dans la préparation desquels il n'entre que des simples, & toujours beaucoup de charlatanisme. Cependant notre Jésuite Italien vanitoit fort l'habileté de ces médecins, & en rapporte plusieurs exemples.

Gouvernement de la Cochinchine.

On a vu à l'article du Tonquin, comment & à quelle occasion la Cochinchine qui en étoit depuis long-tems une province, fut démembrée de ce royaume, & érigée en une souveraineté indépendante. L'auteur de cet événement qui arriva vers la fin du seizième siècle, s'est soutenu heureusement par la force des armes, & à transmis une succession tranquille à ses descendans. Il est vrai que l'artillerie qu'il recueillit sur les côtes des débris de plusieurs vaisseaux Hollandois & Portugais, servit favorablement sa révolte,

ainsi que le secours qu'il reçut des Japonois en sabres, en épées, & en toutes sortes d'armes de ce genre. Cependant le Roi de Tonquin le menace sans cesse, & fait des irruptions sur les frontieres de la Cochinchine dès qu'il en trouve l'occasion, mais il trouve un ennemi habile qui méprise ses efforts, & dont les sujets courageux & aguérís font la sécurité.

Le gouvernement de la Cochinchine participe également de celui de la Chine & du Japon; c'est-à-dire, que le sçavoir y est fort en estime, conduit aux dignités, & qu'il partage cette prérogative avec la bravoure & les talens militaires.

„ D'après ces principes, dit le P. Borry, ils ré-
 „ compensent & élevent aux charges & digni-
 „ tés du royaume, tantôt les docteurs, tantôt
 „ les soldats, préférans & postposans tantôt ceux-
 „ ci, tantôt ceux-là, selon qu'il semble être
 „ pour le mieux „.

Le Roi de la Cochinchine jouit d'une autorité sans bornes, qui n'est tempérée ni par des conseils, ni par des tribunaux souverains. Nul citoyen ne peut l'aborder, ni lui présenter une requête, sans s'adresser auparavant à ses ministres. Il donne ses audiences à la porte de son palais, dans une espece de litiere haute & dorée, qui ressemble assez à une cage. Ceux à qui l'on accorde la permission de paroître en sa présence, doivent toujours en être à quatre-vingt pas. S'il se montre en public, tout le monde est

obligé de se jeter à genoux, & de baïsser trois fois la tête jusqu'à terre.

Ce Prince réside, ainsi qu'on l'a dit, à Kehue, capitale de ses Etats. Tous les gens attachés au service du ferrail, sont eunuques. Le palais du Roi, quarré dans sa forme, a une double enceinte, l'une de terre, qui est extérieure, & l'autre qui est de pierre. Il faut traverser six grandes portes avant que d'arriver à l'appartement du Prince, qui est au fond de la seconde enceinte. Chaque porte est défendue par quatre à cinq pieces de canon de dix-huit livres de balle, lesquelles sont couvertes d'un drap de soie jaune broché d'or. Le palais est flanqué en outre de boulevards bordés de trois cens pieces de canon de différens calibres, les uns de fer & les autres de bronze.

Le Roi habite aussi quelquefois un autre palais bâti dans le voisinage du premier, sur les bords d'une riviere. On nous dit que ce n'est proprement qu'une maison de plaïssance qui a la forme d'une jonque chinoise, & dont la disposition est commode & élégante.

Les provinces sont gouvernées par des Mandarins & des Vicerois qui rendent eux-mêmes la justice. Toutes les affaires sont bientôt terminées, & chacun plaide sa cause soi-même. Les Vicerois & gouverneurs donnent à certains jours deux audiences chacune de deux heures, l'une le matin, & l'autre l'après-midi. Après avoir

entendu les parties, ils prononcent dans le moment même, & la sentence est aussi-tôt exécutée. Les loix sont très-sévères, & les crimes punis rigoureusement. Il n'y a point de grace pour un adultère, un assassin, un voleur, à moins qu'il ne soit assez opulent pour l'acheter chèrement : car ici, comme au Tonquin, à la Chine, & en bien d'autres royaumes, un coupable très-riche est rarement exécuté. La loi du talion a lieu dans toute sa force, & chaque fois qu'un homme en accuse un autre, s'il ne peut le convaincre, l'accusateur subit la peine attachée au crime de celui qu'il a calomnié. Un voleur n'est puni de mort que dans le cas d'un larcin considérable, mais pour de petits objets, par exemple, pour avoir volé une poule on lui coupe un doigt, s'il est repris une seconde fois, on lui en coupe un autre; la troisième, c'est une oreille, & à la quatrième il est mis à mort. Le supplice ordinaire est d'être décapité, & les adultères des deux sexes sont, comme au Tonquin, écrasés par des éléphants dressés à faire l'office de bourreau.

Les impôts du royaume se paient communément en riz & en denrées, qui se déposent dans des magasins royaux construits en différens endroits. Mais toutes les provinces ne sont pas sujettes à ce tribut. Les unes fournissent des esclaves, les autres des chevaux, des fourages, des soldats, & même des vaisseaux.

La Cochinchine étant presque perpétuellement en guerre avec ses voisins, le Roi entretient toujours cinquante mille hommes de troupes qu'on exerce fréquemment sur les frontières les plus exposées. Mais dans les occasions extraordinaires tous les sujets sont soldats, & doivent venir se ranger sous les drapeaux du Roi, qui prend soin de leurs femmes & de leurs familles tant qu'ils en sont éloignés pour son service. Il est rare que ces peuples décident leurs querelles en bataille rangée. Leurs guerres consistent dans des incursions passagères & soudaines, ou tout au plus dans de petits combats entre les partis qui se rencontrent. Leurs armes sont le sabre, la lance & le mousquet & des pièces d'artillerie. Le P. Borry loue l'adresse des canoniers Cochinchinois, au point de dire qu'ils surpassent beaucoup les Européens; dès qu'ils voyoient des navires Européens à leurs ports, ils alloient leur présenter un défi à qui tireroit mieux au blanc. Les Européens qui connoissoient leurs adversaires l'acceptoient rarement, & ne remportoient jamais le prix.

Les navires de guerre de ce royaume sont longs & étroits, dans la forme de nos galères, avec une proue dorée & une bonne artillerie. Les rames y sont en grand nombre, & sont entre les mains des soldats, qui sont le double officier de rameurs & de guerriers. Le Roi entretient toujours, dit de Rhodes, cent cinquante

galeres, & les Hollandois ont éprouvé qu'elles peuvent attaquer avec avantage ces grands vaisseaux avec lesquels ils se croient maîtres des mers de l'Inde.

Dans l'espace de cent lieues de côtes, on compte plus de soixante ports suivant notre relateur, tous lieux propres à prendre terre avec facilité. Le principal où se tient la foire la plus célèbre du pays est dans la province de Caniam, & s'appelle *Turon*, ou le grand port. Les Portugais y commercent depuis fort long-tems, & en tirent de la soie, du sucre, du bétel, de l'ivoire, & de ces bois odoriférans dont nous avons parlé. Les Chinois sur-tout sont en grand nombre dans les ports, & enlèvent la plus grande partie de toutes les denrées. Au reste, l'entrée du royaume n'est interdite à aucuns peuples, & les étrangers qui y abordent sont généralement bien reçus.

Il n'y a point d'autre monnoie dans le pays que celle que les Chinois y portent, & c'est la même qu'au Tonquin.

Caractere des Cochinchinois.

Les missionnaires Jésuites nous représentent les habitans de la Cochinchine comme une nation douce & remplie d'humanité. Mais ils sont contredits par les Hollandois qui en ont été plusieurs fois maltraités, & qui en parlent comme de gens cruels, perfides, ingrats, adonnés

au larcin, & à toutes sortes d'injustices envers les étrangers. Peut-être que ces derniers ayant en quelque occasion éprouvé de mauvais traitemens de la part des Cochinchinois, qui sûrement étoient animés par les Portugais jaloux, se font plu à les peindre sous des couleurs odieuses. Ce qui est certain, & doit balancer leur témoignage, c'est celui de tous les missionnaires qui ont habité un grand nombre d'années parmi ces peuples, & que leur intérêt porteroit plutôôt à les représenter avec les mêmes traits que les Hollandois, que comme ils les ont peints. Ils sont, dit Borry, complaisans, leurs mœurs sont douces; à notre première arrivée, moi & mes compagnons nous fumes traités ainsi que parmi nos amis. De leur douceur de caractère s'ensuit une parfaite union entr'eux. Ils vivent comme des freres nourris dans une même maison. C'est une grossièreté honteuse, suivant eux, que quelqu'un mange seul quelque chose sans en faire part à ceux avec qui il se trouve. Ils sont naturellement généreux, bienfaisans & charitables aux pauvres à qui ils ne refusent jamais l'aumône. Il arriva que des étrangers échappés au naufrage, vinrent se réfugier dans un port de la Cochinchine, on les reçut avec humanité. Ils n'eurent besoin que d'apprendre ce seul mot de la langue du pays *Dois*, qui veut dire j'ai faim. Aussi-tôt que les Cochinchinois entendirent ces étrangers se plaindre, ils sortoient tous

à l'envi, pénétrés de compassion, & leur offroient des alimens en abondance. Ces étrangers se trouverent si bien pourvus de riz, & si contens de la vie oisive qu'ils menaient, qu'ils firent beaucoup de difficultés de se rembarquer sur le navire que le Roi leur accorda quelque tems après pour retourner dans leur patrie. Leur capitaine fut obligé d'employer la force & les mauvais traitemens pour les obliger à prendre ce parti. Ils chargerent leur vaisseau de tout ce qu'ils avoient recueilli, & sûrement ils remporterent l'idée la plus avantageuse de la charité des Cochinchinois. Autant ces peuples aiment à donner, autant ils sont disposés à demander ce qu'ils voient. Si quelque chose leur plaît, ils persécutent celui à qui elle appartient jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenue. Il est vrai qu'ils ne refusent jamais rien de ce qu'on leur demande, & ils regardent comme une mal-honnêteté blâmable, le refus de faire une libéralité lorsque l'on en a le pouvoir & l'occasion.

Avant de terminer cet article, nous ne devons pas oublier de dire que les missionnaires Européens ont fait différentes tentatives pour convertir ces peuples à l'Évangile. Les peres Buzonie & Caravaglio ouvrirent cette mission en 1615, & essayèrent peu d'années après une persécution qui finit par leur bannissement. En 1618 les Peres Borry & Marquès; en 1624, de Rhodes & cinq autres Religieux donnerent carrière

à leur zèle, en s'introduisant secrètement dans cette contrée où ils firent de grands progrès. Des Hollandois jettés par la tempête sur les côtes de la Cochinchine en 1714, rendirent témoignage qu'ils avoient trouvé dans le pays plusieurs missionnaires François & Portugais entre lesquels il y avoit un Evêque. Ils furent accueillis fort charitablement par ces Religieux, & ils dirent qu'il y avoit jusqu'à dix mille chrétiens & quarante églises dans une seule province. Le P. Chanseume nous apprend, par une lettre datée de Macao le 5 Septembre 1750, qu'il s'est élevé la même année une terrible persécution dans la Cochinchine qui a ruiné en peu de mois non seulement les abondantes moissons que donnoit ce champ du pere de famille, mais encore les espérances qu'en avoient conçues les ouvriers évangéliques qui le cultivoient en grand nombre avec autant de zèle que de succès. Une des principales causes qui ont contribué à un événement si funeste, c'est le rapport des marchands Chinois qui ont publié tout ce que l'Empereur Kienlong faisoit pour éteindre le nom chrétien dans ses Etats. Quoique le Roi de la Cochinchine, à la première nouvelle qu'on lui donna de cette persécution, ait répondu: *le Roi de la Chine fait ce qu'il juge à propos dans son royaume, & moi je gouverne aussi le mien comme bon me semble*; cependant il n'a pas pas laissé de signer l'arrêt de proscription contre l'Evan-

gile. On sçait que tous les petits Souverains voisins de la Chine, ont beau vouloir paroître n'en prendre pas le ton, ils ne manquent pourtant jamais de se régler en effet sur son exemple. Quoiqu'il en soit, vingt-huit missionnaires tant Jésuites que Franciscains, & du séminaire des missions étrangères, parmi lesquels ou comptoit deux Evêques, furent embarqués le 27 Août 1750 pour Macao où ils aborderent peu de tems après. Toutes les églises furent pillées & entièrement détruites à l'exception de deux dans la capitale, qui furent conservées par le crédit du P. Kofler, Jésuite Allemand, qui fut excepté de la proscription comme médecin, & qui, en cette qualité, reside encore à la cour (a) Cochinchinoise.

(a) Voyez le 28. volume des Lettres édifiantes, page 88.

Fin du sixieme Volume.

TITRES DES ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

ISLES DEPENDANTES DE LA CHINE	pag.	
Tsong-ming, dite Formose		5
Hai-nan		ibid.
Tai-ouan		8
		II

) o (

ROYAUME ET ISLES DE LIEOU-KIEOU	32
<i>Peinture des insulaires, & leurs usages civils</i>	35
<i>Religions & usages religieux</i>	36
<i>Gouvernement</i>	39
<i>Commerce</i>	40
<i>Langues & usage</i>	41
<i>Origine du royaume</i>	ibid.
DESCRIPTION DE LA CORE'E	48
<i>Habillemens, usages religieux & civils</i>	51
<i>Sciences</i>	55
<i>Gouvernement civil & militaire</i>	58
<i>Marine</i>	63
<i>Ancienneté du royaume</i>	65
DESCRIPTION DU JAPON	72
<i>Climat du Japon</i>	81
<i>Regne végétal</i>	86
<i>Regne animal</i>	94
<i>Regne minéral</i>	111
<i>Peinture des Japonois & leurs habillemens</i>	121
<i>Repas, festins, visites</i>	124
<i>Villes du Japon</i>	126
<i>Religion</i>	133
<i>Mariages</i>	145
<i>Education des enfans</i>	147
<i>Arts manuels</i>	148
<i>Funérailles des Japonois</i>	149
<i>Origine des Japonois</i>	152
<i>Gouvernement</i>	154
<i>Division de la nation Japonoise</i>	162
<i>Administration des provinces & des villes</i>	163
<i>Loix pénales</i>	169
<i>Ordre sur les grandes routes</i>	170
<i>Marine des Japonois</i>	174
<i>Commerce</i>	175
<i>Caractere des Japonois</i>	185

ROYAUME DE TANGUT OU TIBET	189
Description Géographique	192
Qualités du terroir, son climat, ses productions	193
Division du Tibet	195
Petit Tibet	196
Grand Tibet	197
Caractere, Commerce, Religion, Gouvernement	198
ROYAUME DE LASSA	201
Peuples	202
Religion	206
Gouvernement	216
Puissance du Pontife	219
Remarques sur la relation de la mission des Capucins	221
ROYAUMES DE TONQUIN ET DE LA COCHINCHINE	226
Etat du Tonquin	227
Villes du Tonquin	231
Peuples du Tonquin	233
Amusemens, Danses, Chants, Spectacles	236
Fêtes publiques	237
Sciences & sçavans	239
Religion	243
Funérailles	246
Origine des Tonquinois	249
Etat militaire, marine, commerce	262
Caractere des Tonquinois	265
DESCRIPTION DE LA COCHINCHINE	267
Notions géographiques & physiques	ibid.
Productions en tout genre	269
Peuples de la Cochinchine	274
Gouvernement	277
Caractere des Cochinchinois	282

9
2
3
5
6
7
8
I
2
6
6
9
I
6
7
I
3
6
7
9
3
6
9
2
5
7
I
9
4
7
2

